

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	7
I. LA MOBILITÉ DES JEUNES ENTRE LA FRANCE ET L'AFRIQUE : UN PANORAMA COMPLEXE	15
A. DE MULTIPLES ACTEURS, DES DISPOSITIFS DISPERSÉS	15
1. <i>Les offices pour la jeunesse : un modèle difficile à transposer</i>	15
a) L'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)	15
b) L'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ)	18
2. <i>Un réseau du volontariat dynamique mais encore peu tourné vers l'Afrique</i>	20
a) France Volontaires et l'Agence du service civique	21
b) La diversification des formes de volontariat	23
3. <i>Des filières sectorielles à fort potentiel mais trop cloisonnées</i>	29
a) La francophonie.....	29
b) L'enseignement supérieur et la recherche	37
c) L'aide publique au développement	43
d) La coopération décentralisée	47
4. <i>Le secteur privé : une pépinière d'initiatives mal évaluée</i>	50
a) Les entreprises et les groupes	50
b) Les associations et les organismes professionnels	50
c) Les ONG.....	51
B. UNE POLITIQUE QUI MANQUE DE LISIBILITÉ ET DE VISION D'ENSEMBLE	52
1. <i>Un pilotage imprécis au niveau de l'État</i>	52
a) Au niveau présidentiel.....	52
b) Au niveau gouvernemental	53
c) Au niveau ministériel.....	54
2. <i>Une coordination insuffisante des acteurs</i>	55
a) Un enchevêtrement de compétences	55
b) Des résultats actuellement modestes	57
C. DES FINANCEMENTS FRAGILISÉS	57
1. <i>Une estimation difficile de l'effort global</i>	57
2. <i>La dispersion des moyens</i>	58
a) Les aides publiques	58
b) Les autres ressources	60
II. UNE INITIATIVE FRANCO-AFRICAINE POUR LA JEUNESSE : UNE NÉCESSITÉ ET UNE URGENCE	61
A. DÉFINIR UNE STRATÉGIE	61
1. <i>Préserver nos liens privilégiés</i>	61
a) Des relations anciennes.....	61
b) Un nouvel élan	62
2. <i>Agir selon le principe de réciprocité</i>	64
a) L'exemple du volontariat.....	64
b) Des perspectives prometteuses	65

B. FÉDÉRER LES ACTEURS	67
1. <i>Une structure dédiée</i>	67
a) Missions	67
b) Statut.....	69
2. <i>Des programmes fléchés</i>	70
a) Public.....	70
b) Domaines	71
c) Modalités.....	72
C. MOBILISER LES MOYENS PERTINENTS	73
1. <i>Prévoir le rattrapage financier pour certains dispositifs</i>	73
2. <i>Harmoniser les droits</i>	74
3. <i>Réorienter l'aide publique au développement</i>	77
D. MIEUX ACCOMPAGNER	78
1. <i>Mieux préparer et informer</i>	78
2. <i>Faciliter la circulation des personnes</i>	79
3. <i>Gérer « l'après »</i>	80
CONCLUSION	83
ANNEXES	87
<i>Annexe 1 Lettre de mission de M. Gérard LARCHER, Président du Sénat</i>	87
<i>Annexe 2 Liste des auditions</i>	89
<i>Annexe 3 Tableau comparatif des différents régimes de volontariat</i>	91
<i>Annexe 4 Liste des propositions</i>	92

Monsieur le Président,

En 2014, le rapport d'information de la commission des Affaires étrangères du Sénat¹ « *L'Afrique est notre avenir* » rappelait avec force que la France et l'Afrique ont une relation sans équivalent.

Plongeant ses racines dans l'histoire, cette relation privilégiée comporte une dimension humaine unique, fruit de mouvements croisés, tant de ressortissants français vers Afrique que de la diaspora africaine vers la France.

Or ces liens séculaires, si importants pour la connaissance mutuelle, ont tendance à se distendre. En effet, par le passé, beaucoup de jeunes français ont eu l'opportunité d'avoir une expérience directe de l'Afrique dans le cadre de la coopération, en tant que volontaires du service national à l'étranger. La suspension de la conscription en 1996 et l'attrait croissant de nos jeunes pour d'autres régions du monde, en particulier l'Amérique et l'Asie-Pacifique, ont asséché depuis ce vivier.

Parallèlement, si la France reste le premier pays d'accueil des jeunes africains, qui représentent 45 % du total des étudiants accueillis en France, elle est aujourd'hui fortement concurrencée tant sur place par les formations dispensées par des pays comme la Chine, l'Allemagne ou le Canada, qu'à l'international, en raison de l'attrait croissant, en sus des destinations traditionnelles, pour de nouveaux pays tels que l'Arabie saoudite, l'Ukraine, la Turquie, voire l'Inde.

Partant de ce constat préoccupant, vous m'avez confié la mission² de tracer les contours d'un projet d'« Office franco-africain pour la jeunesse », en s'appuyant sur le précédent des Offices franco-allemand et franco-québécois pour la jeunesse.

En effet, la connaissance du monde africain par les jeunes français et celle des réalités françaises par les jeunes africains régressent au moment même où l'Europe - et en premier lieu la France - et l'Afrique, continents si proches, se trouvent confrontés à des défis d'une ampleur inédite : démographique, économique, environnemental, éducatif, culturel...

Ces défis risquent de provoquer des incompréhensions, des tensions qu'il nous faut regarder en face sans naïveté, en ayant à l'esprit ce que disent les chiffres.

¹ Rapport d'information Sénat n° 104 - 2013/2014

² Annexe 1

Mais il est tout aussi essentiel, à mes yeux, d'affronter ces défis solidairement, avec humanité et empathie.

Ma conviction profonde est qu'il est plus indispensable que jamais que les jeunes **se rencontrent, dialoguent, se confrontent mais aussi sympathisent, se comprennent, partagent des valeurs communes.**

L'objectif du présent rapport est donc de dresser un état des lieux de la situation actuelle de la mobilité **des jeunes africains et des jeunes français, et de tracer les voies d'une compréhension réciproque.**

INTRODUCTION

L'Afrique est un continent jeune et en pleine mutation. Cette situation aura inévitablement des conséquences non seulement humaines mais également économiques et sociales sur la France. Que nous le voulions ou non, nous partageons avec le continent africain une communauté d'intérêts et de destin.

➤ *Le défi démographique*

Selon les dernières projections, la population africaine va doubler d'ici 25 ans, passant de 1,3 milliard à 2,5 milliards d'habitants dont la moitié aura moins de 25 ans. Le monde connaîtra ainsi la plus importante « génération jeunes » de son histoire. En 25 ans, l'Europe perdra 90 millions d'actifs alors que l'Afrique en gagnera 700 millions. **Cette vitalité démographique est un atout mais aussi un défi.**

Estimations de l'évolution de la population en âge de travailler 2005-2050
(en milliers)

Afrique	2005	2050	Évolution volume	Évolution (%)
15-24 ans	187 447	461 199	273 752	146 %
25-39 ans	180 404	560 355	379 951	211 %
40-64 ans	138 987	543 559	404 571	291 %
Population totale en âge de travailler (15-64)	506 838	1 565 113	1 058 274	209 %
Population totale	924 758	2 527 557	1 602 799	173 %
Europe	2005	2050	Évolution volume	Évolution (%)
15-24 ans	100 999	72 092	- 28 907	-29 %
25-39 ans	157 522	123 714	- 33 808	-21 %
40-64 ans	239 432	213 328	- 26 104	-11 %
Population totale en âge de travailler (15-64)	497 953	409 135	- 88 818	-18 %
Population totale	730 290	715 721	- 14 569	-2 %
Reste du monde	2005	2050	Évolution volume	Évolution (%)
15-24 ans	899 978	810 831	- 89 147	-10 %
25-39 ans	1 144 635	1 285 769	141 134	12 %
40-64 ans	1 181 697	2 072 099	890 402	75 %
Population totale en âge de travailler (15-64)	3 226 310	4 168 698	942 389	29 %
Population totale	4 887 112	6 528 545	1 641 433	34 %

Source : <https://esa.un.org/unpd/wpp/DataQuery/>

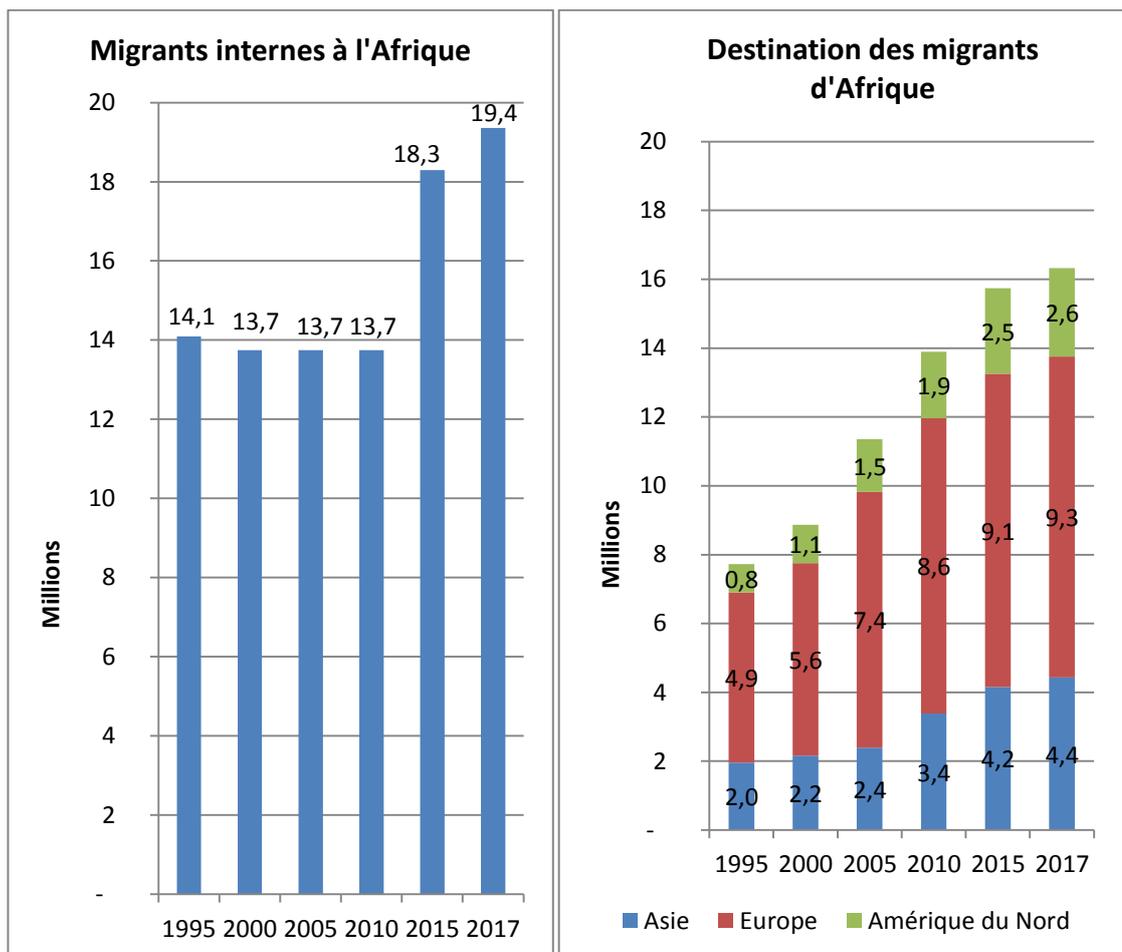
Si chaque année, plus de trois millions d’emplois sont créés en Afrique, dix millions de jeunes arrivent dans le même temps sur le marché du travail. Actuellement, le taux de chômage des jeunes est de 50 %, soit deux fois et demie celui des adultes.

La formation et en conséquence l’emploi des jeunes sont donc au cœur des évolutions de ce continent.

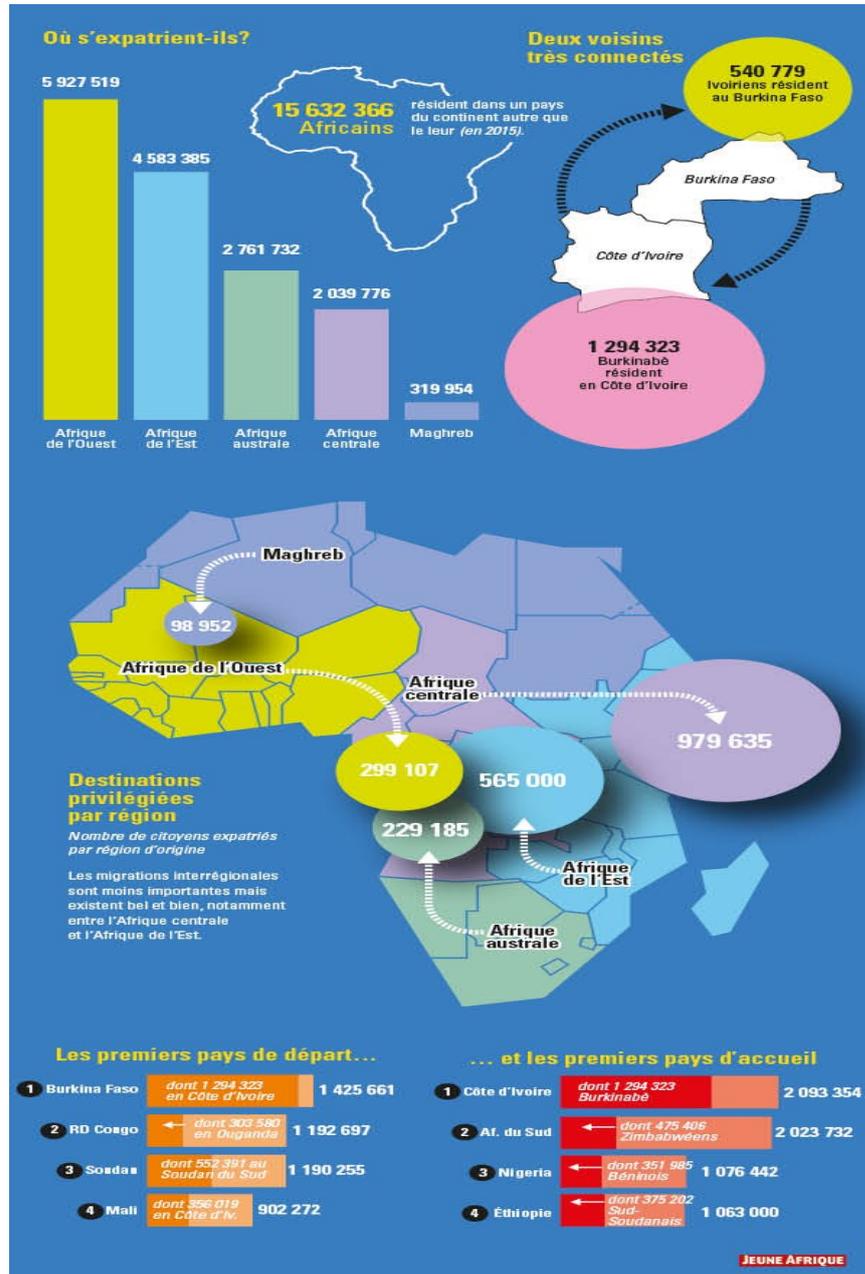
L’évolution démographique en Afrique aura aussi une conséquence sur les flux migratoires.

En 2015, on estimait que 33 millions d’Africains vivaient hors de leurs pays, ce qui représentait alors 14 % de l’ensemble des migrations à l’échelle mondiale (244 millions de migrants).

La grande majorité des africains migrent d’abord au sein même de l’Afrique, soit 16,4 millions contre 8,9 millions en Europe et 4,1 millions en Asie pour les deux principales destinations de l’émigration africaine. L’Afrique de l’Ouest et de l’Est sont les régions les plus dynamiques avec près de 5,7 et 3,6 millions de migrants inter-régionaux en 2015.



Source : Office international des migrations - Rapport 2018



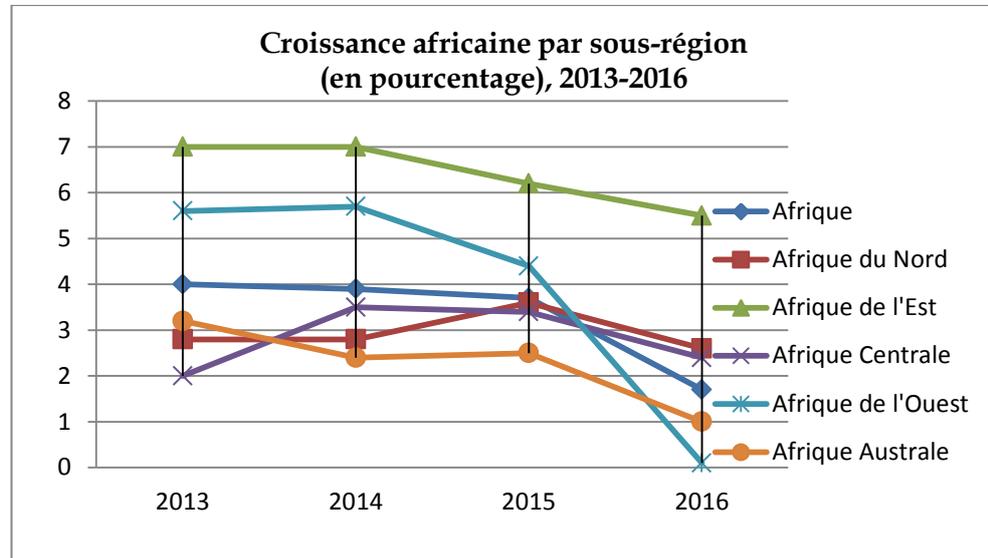
Source : Office international des migrations Rapport 2018

Face à cette pression interne à l'Afrique, l'augmentation des flux migratoires vers l'Europe est inéluctable, les personnes migrant hors d'Afrique ayant principalement comme destination l'Europe, et en particulier la France.

➤ **Le défi économique**

Après le net ralentissement de ces deux dernières années, l'économie de l'Afrique subsaharienne repart lentement, avec un taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) régional estimé à 2,4 % en 2017, contre 1,3 % en 2016.

Cette progression tient en grande partie à la bonne performance des trois principales économies du continent, **le Nigéria, l'Afrique du Sud et l'Angola.**



Source : Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (2016)

À plus long terme, si les perspectives de croissance de l'Afrique centrale restent modestes, l'essor économique des pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Est devrait en revanche se poursuivre à un rythme soutenu.

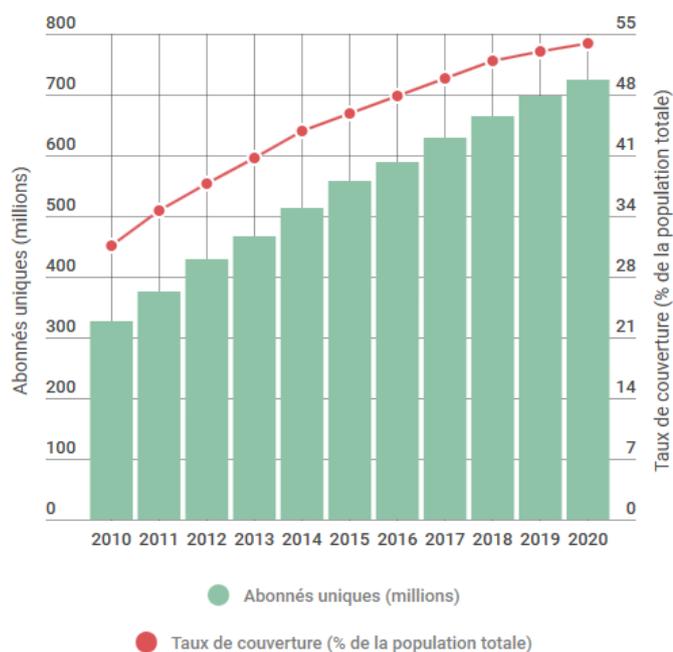
L'Afrique **est aussi de plus en plus une économie mondialisée**. Le continent connaît une forte intégration dans les réseaux mondiaux. Quelques exemples illustrent cette internationalisation de l'économie africaine :

- **La téléphonie mobile** est devenue le standard de la communication. Avec plus de 650 millions de souscriptions, l'Afrique dépasse les États-Unis et l'Europe en nombre de téléphones mobiles. Le **continent est devenu le deuxième marché mondial de la téléphonie derrière l'Asie**. Il connaît le plus fort de taux de croissance depuis dix ans, près de 30 % par an en moyenne. **Avec près de 300 millions d'abonnés, l'Afrique subsaharienne est la région la plus dynamique en matière de téléphonie mobile**. Le groupement mondial des opérateurs de téléphonie prévoit 725 millions d'abonnés uniques en 2020.

Le développement de la téléphonie mobile impacte le mode de vie des Africains, **en favorisant l'accès par exemple aux services bancaires et aux soins**. En Afrique, les utilisateurs d'Internet via un téléphone portable sont plus nombreux à réaliser leurs achats depuis un téléphone portable (46 %) qu'à partir de leur ordinateur de bureau (10 %) ou même dans un magasin (44 %). Par ailleurs, les paiements via les mobiles rencontrent un grand succès compte tenu de l'insuffisance des infrastructures bancaires.

L'Afrique compte plus de 200 opérateurs de téléphonie mobile répartis dans plus de 50 pays, parmi lesquels figurent quelques grandes multinationales et nombre d'opérateurs de taille plus modeste. Bien que les réseaux 2G soient les plus répandus, la quasi-totalité des pays sont dotés d'un réseau 3G opérationnel.

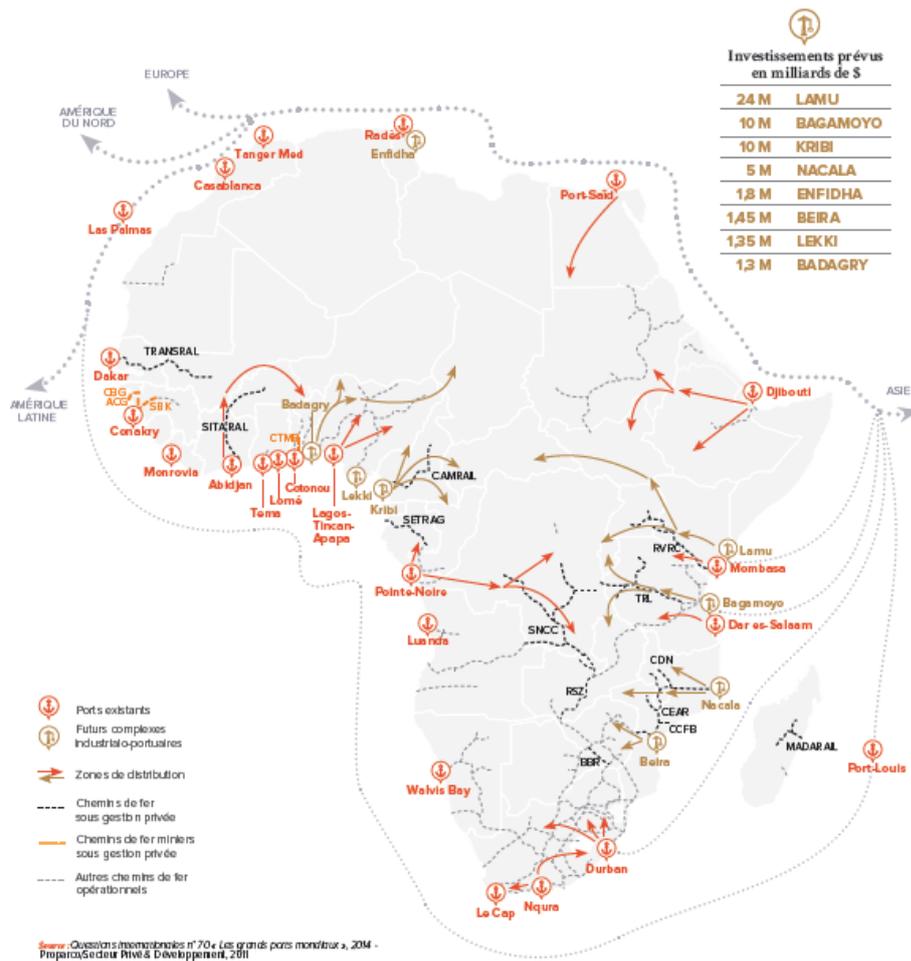
Abonnés mobiles en Afrique



Source : Jeune Afrique août 2016

- **Le transport maritime.** Depuis 2000, les ports africains ont connu une forte croissance. Celle-ci a été rendue possible, entre autres, par la modernisation des équipements et des infrastructures grâce à d'importants investissements privés.

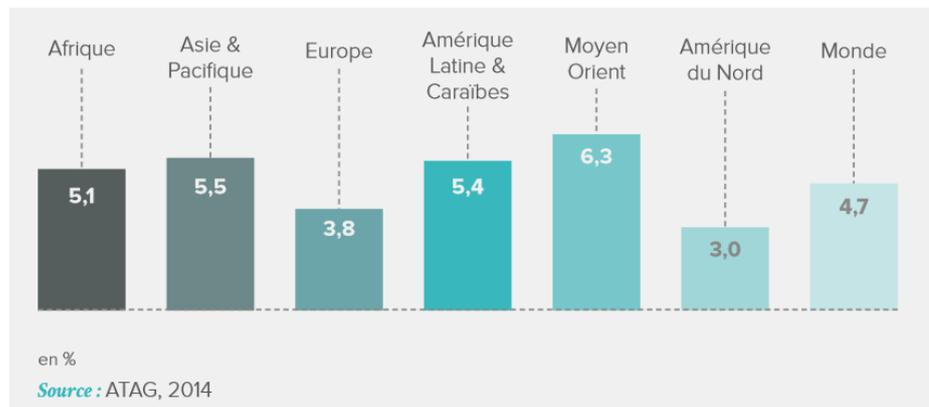
Si l'Afrique reste un acteur modeste du commerce international - les exportations mondiales de marchandises, en 2014, étaient de 3 % pour l'Afrique, 32 % pour l'Asie et 36,8 % pour l'Europe - elle est néanmoins devenue un passage obligé pour les grands armateurs internationaux.



Source : Secteur privé et développement Revue de Proparco. Mai 2017

- **Le transport aérien.** La part de l’Afrique dans le transport aérien reste modeste. Mais le continent africain est en matière de progression du trafic dans la fourchette haute et continuera à l’être dans les vingt prochaines années. En 2017, le trafic aérien a connu une croissance de 7 % du nombre de passagers transportés.

Croissance annuelle du trafic, projection 2012-2013



Enfin, l'Afrique, de plus en plus intégrée dans l'économie mondiale, change de partenaires économiques : l'Europe et l'Amérique sont supplantées par des pays émergents comme la Chine, l'Inde ou le Brésil. Les échanges du continent africain avec ses partenaires traditionnels sont passés de 77 % du total de ses échanges à 61 % en 2015. À l'inverse, la part de ses échanges avec les pays émergents est passée de 23 à 39 %.

➤ *Le défi éducatif*

... il est indispensable que la France aide tous les États d'Afrique qui le veulent à réussir cette bataille contre l'obscurantisme, à former les enseignants, et à construire justement la stratégie qui permettra de former les esprits partout sur le territoire ...

Discours du Président de la République à l'Université d'Ouagadougou. Novembre 2017

Le développement économique ne se conçoit pas sans un système d'éducation et de formation efficace.

Les besoins sont immenses. Or les structures éducatives primaires et secondaires de l'Afrique sont fragiles et dans certains endroits incapables de faire face à l'explosion démographique annoncée des trente prochaines années, ou alors dans de mauvaises conditions (classes surchargées, formation des maîtres peu adaptée, etc.).

Un appui massif aux systèmes éducatifs et de formation doit être assuré, ce qui suppose un changement d'échelle. Le Partenariat mondial pour l'éducation dans lequel la France marque son engagement s'inscrit dans ce projet.

Le Président de la République l'a aussi pris en compte dans le discours qu'il a prononcé, le 20 mars 2018, à l'Académie française. Parmi les 33 mesures présentées pour redonner à la langue française sa place et son rôle dans le monde, figurent deux engagements forts :

1) Mobiliser des moyens inédits pour l'éducation dans les pays francophones, notamment sur la formation des milliers de professeurs qui transmettent le français aux nouvelles générations ;

2) Conforter le multilinguisme au sein de l'espace francophone en soulevant l'introduction des langues africaines pour les premiers apprentissages.

Ces annonces vont dans le bon sens mais il faudra veiller à ce que ces soutiens n'entraînent pas, comme ce fut parfois le cas dans le passé, certaines formes de substitution. Par ailleurs, l'effort éducatif doit être évidemment assuré en langue locale tout autant que dans une langue étrangère. L'avenir de la francophonie se joue aussi dans cette modernisation des systèmes éducatifs locaux.

Au-delà du primaire et du secondaire, les universités africaines doivent se développer qualitativement et prendre leur place dans le secteur de la recherche ; sinon elles seront boudées par leurs meilleurs étudiants. Cela passera, entre autres, par le développement des pôles d'excellence.

➤ *Le défi de la connaissance mutuelle*

...Et donc on ne connaît pas l'Afrique, la jeunesse française connaît très mal l'Afrique, elle commence à en connaître la littérature, j'y reviendrai, mais elle en connaît mal la peinture, la vitalité théâtrale, cinématographique, sculpturale, la richesse de toute la création artistique...

Discours du Président de la République à l'Université d'Ouagadougou. Novembre 2017

L'Afrique est aussi un continent dont l'histoire et la culture sont encore trop largement ignorées des Français, et des jeunes en particulier. **Il y a un défi de connaissance mutuelle entre les jeunes africains et français.**

Pourtant, le succès en France de certaines institutions (Musée du Quai Branly - Jacques Chirac), de certains artistes d'origine africaine (succès de vente « MCAR » du chanteur d'origine congolaise Maître Gims) ou africains (les maliens Amadou et Mariam Diarra, le sénégalais Ousmane Sow) ... montre une curiosité, voire une « envie d'Afrique » dans la société française. L'annonce par le Président de la République de la création d'une « Saison des cultures africaines » en 2020 devrait renforcer ce phénomène.

Mais notre pays ne dispose pas aujourd'hui d'une politique à la hauteur des défis qui viennent d'être exposés.

Il ne s'est pas doté d'un instrument capable de répondre à cet enjeu central qu'est le maintien d'un lien privilégié entre jeunes africains et français qui a fait la force de nos liens, au-delà du mouvement naturel des indépendances.

Ce constat résulte des auditions que j'ai menées entre janvier et mars 2018¹ pour tenter de recenser les « canaux » qui permettent aujourd'hui d'une part, à de jeunes français de se rendre en Afrique et d'y acquérir une certaine expérience de ce continent et une bonne connaissance des sociétés africaines et, d'autre part, à de jeunes africains de véritablement appréhender les réalités françaises.

Après une évaluation des principaux dispositifs régissant actuellement cette mobilité, le présent rapport formule des propositions liées à cet enjeu.

¹ Annexe 2

I. LA MOBILITÉ DES JEUNES ENTRE LA FRANCE ET L'AFRIQUE : UN PANORAMA COMPLEXE

De nombreux dispositifs ont été progressivement mis en place pour permettre la mobilité internationale des jeunes français à l'étranger et l'accueil des jeunes étrangers en France.

La France est sans doute le pays au monde qui en a créé le plus. Ils font intervenir une multitude d'acteurs, chacun ayant développé à son tour une gamme plus ou moins étendue de programmes, seul ou en partenariat, dont les contours varient selon différents critères (âge du public, niveau de formation, durée de séjour, domaine d'intervention, caractère collectif ou non, mode de financement,...).

Si les instruments de la mobilité ne manquent donc pas, leur dispersion et leur opacité nuisent actuellement à leur portée et efficacité¹.

A. DE MULTIPLES ACTEURS, DES DISPOSITIFS DISPERSÉS

À ce jour, il est difficile de faire un inventaire précis des dispositifs existants. La trentaine d'auditions à laquelle j'ai procédé m'a permis de discerner **quatre grandes catégories d'acteurs** et de constater que **très peu** de dispositifs sont **orientés** spécifiquement vers l'Afrique, et ce **malgré des besoins évidents**.

1. Les offices pour la jeunesse : un modèle difficile à transposer

L'Office franco-allemand (OFAJ) et l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), créés respectivement en 1963 et 1967, ont permis à des milliers de jeunes de se rencontrer, d'acquérir des compétences - linguistiques, techniques, professionnelles - et plus généralement de s'ouvrir à l'international.

Ils font figure de **modèles historiques** pour de nombreuses raisons : issus d'une volonté politique forte, ils mettent l'accent sur la réciprocité et sont d'incontestables **succès**². Ils sont donc souvent cités et ont, en quelque sorte, montré la voie.

a) L'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ)

Créé par le Traité de l'Élysée du 22 janvier 1963 et régi par l'accord intergouvernemental du 5 juillet 1963, l'OFAJ est une organisation internationale chargée de « *développer les relations entre la jeunesse française et la jeunesse allemande* ».

¹ Annexe 3

² 210 000 bénéficiaires et en moyenne 8 000 projets annuels pour l'OFAJ ; 150 000 jeunes depuis 1969 soit en moyenne 4 100 projets par an pour l'OFQJ

L'article 2 de l'accord précise que l'office a pour objet « *de resserrer les liens qui unissent les jeunes des deux pays, de renforcer leur compréhension mutuelle et, à cet effet, de provoquer, d'encourager et, le cas échéant, de réaliser des rencontres et des échanges de jeunes* ».

L'OFAJ intervient également comme conseiller pour les deux gouvernements dans son domaine de compétences et joue un rôle d'intermédiaire avec les collectivités territoriales ainsi qu'avec les acteurs de la société civile en France et en Allemagne.

Son organisation administrative est fondée sur la parité des représentations des deux pays au niveau du conseil d'administration (12 membres), du secrétariat général (deux secrétaires généraux désignés pour six ans renouvelables une fois) et du conseil d'orientation (24 membres).

De même, il y a un équilibre entre participants français et allemands. En 2016, l'OFAJ a financé plus de **8 390 programmes d'échanges** : 5 198 échanges de groupes (2/3) et 3 192 échanges et programmes individuels (1/3), auxquels ont pris part au total 194 289 jeunes.

En outre, près de 19 744 personnes ont participé aux manifestations organisées par l'OFAJ. Le profil des bénéficiaires est divers : scolaires, étudiants, jeunes sportifs et du milieu culturel, apprentis et élèves de lycée professionnel,... Hors scolaires et lycéens, les jeunes sportifs forment le plus gros contingent.

L'OFAJ fonctionne essentiellement selon le principe de subsidiarité et coopère avec environ 7 000 institutions, partenaires et porteurs de projets. Les interventions de l'Office sont très diverses, allant des échanges scolaires de trois jours à trois semaines, qui sont les plus connus, aux échanges de « professionnels » de la culture (programme Orchidée) ou informatique (Start up et formations aux jeux vidéo) pour des jeunes trentenaires.

Ses moyens financiers et en personnel sont importants : le budget avoisine 25 millions d'euros, financé à parts égales par les contributions des deux gouvernements et par des organismes tiers comme le Fonds social européen ou le programme Erasmus ; il mobilise une centaine d'employés répartis entre Paris, Berlin et une antenne à Sarrebrück.

Initialement créé pour développer les échanges de jeunes entre deux pays la France et l'Allemagne, **l'OFAJ s'est progressivement ouvert à des pays tiers**. La chute du mur de Berlin et la concurrence d'autres pays très attractifs pour la mobilité des jeunes comme l'Australie, la Chine ou la Nouvelle Zélande ont contribué à cette évolution.

L'Office a développé 60 programmes avec des pays tiers en 2017¹ ; en l'Afrique, ce sont surtout les pays du Maghreb qui en ont bénéficié comme l'Algérie.

Deux programmes mis en place avec l'aide de l'OFAJ méritent une mention particulière :

- **Le RYCO** (*Regional Youth Cooperation Office*): suite à un accord gouvernemental signé en 2016 avec l'Allemagne et six pays des Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, Macédoine, Monténégro et Serbie), l'OFAJ a servi d'expert dans la mise en place du RYCO. Cet office est une organisation de coopération régionale destinée à soutenir les initiatives liées à la réconciliation, à la diversité et à l'échange culturel, à la mobilité régionale et au rapprochement avec l'Europe ; il gère deux programmes concernant une cinquantaine de participants ;
- **L'initiative germano-africaine** (*AGYI - African-German Youth Initiative*) : sous l'égide de l'Allemagne, de l'Union africaine et de l'Union européenne, un accord gouvernemental a été signé en 2014 avec trois pays africains : **Bénin, Afrique du Sud et Tanzanie**. Initiée par le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et la Commission de l'Union Africaine (AUC), l'AGYI s'est fixé pour objectif de renforcer l'échange entre jeunes venant de pays d'Afrique et d'Allemagne.

Cette dernière initiative est particulièrement remarquable à plus d'un titre :

- L'accent est mis sur **le partenariat et la réciprocité** : les deux parties doivent s'impliquer dans des projets sur un pied d'égalité et les échanges se font en principe dans les deux sens ;
- Grâce à **la mise en réseau des acteurs gouvernementaux et des acteurs issus de la société civile**, l'AGYI axe les échanges **sur des projets pilotes**. Un aspect central de son travail consiste dans le soutien ciblé d'organisations qui réalisent elles-mêmes des programmes d'échanges ou qui envoient et accueillent des volontaires ;
- La centralisation des informations sur les offres d'échanges facilite aux personnes intéressées la recherche et le choix de l'offre adaptée à chaque cas individuel. **Cet organisme traite ainsi environ 500 demandes par an venant des jeunes de divers pays d'Afrique subsaharienne voulant étudier ou faire du bénévolat en Allemagne**. Les demandes portent aussi sur les possibilités de **financement d'événements liés à l'Afrique** ;
- Son périmètre tend à s'élargir sous la sollicitation d'organisations de pays voisins togolaises, ghanéennes, kenyanes...

¹ De 2000 à 2008, l'OFAJ a engagé des programmes avec l'Europe du Sud-Est. Durant ces neuf années, plus de 2 500 Français, Allemands et ressortissants des différents pays des Balkans ont participé à ces programmes.

- Le budget alloué aux échanges progresse régulièrement, passant de 11 millions d'euros en 2015 à 16,5 millions d'euros en 2016.

Plusieurs leçons peuvent donc être tirées de l'« ancêtre » des offices binationaux puis multinationaux même si son succès est adossé à notre relation historique particulière avec l'Allemagne.

b) L'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ)

L'Office franco-québécois pour la jeunesse a été créé par un protocole d'entente entre le gouvernement français et le gouvernement du Québec signé le 9 février 1968. L'objectif était les échanges entre les jeunes Français et Québécois à l'instar de l'OFAJ mais aussi « l'internationalisation du Québec » à travers des actions en direction de la jeunesse.

À l'origine, ont été créées deux sections rattachées en France et au Québec à un ministère de tutelle. Depuis, l'organisation a évolué :

- En France, l'OFQJ relève du ministère de l'Éducation nationale et est resté sur le bilatéral avec une section en France et une section au Québec ;
- Au Québec, ont été créés en 2007 les Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ) après regroupement sur la base d'accords locaux de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ), de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse (OQAJ) et de l'Office Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse (OQWBJ). Le LOJIQ relève du ministère des relations extérieures.

Le public visé n'est pas composé de scolaires mais des jeunes professionnels âgés de 18 à 35 ans. En effet, depuis sa création, l'Office a évolué vers une offre de plus en plus tournée vers l'emploi, l'insertion et la formation professionnelle (augmentation de la tranche d'âge, création d'une banque de stages, reconnaissance en France de la qualité d'organisme de formation professionnelle,...).

Depuis 1969, 150 000 jeunes ont bénéficié des services de l'OFQJ soit **4 100 par an en moyenne avec 2 000 entreprises partenaires**. Les participants sont en premier lieu des étudiants pour des mobilités (37 %) puis des jeunes professionnels pour des formations (19 %) ou des projets d'entrepreneuriat (17 %) ou d'insertion (16 %).

En 2017, la section française de l'OFQJ a traité **1 879 projets individuels ou collectifs**, dont 1 448 acceptés et réalisés ; ce qui a représenté 5 532 candidatures individuelles, avec 2 507 acceptées dont 2 385 réalisées ; 25,6 % de cet effectif annuel (+ 3 % par rapport à 2016) a porté sur les jeunes avec moins d'opportunités (JAMO).

Enfin, le budget annuel de cet office est de 5,2 millions d'euros, chacune des deux sections gérant son propre budget. En 2016, le budget de la section française s'est élevé à 3,1 millions d'euros.

Au cours des 15 dernières années, l'évolution financière de la section française a été marquée par un souci de rationalisation :

- le nombre de participants a doublé à dotation quasi-constante ;
- la part budgétaire consacrée aux programmes a plus que doublé en valeur et représente aujourd'hui 77 % du budget ;
- le coût structurel a été fortement contenu pour représenter moins de 20 % du budget ;
- la part représentative des financements publics a diminué (État + ministères + collectivités), passant de 80 % à 67 %.

Pour l'OFQJ, l'ouverture a été le résultat de la volonté du Québec d'agir sur la scène internationale. Son rattachement au ministère des relations extérieures est de ce point de vue symptomatique. Depuis novembre 2017, a été adopté par voie législative le principe de l'opérateur unique - l'OJIQ - pour accompagner les jeunes québécois dans leur mobilité interne et internationale.

Depuis 20 ans, cet Office s'est ouvert à l'Afrique **par le biais de la francophonie**. Il travaille avec l'OIF depuis 2012. Un accord cadre permet la mise en réseau et d'apporter à l'OIF des projets concrets pour « nourrir » sa stratégie. Ainsi, a été mis sur pied le « **parcours numérique francophone** » avec comme objectif la création d'une identité numérique francophone. Il consiste dans la mise en réseau de quatre événements numériques : les festivals de Québec, Nantes, Namur et Abidjan¹. Ces « parcours francophones » concernent une centaine de jeunes par an.

Par ailleurs, l'OFQJ a développé, avec d'autres opérateurs de mobilité internationale, un outil de valorisation des compétences non formelles acquises par les jeunes suite à leur expérience de mobilité. En 2018, la section française de l'OFQJ a bénéficié d'un financement additionnel afin d'accompagner 500 jeunes supplémentaires.

Les activités des offices se sont donc élargies aux échanges croisés avec des pays tiers, notamment africains, à travers des programmes de mobilités croisées (OFAJ) ou par le biais de la francophonie (OFQJ) **mais celles-ci restent encore relativement marginales** dans le volume total de leurs interventions.

*

* *

En raison du symbole qu'ils représentent, ces modèles ont été souvent copiés... mais jamais égalés².

¹ La 4^e édition de l'Africa Web Festival -grand rendez-vous de l'innovation en Afrique de l'Ouest, a réuni 7000 participants africains et internationaux en novembre 2017. L'OFAJ a organisé pour ce festival une mission pour 10 jeunes de 18 à 35 ans, entrepreneurs dans le secteur du web.

² L'OGPJ, organisation internationale autonome a été créée en 1991 par un traité entre la France, l'Allemagne et la Pologne rassemble des jeunes de 12 à 27 ans et parraine des échanges d'étudiants, des stages ou des événements. L'OFAJ sert de structure d'appui.

En effet, comme l'ont souligné leurs directrices respectives, ces deux offices ont des particularités historiques et institutionnelles qui les rendent difficilement transposables, et qui tiennent notamment à :

- **leur périmètre et leur statut.** Ces deux offices sont des organisations internationales. Ce statut garantit leur pérennité parce que leur création et leurs principes de leur fonctionnement sont inscrits dans un traité (Traité de l'Élysée ou Entente gouvernementale franco-canadienne), plus difficilement modifiable qu'un texte législatif ou réglementaire. **Ce qui était possible à deux est infiniment plus difficile à négocier avec 54 États africains (dont 49 sont subsahariens) dont les administrations ne sont en rien comparables ;**
- **leur public très large.** Les participants vont pratiquement des scolaires aux jeunes adultes ;
- **leurs moyens financiers et administratifs.** Les deux offices bénéficient de budgets annuels assurés, à la hauteur de leurs activités, d'un volume très conséquent soit près de 25 millions d'euros pour l'OFAJ et de 5 millions d'euros pour l'OFQJ avec des effectifs non négligeables (OFAJ, 70 salariés et OFQJ, 17 salariés).

La création de l'Office méditerranéen pour la jeunesse (OMJ)¹, en 2010, puis son délitement faute de financement pérenne confirme la difficulté d'une transposition.

Or la France dispose d'autres systèmes qui, sans avoir l'ampleur de ces institutions de référence, proposent des dispositifs qui présentent des atouts certains pour la mobilité des jeunes.

2. Un réseau du volontariat dynamique mais encore peu tourné vers l'Afrique

La coopération entre la France, et notamment les jeunes États africains accédant à l'indépendance, a donné lieu dès 1963 à la création, à l'instar du *Peace Corps* américain, de **l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP)** afin de permettre à de jeunes français de manifester leur solidarité à l'international².

La suppression en 1996 du service national a entraîné la mise en place d'un volontariat civil (loi n° 2000-242 du 14 mars 2000) pour remplacer les volontaires du service national par des volontaires internationaux en administration et en entreprise (VIA et VIE).

¹ L'OMJ était un programme initié en 2010 par la France, en partenariat avec 15 autres pays méditerranéens. Le principe : réseau universitaire méditerranéen de 180 établissements au niveau Master et doctorat pour financer la mobilité des étudiants dans le cadre des filières d'excellence co-diplômantes (label OMJ) grâce à des bourses OMJ.

² Dans les années suivantes, la naissance des principales associations de volontaires d'inspiration confessionnelle comme la délégation catholique pour la coopération (DCC) s'appuieront sur les volontaires du service national en coopération (volontaires du service national en entreprise – SNE puis coopérants du service national en entreprises CSNE). Puis, des organisations non gouvernementales comme Médecins du monde ont investi le champ de la coopération internationale.

Puis, la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 a créé le service civique, susceptible d'être accompli en France comme à l'étranger. Outre l'engagement de service civique proprement dit, le code du service national reconnaît désormais les autres formes de volontariat (VSI, VIA, VIE, SVE) comme des composantes du service civique.

a) France Volontaires et l'Agence du service civique

Ainsi les deux opérateurs principaux du volontariat à l'international sont aujourd'hui France Volontaires et l'Agence du service civique.

• En 2009, l'AFVP devient **France Volontaires**, association loi de 1901, et se transforme en **plateforme d'associations d'envoi de volontaires**.

Cette **plate-forme** réunit l'État, les collectivités locales et les associations. C'est un opérateur du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle est par ailleurs membre du groupement d'intérêt public de l'Agence du service civique et contribue au développement du service civique, dans le cadre de son volet international. France Volontaires propose une expertise, des formations et permet la mise en réseau des partenaires. Pour ce faire, elle a créé le Réseau des Espaces Voluntariats (REV). Les REV sont au nombre de 22 dont 11 implantés en Afrique subsaharienne.¹

France Volontaires s'appuie sur deux dispositifs principaux :

- les volontaires de solidarité internationale ; en 2016, sur 858 VSI en Afrique, 150 relevaient de France Volontaires ;
- les volontaires du service civique ; en 2016, sur 2 059 VSC en Afrique, 373 relevaient de France Volontaires.

Le budget annuel de France Volontaires est de l'ordre de 15 millions d'euros.

• **L'Agence du service civique (ASC) est un groupement d'intérêt public créée en 2010 et son autorité de tutelle est le ministère de l'Éducation nationale.**

L'agence est structurée autour d'un conseil d'administration, composé des membres ayant contribué à la constitution de l'Agence et de personnalités qualifiées reconnues dans le champ du volontariat et d'un comité stratégique regroupant notamment des représentants des organismes d'accueil, des jeunes volontaires, des parlementaires, etc. Elle travaille en concertation avec le Haut-Commissariat à l'engagement civique auprès du Premier ministre créé en 2016 qui est chargé de coordonner l'action interministérielle dans le domaine du service civique.

Le budget de l'agence est de l'ordre de 190 millions (Éducation nationale - programme 163) auquel il faut ajouter 13 millions du programme Erasmus+ puisque depuis 2015, l'ASC a intégré le programme

¹ 7 REV en Afrique de l'Ouest - 3 en Afrique centrale - 1 en Afrique australe

européen « Jeunesse et sport » relevant d'Erasmus+ et les fonds européens y afférents. Ce budget est affecté pour 97 % aux indemnités aux jeunes volontaires et à l'aide aux organismes d'accueil.

L'ASC permet à des jeunes de 16-25 ans (30 ans pour ceux en situation de handicap et sans limite d'âge notamment pour le service civique à l'international) de s'engager volontairement dans une tâche d'intérêt général en France ou à l'étranger dans des organismes d'intérêt général comme des administrations publiques, des collectivités locales, des associations ou des entreprises privées, etc. (au nombre de 10 000 environ en 2017).

Les stages sont des stages courts sur des projets définis par les structures d'accueil ; ils durent entre 6 et 12 mois avec une durée moyenne de 8/9 mois. L'indemnité versée est de 572 euros dont 100 euros sont attribués à l'organisme accueillant. Aucune qualification ou compétence ne sont requises. Une formation citoyenne et de premiers secours est dispensée par l'ASC.

Le volontaire est en majorité un homme (59 %) jeune (80 % entre 18 et 23 ans) avec une petite majorité de jeunes sous-qualifiés et demandeurs d'emploi. La priorité est donnée à la motivation sur la qualification. Le principe est de respecter une mixité sociale, géographique et professionnelle ; l'accent est mis sur certains profils (quartiers et ruraux). Pour information, l'ASC a passé récemment une convention avec l'Association des grandes écoles avec un objectif de 10 000 volontaires sur les 60 000 élèves sortant des grandes écoles. Le volontariat représentera en 2020 la moitié d'une classe d'âge. En 2017, 125 000 volontaires ont bénéficié des services de l'ASC contre 92 000 en 2016. Depuis sa création, l'ASC a accueilli 270 000 jeunes, ce qui fait de la France le premier pays d'Europe pour le volontariat des jeunes.

L'ASC intervient essentiellement en France. Les secteurs d'activité sont principalement la solidarité, l'éducation et le sport. Les secteurs les moins investis sont la santé et l'environnement.

Mais il faut remarquer que l'activité à l'international est résiduelle ; cette faiblesse résulte de l'intervention dans ce secteur d'autres acteurs comme les ONG et surtout du fait que le transfert de compétences n'est pas la mission principale de l'agence. Cette activité est néanmoins en forte progression depuis 2016. **En 2016, 1 367 volontaires soit 10 % environ du total des volontaires gérés par l'agence ont effectué leurs missions, en tout ou partie, à l'étranger dont 28 % en Europe et 72 % hors d'Europe. L'Allemagne est le premier pays de destination, viennent ensuite le Sénégal et le Maroc.**

En 2017, seuls 444 volontaires ont effectué leur volontariat dans 27 pays africains. Actuellement, **l'activité internationale de l'ASC en Afrique est centrée sur trois pays : Sénégal, Maroc et Tunisie.**

L'agence **développe depuis quelques années une activité internationale** en :

- concluant un programme de partenariat de **volontaire de la francophonie** mis en place en 2006 par l'OIF ;
- participant au programme de **service volontaire européen** mis en place par le Conseil européen des chefs d'État de 2016 dont la mission est de créer un corps européen de volontaires avec l'aide des agences nationales de volontaires. L'objectif est d'atteindre 100 000 volontaires par an en 2020. Les jeunes en difficultés dit les Jeunes avec moins d'opportunités (JAMO), sont le public prioritaire ;
- pratiquant une **politique de réciprocité**. En 2016, 100 jeunes européens et 150 jeunes hors Europe ont été accueillis en France. La plupart de ces jeunes viennent de pays ayant des structures de volontariat¹ et ont été accueillis par des structures soutenues par France Volontaires.

b) La diversification des formes de volontariat

Il convient de citer plusieurs autres formes de volontariat de créations plus récentes qui sont venues s'ajouter aux dispositifs de France Volontaires et de l'Agence du service civique.

1. D'une part, il existe de nombreux dispositifs **de volontariat international d'échange et de solidarité soutenus par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères**², qui recouvrent une **grande diversité de statuts et de profils** :

- **le volontariat de solidarité internationale**

Le volontariat de solidarité internationale (VSI) permet de s'engager sur un temps long pour une mission dans le domaine de la coopération au développement et de l'aide humanitaire ;

- **le volontariat d'échange et de compétences**

Le volontariat d'échange et de compétences regroupe les personnes en activité ou à la retraite qui se mobilisent pour des missions d'expertise sur des temps relativement courts : congés solidaires, associations de seniors ;

- **le volontariat d'initiative et d'échange**

Le volontariat d'initiation et d'échange concerne les jeunes qui s'engagent pour la première fois dans la solidarité internationale pour une courte durée : chantiers de solidarité,...

¹ En Afrique, le Bénin, le Mali, le Togo, le Niger, le Sénégal et le Burkina Faso ont des agences nationales de volontaires.

² Le MEAE ne finance pas directement les missions des volontaires mais soutient plusieurs dispositifs de volontariat : VSI, chantiers de jeunes.

- **le volontariat du réseau Cotravaux**

Les organisations du réseau Cotravaux proposent des volontariats de différentes durées. En France, comme à l'étranger, les chantiers ont pour vocation de rassembler des bénévoles issus d'horizons géographiques et sociaux différents, autour d'un projet choisi et porté localement. Les actions, de deux à trois semaines, s'effectuent dans des domaines très variés : environnement, patrimoine, social...

En 2016, 2 505 bénévoles résidant en France sont partis en 2016 sur des chantiers, sur des missions de courte durée (inférieure à deux mois).

Parallèlement, 2 702 bénévoles d'une soixantaine de pays différents étaient accueillis sur des chantiers en France.

Aux côtés des chantiers de bénévoles, les associations du réseau Cotravaux et leurs partenaires à l'étranger proposent des projets de plus longue durée (jusqu'à un an) et des volontariats plus individuels sur des projets permanents.

En 2016, 288 volontaires résidant en France sont partis en 2016 sur des chantiers à l'étranger, pour des missions supérieures à deux mois.

Dans le même temps, 156 volontaires, venant d'une quarantaine de pays, participaient à des projets en France.

- **Les volontaires internationaux en administration**

Le Volontariat International en Administration (VIA) permet aux jeunes de 18 à 28 ans de partir travailler à l'étranger pour des services de l'État français : consulats, ambassades, alliances françaises, instituts de recherche, services de coopération et d'action culturelle,...

Destiné aux jeunes de 18 à 28 ans, le VIA permet aux jeunes de travailler dans les consulats, les ambassades, les services et les missions économiques françaises à l'étranger ou encore dans les services de coopération et d'action culturelle.

Un VIA peut durer entre 12 et 24 mois, la durée moyenne des missions étant de 18 mois.

Les volontaires peuvent ainsi être placés sous la tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (plus d'un millier de volontaires chaque année), ou bien du ministère de l'Économie (environ une centaine), ou encore de Business France (une centaine).

Au 31 décembre 2016, environ 1 000 VIA étaient en poste dont 280 en Afrique, soit près d'un quart.

- **Les volontaires internationaux en entreprises**

Le Volontariat International en Entreprise (VIE), instauré par la loi du 14 mars 2000, permet aux entreprises françaises de confier à un jeune, de 18 à 28 ans, une mission professionnelle à l'étranger durant une période de 6 à 24 mois.

Il existe une grande variété de missions, qui peuvent être commerciales ou techniques. Les missions sont définies par l'entreprise : études de marchés, prospection, renforcement d'équipes locales, accompagnement d'un contrat, d'un chantier, participation à la création d'une structure locale, animation d'un réseau de distribution, support technique d'un agent,...

La gestion administrative et juridique du VIE est confiée à Business France, opérateur public national au service de l'internationalisation de l'économie française. Né de la fusion d'Ubifrance et de l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) réalisée en 2015, Business France est l'établissement public à caractère industriel et commercial chargé du développement international des entreprises et en particulier les PME.

Business France dispose en permanence d'un vivier riche de candidats (45 000 environ) aux profils et formations très variés, ayant souvent déjà une première expérience à l'international.

Le contrat VIE bénéficie d'aides nationales et régionales : crédit import-export et contrat d'assurance-prospection, prise en charge subventionnelle d'une part importante du coût du VIE dans de nombreuses régions françaises.

Mais seuls 9 500 VIE étaient en poste au cours de l'année 2016 dans 134 pays à travers le monde, pour le compte d'environ 1 900 entreprises françaises. De plus, 700 ont été envoyés en Afrique, soit moins de 10 %.

Le Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (FONJEP)

C'est un dispositif qui rassemble des fonds interministériels permettant de contribuer à la rémunération d'animateurs du secteur associatif et au financement de projets.

Il a une action dans le domaine de la **solidarité internationale** notamment à travers le programme Ville, Vie, Vacances/Solidarité internationale ou VVV/SI et ce depuis les années 1990.

Le FONJEP est aussi partenaire dans le système des VSI et a un programme d'éducation au développement (EAD) qui permet de cofinancer des postes dans des associations de solidarité internationale ou d'éducation populaire afin de développer auprès du grand public des actions de sensibilisation, d'information et de formation sur les questions de citoyenneté, de solidarité internationale et de développement.

Le programme VVV/SI est une déclinaison du programme VVV piloté par l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances. L'objet du programme est de participer à des actions de solidarité internationale dans les pays du Sud et notamment en **Afrique subsaharienne qui est un des axes prioritaires du programme**. Le public concerné est constitué de groupes de 5 à 16 jeunes entre 15 et 25 ans avec 2 encadrants au maximum. Les actions éligibles sont dans le domaine social, culturel, environnemental ou des chantiers de construction et de réhabilitation. La subvention pour un projet varie de 2 000 euros à 7 500 euros.

2. D'autre part, plusieurs grandes organisations internationales ont développé leurs propres dispositifs de volontariat. On peut citer :

• **L'Union européenne a mis en place un Service Volontaire Européen (SVE)** qui fait partie du volet Jeunesse et Sport du Programme Erasmus+.

Le SVE offre une expérience de mobilité et d'engagement dans un autre pays et permet de découvrir une autre culture ou d'acquérir des compétences utiles à l'insertion socio-professionnelle. **Le volontaire bénéficie d'un accompagnement** avant, pendant et après par les structures impliquées dans le projet.

En France, le SVE est géré par l'Agence Française Erasmus+ Jeunesse et Sport¹. L'Agence Française Erasmus+ Jeunesse et Sport relève de l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP), qui est lui-même un établissement public sous tutelle du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports. Il présente des caractéristiques intéressantes :

- il est ouvert à tous les jeunes de 17 à 30 ans ;
- il ne requiert aucune formation, expérience, diplôme ou connaissance linguistique. Des conditions spécifiques existent pour les jeunes ayant moins d'opportunités ;
- les domaines d'intervention sont larges : art et culture, social, environnement et protection du patrimoine, médias et information des jeunes, lutte contre les exclusions, le racisme et la xénophobie, santé, économie solidaire, sport, diversité culturelle, avenir de l'Europe,... ;
- sa durée varie de 2 à 12 mois ;
- pour la prise en charge, le volontaire est nourri, logé et assuré tout le long de sa mission. Il reçoit par ailleurs une indemnité mais peut être amené à contribuer au financement de ses frais de voyage. Les organisations partenaires doivent contribuer à couvrir ce volontariat avec d'autres sources de financements. Elles reçoivent pour cela une subvention de l'Union européenne.

Au terme du projet, le volontaire reçoit un *Youthpass*, attestant la participation et la contribution du volontaire au projet, et qui doit **valoriser les compétences et l'acquis de l'expérience**.

• **Les Nations Unies disposent d'une catégorie de Jeunes Volontaires**, distincte des Volontaires des Nations Unies. Cette catégorie a été créée récemment en réponse à l'appel du Secrétaire général de l'ONU en faveur d'un plus grand engagement dans le volontariat de la génération des

¹ À noter qu'une seconde agence basée à Bordeaux gère le second volet du Programme Erasmus+ : le domaine scolaire, universitaire de l'apprentissage et de la formation professionnelle. Il s'agit de l'Agence Française Erasmus+ Éducation et Formation. Ces deux volets constituent le Programme Erasmus+.

moins de 30 ans, qui est aujourd'hui plus nombreuse qu'à toute autre époque de l'histoire.

Ces jeunes volontaires sont affectés **au sein d'agences des Nations Unies pour travailler en première ligne** dans des opérations de terrain concernant la politique, le développement ou l'aide humanitaire :

- ce sont de jeunes âgés de 18 à 29 ans, qui s'engagent dans des initiatives en faveur du développement et de la paix partout dans le monde ;
- les domaines visés sont : les droits de l'homme, l'adaptation au changement climatique, les soins de santé primaires, la gestion des catastrophes, la consolidation de la paix, la mobilisation des jeunes et de nombreux autres domaines ;
- ils peuvent travailler directement au sein d'un organisme des Nations Unies ou encore obtenir une affectation auprès de l'une des organisations partenaires de l'ONU, d'une université ou d'un gouvernement ;
- la plupart des affectations de Jeunes Volontaires des Nations Unies durent entre six et vingt-quatre mois mais le cas échéant, il y a des « affectations à court terme » dans un établissement d'enseignement supérieur (« Jeune Volontaire des Nations Unies universitaire ») ;
- les Jeunes Volontaires des Nations Unies reçoivent une allocation de subsistance de base. L'organisation d'accueil paie le transport, de même que certains autres frais de base. Ils bénéficient de services d'orientation et de formation avant et après leur affectation ;
- le niveau d'études et d'expérience requis varie selon l'affectation, mais, en général, il n'est pas nécessaire que les Jeunes Volontaires des Nations Unies possèdent plus de deux ans d'expérience professionnelle.

• **L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)** a créé pour sa part **le volontariat international de la francophonie (VIF)**.

Le programme de volontariat international (VIF) offre aux jeunes francophones, âgés de 21 à 34 ans, la possibilité, durant 12 mois de partager **un projet de développement et de vivre une expérience de mobilité internationale au sein de l'espace francophone**. Ces missions de volontariat sont réalisées au sein d'institutions francophones souhaitant bénéficier de l'appui d'un volontaire pour leurs projets.

Depuis le démarrage du programme en 2007, **près de 250 jeunes soit environ 50 par an ont participé à ce programme, originaires de 33 pays. Depuis 2007, seuls 65 jeunes Français ont bénéficié du système du VIF dont 12 seulement sont allés en mission en Afrique.**

Le VIF est pris en charge par l'OIF et/ou la structure d'accueil sauf pour les frais de visa. Il reçoit une indemnité mensuelle variable suivant le pays d'accueil. Il perçoit également une indemnité d'installation et de retour. **Le coût d'un VIF pour l'OIF est de l'ordre de 18 000-20 000 euros par an ; soit une dépense totale de 1 million d'euros annuel.**

Il faut souligner que l'OIF reçoit chaque année près de 4 500 candidatures pour ce type de volontariat.

Le coût est l'obstacle principal à l'augmentation du nombre de VIF. L'OIF souhaite développer ce volontariat international en partenariat avec France Volontaires, l'OFQJ, l'ONU, l'Agence du service civique; au prochain sommet de la francophonie à Erevan en 2018, elle proposera la création d'un label « Volontaire international francophone ».

*

Au total, le volontariat international, notamment entre la France et l'Afrique, reste relativement marginal.

Il est encore en deçà des chiffres de jeunes effectuant leur service militaire en coopération dans les années 1960-1990.

Tableau récapitulatif des différentes formes de volontariat et nombre de volontaires 2016		
Volontariat	Nombre total de volontaires	dont volontaires en Afrique
VSI (Volontariat Solidarité Internationale)	1 908	770 (40%)
VEC (Volontariat d'échange et de compétences)	559	362 (65%)
VIE (Volontariat d'initiation et d'échange)	1 076	766 (72%)
Volontariats du réseau Cotravaux à l'étranger	2 793	144 (5%)
SC (Service Civique)	2 059	570 (28%)
VIA (Volontaires Internationaux en Administration)	1 007	279 (27%)
VIE (Volontaires Internationaux en entreprises)	9 573	692 (7%)
TOTAL	16 182	3 583 (19%)

Selon les chiffres fournis par les organismes auditionnés, **le réseau de volontaires draine à l'heure actuelle un effectif d'environ 16 000 jeunes par an à l'international dont seulement 20 % en Afrique.**

3. Des filières sectorielles à fort potentiel mais trop cloisonnées

Quatre autres grandes filières d'acteurs œuvrent également pour la mobilité des jeunes mais chacun dans des secteurs très spécifiques.

a) *La francophonie*

L'espace francophone offre un cadre d'échanges privilégié entre jeunes qui peut s'appuyer sur le dynamisme de la langue française en Afrique.

Selon l'Organisation internationale de la francophonie, le français est aujourd'hui parlé par 275 millions de personnes dans le monde dont 55 % vivent en Afrique. Le français est actuellement en cinquième position après le mandarin, l'anglais, l'espagnol et l'arabe.

C'est en Afrique subsaharienne que le français progresse le plus. Grâce à la forte démographie africaine, l'espace linguistique francophone devrait connaître une croissance de 143 % entre 2015 et 2065. 700 millions de personnes pourraient s'exprimer en français d'ici 2050, dont 85 % en Afrique !

(1) Les grands organismes internationaux : Agence universitaire de la Francophonie (AUF), Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

Outre l'OIF déjà évoquée, deux organismes ont un rôle très important même s'ils agissent dans des domaines très distincts.

• **L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF)**

L'AUF est le plus grand réseau universitaire du monde avec près de 850 établissements d'enseignement supérieur et de recherche sur tous les continents dans plus de 100 pays. Il faut préciser néanmoins qu'un tiers des membres ne sont pas ou pas principalement francophones mais ont seulement mis en place des filières francophones¹.

L'agence dispose de 60 représentations locales dans 40 pays. Son siège est installé à Montréal, ses services centraux se répartissent entre Montréal et Paris. L'AUF est en effet **une association de droit québécois**.

Dix directions régionales pilotent les interventions de l'AUF sur le terrain **dont deux en Afrique** : en Afrique centrale et des Grands Lacs et en Afrique de l'Ouest. Huit antennes administratives, 36 campus numériques francophones consacrés au numérique et quatre instituts de la Francophonie consacrés à la formation, la recherche, au conseil et à l'expertise, complètent le dispositif régional d'intervention.

¹ 14 540 étudiants sont inscrits dans 154 formations universitaires francophones soutenues par l'AUF.

Mais l'avenir de la francophonie universitaire est loin d'être assuré, comme l'a indiqué son recteur M. Jean-Paul de Gaudemar, car la concurrence est vive et les étudiants doivent avoir de « bonnes raisons » de devenir francophones. À cet égard, le paradoxe est qu'en Afrique le diplôme ne garantit pas l'emploi, parfois c'est même l'inverse comme le prouve le fort taux de chômage des diplômés.

Il faut donc, selon lui, mieux identifier les besoins des étudiants africains, sur fond d'augmentation rapide de la population universitaire, et s'y adapter. **Or cela pose la question de la qualité des enseignements et de la recherche, celle de la gouvernance des établissements ainsi que des moyens alloués.** De ce point de vue, la baisse des bourses est en contradiction avec une francophonie conquérante.

- **L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)**

L'histoire de la Francophonie parlementaire est aussi très liée à l'Afrique car elle puise notamment son origine philosophique dans la pensée de Léopold Sédar Senghor, qui affirmait en 1966 : *« Ce sont les peuples qui, par l'intermédiaire de leurs élus, pousseront les gouvernements à aller de l'avant. Il faudrait réunir, dans une association interparlementaire, les parlements de tous les pays où l'on parle le français »*. Ainsi sont nées en 1967, l'assemblée constitutive de l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) puis en 1970 l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), devenue depuis l'Organisation internationale de la Francophonie.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie est un lieu de débats, de propositions et d'échanges d'informations sur tous les sujets d'intérêt commun à ses membres. **83 parlements ou organisations sont actuellement représentés à l'APF dont un tiers provenant d'Afrique.**

Deux de ses instances tournées vers la jeunesse méritent une mention particulière dans le cadre du précédent rapport.

- **Le Parlement francophone des jeunes (PFJ)**

Les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie, réunis en septembre 1999 à l'occasion du Sommet de Moncton, dont le thème principal était la jeunesse, ont pris la décision de créer un Parlement francophone des jeunes (PFJ) et de confier sa mise en œuvre à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). Ce programme de coopération interparlementaire **est majoritairement financé par la Délégation aux Droits de l'Homme, à la Démocratie et à la Paix de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).**

Le Parlement francophone des jeunes (PFJ) a comme objectif principal de **promouvoir la démocratie représentative et faire connaître le travail législatif tout en mettant en contact des jeunes venant de tous les horizons de la Francophonie** à travers des simulations parlementaires des plus réalistes.

Il vise par ailleurs à développer la formation civique et la solidarité francophone des jeunes et à susciter la création ou le renforcement de Parlements de jeunes dans les Parlements membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).

Donnant une voix à la jeunesse francophone, les sessions du PFJ sont l'occasion pour cette dernière d'exprimer ses attentes et ses aspirations sous forme de résolutions et de déclarations. **Ces propositions sont présentées aux parlementaires de l'APF par les jeunes eux-mêmes**, créant ainsi un véritable lien entre ces derniers et leurs représentants. Les textes adoptés lors de chaque PFJ sont par la suite présentés aux chefs d'État et de gouvernement des Sommets de la Francophonie.

Ce Parlement francophone des jeunes se réunit tous les deux ans sur le lieu de réunion de la session ordinaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et simultanément à cette session. Ainsi, la réunion, dans un même lieu, de nombreux jeunes d'origines diverses permet de créer des liens forts entre les nouvelles générations de l'espace francophone.

Par ailleurs, la concomitance des deux événements permet un échange entre les jeunes et les parlementaires venant de tous les horizons.

- **Le réseau des Jeunes parlementaires**

Depuis plusieurs années, l'APF s'attache à promouvoir la participation des jeunes à la vie politique notamment par la création en 2015 du programme « Jeunes parlementaires francophones » afin de favoriser la représentation des jeunes dans les parlements.

À l'occasion de la réunion de la commission des Affaires parlementaires de l'APF du 23 au 26 mars 2017 à Hô Chi Minh Ville, ont été examinées les actions de coopération parlementaire menées grâce au soutien de l'OIF dont le programme « **jeunes pousses** » appelé à déboucher sur la création **d'un réseau francophone de jeunes parlementaires**.

Dans la suite de cette initiative, du 5 au 10 mars 2018, les jeunes parlementaires inscrits au programme « Jeunes parlementaires francophones » se sont réunis en Afrique afin de créer un Réseau des jeunes parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. *« Le Réseau visera à promouvoir la participation des jeunes parlementaires au sein des instances de l'APF en leur permettant d'aborder des enjeux liés à la jeunesse et d'échanger sur des préoccupations partagées par les jeunes francophones ».*¹

Les statuts ont été rédigés et la création du réseau sera débattue lors de l'Assemblée plénière de l'APF qui se tiendra cette année à Québec les 9 et 10 juillet 2018.

Ces structures fournissent donc de nombreuses opportunités d'échanges et de partages d'expériences dont l'impact reste sous-estimé. Ils peuvent pourtant servir d'exemples pour leur capacité à créer des liens profonds et constituer de véritables réseaux d'influence dans le temps.

¹ Communiqué de l'APF du 13 mars 2018

(2) L'Institut français et les Alliances françaises

Les Instituts français et les Alliances françaises en Afrique sont à la fois la vitrine et « le bras armé » culturels de la France en Afrique. Ces institutions sont partie prenante de l'histoire de la relation privilégiée entre la France et le continent, par leur ancienneté et la diversité de leurs activités.

• **L'Institut français**

L'Institut français est un établissement public industriel et commercial régi par la loi relative à l'action extérieure de l'État du 27 juillet 2010 qui a pour vocation la **promotion de l'action culturelle extérieure de la France** en matière d'échanges culturels. L'Institut français est un opérateur du ministère chargé des Affaires étrangères et est un levier pour le développement de coopérations en réseau entre professionnels de la culture et de l'enseignement ainsi que pour la promotion de la diversité culturelle et linguistique.

Il chapeaute un **réseau de 143 instituts français et centres culturels français, dont 33 en Afrique**. Certains établissements ont un statut binational, régi par un accord intergouvernemental, notamment en Guinée (Conakry), en Guinée-Bissau (Bissau), au Mozambique (Maputo), en Namibie (Windhoek) ou au Niger (centre culturel franco-nigérien Jean Rouch de Niamey).

Ils sont financés majoritairement ou partiellement par leurs recettes propres tirées notamment de l'enseignement du français langue étrangère et du mécénat.

L'Institut français est une institution **qui parraine ou gère des programmes de mobilité dans son domaine de compétences. Le public visé est celui des professionnels et pas forcément des jeunes. L'institut n'a pas non plus de « politique ciblée » vers l'Afrique.**

Comme l'a souligné Mme Valérie Mouroux, directrice du département du développement et des partenariats, la mobilité des jeunes français en Afrique n'est pas une évidence parce qu'en matière culturelle, l'Afrique n'apparaît pas encore comme un continent « prescripteur » ; de ce point de vue, il y a un travail d'image et de perception du continent africain à faire. Le lancement par le Président de la République à Ouagadougou d'une « saison des cultures africaines en France » en 2020 vise notamment à changer cette situation.

Pourtant existent divers **programmes - dans lesquels l'Institut est soit partenaire, soit opérateur unique - qui impliquent des mobilités interafricaines entre la France et l'Afrique.**

- **Les programmes avec l'Afrique en coopération avec l'Institut français.** Ces programmes touchent principalement l'émergence donc un public de jeunes professionnels. Ils incluent des budgets pour la mobilité même si ce ne sont pas des programmes de mobilité proprement dite :

- les Programmes « **Afrique et Caraïbes en création** » qui impliquent des mobilités et qui concernent principalement des artistes émergents donc jeunes financés par le fond régional Afrique » (aide aux tournées d'artistes généralement basés en France ou sur le continent africain)¹ ;
- le **Programme d'aide à la société civile** qui soutient des projets impliquant très souvent de la mobilité entre la France et le continent africain ;
- le **Collège doctoral Afrique de l'Ouest et centrale (2016)** qui vise à la formation des doctorants en didactique, langue française et littérature comparée en leur offrant un espace de perfectionnement méthodologique et d'échange d'expériences, afin de répondre au déficit de docteurs dans les départements de français de ces universités. Ce programme est financé par l'Institut français (65,6%) et l'agence universitaire de la Francophonie (AUF). Un regroupement par an se tient en Afrique ; deux ont été réalisés et deux sont programmés en 2018 et 2019 ;
- les LABS pour jeunes professionnels et personnalités d'avenir. Deux programmes intéressent les jeunes africains :
 - . **AyadaLab2** est un programme franco-allemand initié début 2018 à destination des jeunes entrepreneurs culturels et sociaux d'Afrique de l'Ouest pour soutenir le développement de quinze projets d'entrepreneuriat culturel et social ;
 - . **LabCitoyen**, programme dédié à la thématique des droits de l'Homme pour des jeunes citoyens âgés de 20 à 26 ans, francophiles et apprenants de français, pour se former à ces questions à travers une série de conférence et de débats. C'est un programme-monde qui fait maintenant régulièrement place à des participants issus d'Afrique subsaharienne (10 en 2017 et 12 en 2018 sur 50 participants en moyenne) ;
- **la Fabrique des cinémas du monde**. Organisée par l'Institut français, en étroite relation avec le Festival de Cannes et le Marché du Film, La Fabrique des Cinémas du Monde permet chaque année à une dizaine de réalisateurs sélectionnés de venir avec leur producteur présenter et défendre leur projet de premier ou second long métrage pendant le festival de Cannes, au mois de mai.

¹ Budget 2018 : 160 000 euros

² Chiffres clefs :

- 5 pays – Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria, Sénégal
- Budget : 500 000 euros dont 100 000 euros pour l'Institut français
- Environ 2 000 candidatures soumises à l'appel à candidatures en février 2018
- 50 % des projets portés par des femmes
- Candidats âgés de 20 à 35 ans

Chaque année, entre trois et quatre projets présentés viennent d'Afrique.

➤ **Les programmes de mobilité de l'Institut français.** Ils ne sont pas dédiés à l'Afrique mais elle peut y être représentée en fonction des candidatures reçues et sélectionnées. Les principaux programmes sont :

- **pour les mobilités entre l'Afrique et la France : La Résidence à la Cité internationale des arts de Paris.** L'Institut français accueille chaque année une soixantaine d'artistes étrangers à Paris. Le programme de résidences à la Cité internationale des arts à Paris est réservé aux artistes étrangers vivant à l'étranger. Les « **visas pour la création** » est un programme de résidence pour de jeunes talents. Il est destiné à des artistes résidant en Afrique ou dans les Caraïbes, qui souhaitent développer un projet précis de recherche ou de création en France ou dans un autre pays d'Afrique ou des Caraïbes.
- **pour les mobilités entre la France et l'Afrique.** Ce type de mobilité est peu utilisé pour des raisons d'attractivité et d'image. Plusieurs programmes peuvent être cités :

. **Les résidences « Sur Mesure »** permettent à des artistes confirmés d'effectuer et/ou d'approfondir une recherche afin de mener le projet significatif de leur choix, à l'étranger. Elles sont mises en place chaque année, selon un principe d'alternance. En 2018, les disciplines choisies sont les arts de la scène et la musique pour les pays suivants¹.

. **Les résidences « Stendhal »** soutiennent chaque année des auteurs de langue française dont le projet d'écriture nécessite un séjour d'un mois ou plus à l'étranger².

- **Les Alliances françaises**

Créées en 1883, elles forment aujourd'hui un réseau de **817 Alliances françaises (AF), associations de droit local, implantées dans 133 pays et fréquentées par plus de 560 000 étudiants. Elles sont depuis 2007 chapeautées par la fondation Alliance française qui favorise la collaboration entre les Alliances, la création de nouvelles Alliances et développe dans ces domaines une capacité d'expertise.**

Le succès de ces alliances est souligné par la **labellisation du titre d'AF actuellement attribué dans 51 pays, soit près de la moitié des pays d'implantation.** Il tient en partie au fait que ce sont des structures moins coûteuses qu'un institut ou une école et que par ailleurs elles permettent un maillage du territoire puisqu'elles ont pour vocation de s'implanter aussi bien en province que dans les capitales.

¹ *Afrique du Sud, Bénin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Madagascar, Mali, Nigéria, République démocratique du Congo, Sénégal.*

² *En 2018, sur les 12 lauréats, deux sont africains (Afrique du Sud et Rwanda).*

Leur financement se fait par le ministère de tutelle, le ministère des Affaires étrangères, les étudiants et les partenaires. Fait remarquable, **85 % des AF sont autofinancées surtout grâce aux étudiants et aux partenaires et certaines au-delà de 100 %**. Les dix premières AF (en Amérique latine en Russie et Afrique du Sud) concentrent 30 à 40 % des postes d'expatriés, du chiffre d'affaires et du nombre d'apprenants.

En Afrique, 115 Alliances accueillent 55 000 étudiants par an soit 10 % des effectifs des étudiants accueillis par les AF dans le monde. Elles emploient 2 100 personnes dont 65 personnels détachés et volontaires.

Il y a à l'évidence **un lien entre le développement du réseau et le déclin des structures étatiques éducatives** dans certains pays africains. Par exemple, c'est à Madagascar qu'il y a le plus grand nombre d'AF (29) et qui comptent 50 % des étudiants accueillis en Afrique. Les AF en Afrique font actuellement plutôt un travail de « remédiation scolaire ». Elles font aussi un vrai travail de coopération puisqu'au-delà de l'éducation et de la culture, elles interviennent dans la formation professionnelle.

Comme l'a souligné, M. Bertrand Commelin, président des Alliances françaises, **le réseau africain des AF se heurte à plusieurs difficultés :**

- la diminution constante des subventions publiques dont dépend l'équilibre financier des AF, compte tenu de la faible solvabilité des publics et partenaires ;
- le manque de ressources humaines qualifiées sur place et ce malgré un appel au volontariat et au personnel détaché dont sont pourvues 65 AF sur 115, soit plus de 50 % des AF ; seuls 5 personnels détachés sont employés en Afrique dans des postes de direction ; actuellement, la priorité définie par le ministère des Affaires étrangères est l'affectation de ces personnels dans les BRICS ; pour pallier cette difficulté, a été mis en place le projet Alliance Française 3.0¹ dont les bénéficiaires sont le public et le personnel enseignant et des médiathèques (Formations en Afrique du Sud, à Madagascar et en Mauritanie et Formations pédagogiques à l'enseignement du français, en particulier en Mauritanie et au Sénégal) ;
- la sécurité qui pour être maintenue pour les bâtiments comme pour les personnels nécessite des moyens financiers importants.

Suite à un accord tripartite - signé en mai 2016 et conclu sous l'égide et avec la collaboration de la Fondation Alliance Française - entre l'Agence du service civique, La Guilde et le Café de l'avenir, **a été promue**

¹ Le projet Alliance française 3.0 est porté par la fondation et s'exécutera sur trois ans dans quatre pays d'Afrique subsaharienne (Afrique du Sud, Madagascar, Mauritanie et Sénégal) ; les équipes des Alliances Françaises sont formées en amont.

la mobilité de jeunes volontaires du service civique au sein des Alliances françaises. Les missions non reconductibles durent de six mois à un an ; aucune condition de diplôme n'est fixée. Les volontaires, outre l'indemnité du service civique, touchent une aide locale de l'Alliance Française ou une aide au logement. En 2018, **50 jeunes volontaires du service civique ont été affectés dans 37 AF réparties dans 24 pays** ; depuis 2016, six jeunes volontaires ont été affectés en Afrique (Afrique du Sud, Kenya et Cameroun).

Cette politique de volontariat en service civique dans les AF est en phase d'expansion et l'Afrique est un territoire à forte potentialités compte tenu des missions des Alliances. En fonction des implantations d'Alliances sur le continent africain, de la présence d'un délégué général ou d'un coordinateur et des impératifs de sécurité, neuf pays sont prioritairement ciblés : Madagascar, Côte-d'Ivoire, Mauritanie, Ghana, Comores, Angola, Zimbabwe, Ouganda et Sénégal. L'obstacle majeur reste celui du financement eu égard à la fragilité financière structurelle des Alliances françaises d'Afrique.

Enfin, l'objectif est aussi de développer l'accueil de jeunes africains dans les Alliances de France dans l'optique de respecter la réciprocité dans la mobilité des jeunes volontaires du service civique dans les Alliances françaises.

(3) L'Université Senghor

Parmi les opérateurs récents de la francophonie, il faut mentionner l'Université Senghor d'Alexandrie, **établissement privé de 3^e cycle reconnu d'utilité publique**, créé en 1990 à la suite au III^e sommet des chefs d'État et de Gouvernement des pays ayant le français en partage de Dakar (mai 1989).

Elle rassemble **150 professeurs sur le site d'Alexandrie et les huit « Campus Senghor » en Afrique** (Côte d'Ivoire, Bénin, Burkina Faso, Togo, Sénégal, Maroc, Guinée et Djibouti) plus deux campus hors Afrique à Perpignan et Szeged (Hongrie).

Elle a pour vocation de former et de perfectionner des cadres de haut niveau des secteurs public et privé et d'orienter leurs aptitudes vers l'exercice des responsabilités dans certains domaines prioritaires pour le développement (*Master I et Master II* en santé, management, culture et environnement).

La spécificité de l'université est la formation de jeunes professionnels pour accroître leurs capacités professionnelles et dans l'objectif que cette formation soit immédiatement utile sur le terrain¹.

¹ Les trois objectifs principaux du Plan stratégique 2014-2017 : renforcer l'impact des enseignements - être dans l'agenda de développement des pays africains - être une université entrepreneuriale.

Les principaux contributeurs sont la France, la Belgique et la Suisse. Les études sont gratuites à Alexandrie et payantes sur les huit « Campus Senghor ». Pour ceux-ci, ils sont entièrement autofinancés ; les formations sont payées soit par l'étudiant soit par la structure qui parraine les étudiants. Le coût d'une formation est en moyenne de 2 à 3 000 euros ; une formation atteint son point d'équilibre avec la participation de quinze étudiants.

Aujourd'hui, les échanges avec d'autres établissements sont très peu nombreux. Ils se font actuellement par le biais d'Erasmus et concernent un dizaine d'étudiants. Ces échanges permettent de mêler les cultures professionnelles et entrepreneuriales ainsi que de découvrir les potentiels existant de part et d'autre dans un cadre où beaucoup de pays sont rassemblés.

Les étudiants sont de jeunes professionnels - 30 ans de moyenne d'âge - originaires d'Afrique pour l'essentiel (en 2017 de 22 pays africains). Les promotions annuelles comptent 600/700 étudiants répartis entre Alexandrie (200) et les campus (450/500). « Ces campus sont de vrais lieux de brassage qui créent une communauté d'appartenance »¹. Il existe actuellement 15 associations nationales d'anciens élèves dont 11 sont des associations de pays africains ; l'ensemble de ces associations sont fédérées au sein de l'Association Internationale des Diplômés de l'Université Senghor (AIDUS) qui compte près de 3 000 membres.

Ce nouvel établissement est donc un instrument prometteur pour le rayonnement de la langue française en Afrique et plus largement pour le développement des relations entre la France et le continent africain.

b) L'enseignement supérieur et la recherche

L'enseignement supérieur est au cœur des enjeux pour l'avenir des relations de la France et le continent africain, d'où le rôle stratégique des opérateurs de formation des jeunes dans ce domaine.

(1) Campus France

Campus France est un établissement public créé en 2010 qui a pour mission de **valoriser et de promouvoir à l'étranger le système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle français.**

L'Afrique représente 1 étudiant sur 10 en mobilité dans le monde soit plus de 430 000 étudiants ; l'Afrique subsaharienne enregistre un taux de mobilité diplômante deux fois supérieure à la moyenne mondiale.

Cette mobilité très dynamique se fait en faveur de la France dont 44 % des étudiants étrangers sont africains et essentiellement dans l'enseignement supérieur (77 %), même si sa place est de plus en plus concurrencée. En effet, il apparaît que les étudiants africains choisissent d'abord des pays anglophones (42,5 %) nettement devant la francophonie

¹ Thierry Verdel, recteur (Visio-conférence du 21 février 2018)

(34,4 %) ; la francophonie voit son attractivité s'éroder, le cumul des pays d'accueil pratiquant le français reculant de 37,4 % à 34,4 %.

Mais, comme l'a souligné sa directrice Mme Béatrice Khaiat, la France a maintenant de nombreux concurrents comme la Chine, la Russie, l'Inde et l'Arabie saoudite et pour ceux qui sont plus proches de notre modèle démocratiques, les États-Unis, le Canada et l'Allemagne. **Pour résumer la situation, la France se maintient tandis que les autres font beaucoup mieux¹.**

Campus France estime que moins de 5 % des étudiants français en mobilité internationale choisissent l'Afrique contre environ 60 % l'Union européenne et 15 % l'Amérique du Nord.

(2) Les Grandes Écoles

Les grandes écoles - Sciences Po², Polytechnique, l'ENA, l'ESSEC, etc. -montrent incontestablement aujourd'hui un intérêt croissant pour l'international, et **quoique encore modestement pour l'Afrique** en particulier.

Ces écoles se sont dotées de directions internationales proactives qui organisent des visites ou séjours en France et, en sens inverse, aident à **la mise en place de périodes de formation plus ou moins longues pour leurs étudiants, expériences jugées unanimement très positives.**

Cette appétence pour l'Afrique se manifeste de diverses manières :

- l'augmentation du nombre des étudiants africains. Au cours des douze années, le nombre de ces étudiants africains aurait progressé de 130 %, selon la Conférence des grandes Écoles ;
- l'implantation en Afrique sous des formes diverses : création de nouveaux programmes, ouverture d'un campus ou d'un bureau de représentation ;
- enfin, la conclusion de partenariats comme celui annoncé en février 2018 visant, à la demande du Président de la République d'Égypte, la création d'une académie nationale d'administration au Caire, sur le modèle de l'ENA.

L'objectif est de former des cadres administratifs selon les meilleurs programmes de formation, afin que l'Académie égyptienne soit la principale source en matière de choix de dirigeants et de cadres selon des critères objectifs de compétence et de d'égalité de chances. C'est l'ENA qui a été choisie pour fournir au système administratif égyptien ses besoins en ressources humaines.

¹ Des pays comme l'Arabie saoudite, les EAU et la Malaisie ou la Turquie pratiquent une généreuse politique de bourses affichant ainsi une croissance spectaculaire.

² Sciences Po a inauguré en février 2018 à Nairobi son premier bureau en Afrique, pour marquer sa volonté de faire du continent africain l'un des axes prioritaires de son développement international

À titre d'exemple, M. Frank Pacard, directeur des relations internationales de Polytechnique a livré des perspectives encourageantes pour son École. Avec la fin du service militaire obligatoire, Polytechnique a en effet mis en place un stage de « formation humaine » de sept mois soit dans l'armée soit en milieu civil (tutorat dans les quartiers ou échanges humanitaires). Certaines missions se font désormais en Afrique (ex : Côte d'Ivoire pour proposer des réformes des classes préparatoires, Sénégal auprès d'une école de jeunes filles, Maroc, Algérie...).

Il a estimé que l'avenir serait à « l'hybridation des formations » : transposer des formations qui marchent en France et les adapter aux pays africains ; faire du transfert pédagogique (professeurs africains formés en France, Polytechnique étant garant de la qualité des formations)...Les domaines à développer sont notamment : l'entrepreneuriat, la formation continue, le partenariat santé, les parcours de classes préparatoires... Il a suggéré quelques actions stratégiques comme le fait d'identifier « les bons lycées » africains, et donc les talents de demain, et de promouvoir de grands événements (type Olympiades internationales de mathématiques dont l'Afrique est encore complètement absente).

(3) Erasmus+

Erasmus+ est le programme pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport dont s'est dotée de l'Union Européenne pour la période 2014-2020. Il regroupe les anciens programmes¹ de l'Union Européenne en faveur de l'éducation, de la formation et de la jeunesse. Il a également été pourvu d'un volet « sport ».

Doté d'un budget supérieur à 16 milliards d'euros sur six ans, le programme Erasmus+ incarne la volonté de l'Union européenne d'investir dans l'éducation, la formation et la jeunesse, en faveur d'une « *croissance intelligente, durable et inclusive* ».

Au cours de la période 2014/2020, le programme Erasmus+ doit bénéficier à :

- deux millions d'étudiants de l'enseignement supérieur qui pourront étudier ou se former à l'étranger ;
- 650 000 apprentis et étudiants de l'enseignement professionnel qui recevront une bourse pour étudier, se former ou travailler à l'étranger ;
- 800 000 enseignants, assistants, formateurs, membres du personnel éducatif et animateurs de jeunesse qui pourront enseigner ou se former à l'étranger ;
- **plus de 500 000 jeunes qui pourraient faire du bénévolat à l'étranger ou participer à des échanges ;**

¹ EFTLV (*Erasmus, Leonardo da Vinci, Comenius, Grundtvig, « Jeunesse en action », Erasmus Mundus, Tempus, Alfa, Edulink et de coopération avec les pays industrialisés*).

- 125 000 écoles, établissements d'enseignement et de formation professionnels, établissements d'enseignement supérieur, établissements de formation des adultes, organisations de jeunesse et entreprises qui recevront des fonds pour établir 25 000 « partenariats stratégiques » destinés à **promouvoir les échanges d'expérience et la création de liens avec le monde du travail** ;
- 3 500 établissements d'enseignement et entreprises qui recevront une aide pour créer plus de 300 alliances de la connaissance et « alliances sectorielles pour les compétences » afin d'améliorer l'employabilité et de stimuler l'innovation et l'esprit d'entreprise.

Le programme Erasmus+ se décline en trois actions, dites « actions clés » :

- *La mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation*

Les mobilités d'études, de stage ou professionnelles au sein de l'Europe sont renforcées, à tous les âges de la vie et pour tous les niveaux de formation. Certaines de ces mobilités pourront s'effectuer au départ de et vers les pays partenaires de l'Union pour l'enseignement supérieur et le secteur de la jeunesse. Sont concernés les membres des équipes éducatives, les étudiants, les jeunes en formation professionnelle, les jeunes hors du système éducatif et les professionnels et décideurs du secteur de la jeunesse.

- *La coopération en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques*

Les projets de coopération internationale et le partage d'expériences entre institutions sont renforcés. Tous les secteurs sont concernés : l'enseignement scolaire, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, l'éducation des adultes et le secteur de la jeunesse.

Quatre types de partenariats sont proposés dont la coopération internationale avec les pays partenaires de l'Union permet de soutenir des projets de renforcement des capacités qui ont pour but la modernisation des établissements d'enseignement supérieur, la réforme des modes de gouvernance, la qualité des enseignements, éducation non-formelle, etc. Sont concernés : les pays du voisinage européen, les pays d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique.

Les plates-formes informatiques (dont *e-Twinning* pour le jumelage électronique dans le champ scolaire ou EPALE dans le champ de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes) renforcent le travail en réseau.

- *Le soutien à la réforme des politiques*

La réforme des politiques a pour but de renforcer les outils et instruments mis en place pour faciliter la mobilité en Europe ainsi que la

coordination de l'action des États membres de l'Union dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.

Deux actions spécifiques, les activités Jean Monnet qui favorisent l'enseignement, la recherche et le débat sur l'histoire, la politique, l'économie et le droit de l'Union européenne, d'une part, et la coopération dans le domaine du sport, d'autre part, complètent ce programme.

Le programme Erasmus+ a une dimension extra européenne grâce à des projets ou des mobilités avec les pays du monde entier. Les premiers pays concernés sont ceux proches de l'Union européenne, soit des pays de l'est européen soit des pays méditerranéens.

Concernant les masters *Erasmus Mundus*, la France a accueilli près de 4 000 étudiants entre 2009 et 2016 soit 15 % du total des étudiants du programme ; sur ce total, les étudiants africains représentent 7,1 %. Pour ce qui est des projets, la France est présente comme partenaire ou coordonnateur dans 92 projets avec au moins un établissement d'enseignement supérieur dont 15 en Afrique.

Les masters conjoints *Erasmus Mundus* sont des programmes d'étude internationaux intégrés, de haut niveau, souhaitant attirer les meilleurs étudiants du monde entier. Ces masters sont délivrés par des consortia internationaux d'au moins trois établissements d'enseignement supérieur de trois pays différents du programme Erasmus+. Le consortium peut également inclure des Établissements d'Enseignement Supérieur (EES) de « pays partenaires » (pays hors programme Erasmus+) et/ou des partenaires associés (entreprises laboratoires de recherche, ONG,...).

Un diplôme reconnu et accrédité par les autorités nationales (diplôme conjoint, double ou multiple) est délivré aux étudiants.

Si la mobilité internationale hors Union Européenne est donc encore marginale, elle est devenue un axe du programme de modernisation de l'enseignement supérieur « Éducation et Formation 2020 » et la mobilité de l'enseignement supérieur (ES) concerne à la fois les étudiants (études ou stages) et les personnels des établissements d'enseignement supérieur.

Il n'est donc pas étonnant que resurgisse régulièrement le projet d'un **Erasmus africain** dont une partie pourrait être financée par l'Union européenne et destiné à faciliter la mobilité des étudiants en Afrique et entre l'Afrique et l'Europe (programme Nyerere - Erasmus Mundus).

C'est une des questions dont notre pays pourrait se saisir s'il se dotait d'une véritable politique nationale dans ce domaine.

(4) Recherche

« Je souhaite que les conditions soient créées pour permettre aux chercheurs français et africains de travailler ensemble pour des programmes communs. Nous devons donner les moyens financiers de structurer les réseaux des chercheurs européens et africains. »

Discours du Président de la République à l'Université d'Ouagadougou. Novembre 2017

Créé en 1984 et héritier de l'Office de recherche scientifique des territoires d'outre-mer (ORSTOM), l'Institut de recherche pour le développement (IRD), établissement public à caractère scientifique, a pour mission la coopération en matière scientifique et notamment en Afrique. C'est un référent scientifique sur les grands enjeux du développement. Recherche, expertise et partage des savoirs sont les axes de sa démarche.

Dans le monde de la recherche scientifique, l'IRD présente une **double spécificité** :

- La France est le **seul pays à avoir conservé et préservé un organisme pluridisciplinaire** entièrement **dédié à la recherche** dans le domaine du **développement** et à la **coopération scientifique** avec les pays en développement ; à l'heure actuelle l'IRD est implanté directement dans 23 pays et il est actif sous d'autres formes dans 90 pays ;
- L'IRD est sous la **double tutelle** du ministère de **l'Éducation nationale** et du ministère de **l'Europe et des Affaires étrangères**.

L'IRD est donc un référent, un conseiller et un vecteur de développement en matière scientifique pour tous les pays en développement.

Doté d'un budget de 230 millions d'euros, il rassemble 2 221 agents dont 835 chercheurs, 935 ingénieurs et techniciens et 451 personnels locaux et près de 39 % des agents sont présents hors métropole. Il forme un réseau de 56 unités de recherche et sept observatoires dont une quinzaine en Afrique de subsaharienne, région la mieux dotée du réseau de l'IRD.

La mission de l'IRD est l'enseignement supérieur et universitaire car la coopération scientifique et universitaire est devenue une priorité en Afrique ; en effet, le taux d'accès à l'enseignement supérieur n'est que de 7 % en Afrique, contre 76 % en moyenne dans les pays développés.

Parce que l'Afrique subsaharienne est une priorité de la politique française de coopération et en raison de sa proximité géographique, culturelle et linguistique avec la France, l'IRD y est présent depuis 1946. Il déploie ses représentations dans six pays.

Près de 40 % des effectifs de chercheurs expatriés de l'Institut interviennent dans 21 pays de la région, au travers de 33 unités de recherche (dont 3 unités mixtes internationales), 15 Jeunes équipes internationales et 9 Laboratoires mixtes internationaux. S'appuyant sur ces Jeunes Équipes Associées et Laboratoires Mixtes Internationaux mais aussi sur les Observatoires et des nouveaux outils structurants comme les Groupements de Recherche Internationaux (GDRI-Sud), dix Programmes structurants interdisciplinaires et partenariaux (PSIP) contribuent à donner une visibilité et une lisibilité fortes à la politique scientifique de l'Institut autour de grands enjeux scientifiques internationaux (climat, séquestration du carbone, pauvreté, migrations, villes, ressources naturelles et environnement, maladies émergentes, vulnérabilité littorale, système alimentaire, biodiversité).

Enfin, les actions de formation, en forte progression, et l'innovation, en émergence, accompagnent les dynamiques portées par les équipes franco-africaines. Les recherches réalisées en partenariat dans cette région s'inscrivent dans toutes les thématiques prioritaires de l'Institut.

L'IRD se positionne aussi comme **un des leaders de la recherche pour le développement** en Europe afin de jouer un rôle important dans la construction des programmes et politiques européennes, pour que les questions de recherche liées au développement aient une place dans les orientations stratégiques des programmes.

À cette fin, il promeut notamment le rôle clé de la recherche dans le programme EuropeAid¹ et la création d'un African Research Council sur le modèle de l'European Research Council (ERC)².

Le Président-directeur-général de l'IRD, M. Jean-Paul Moatti, a souligné lors de son audition combien **la coopération scientifique et universitaire est devenue une priorité pour l'Afrique** car le taux d'accès à l'enseignement supérieur n'est que de 7 % contre 76 % dans les pays occidentaux. Outre les programmes Erasmus et Erasmus Mundus, ceux du Conseil européen de la recherche devraient être utilisés davantage.

c) L'aide publique au développement

La France dispose de deux instruments remarquables dans ce domaine mais dont les moyens pourraient être davantage mobilisés pour la jeunesse.

¹ EuropeAid définit, depuis 2011, la politique de développement de l'UE et assure la programmation et la mise en œuvre efficaces de l'aide extérieure. Pour mener à bien cette aide extérieure, l'Europe passe notamment par des marchés et des contrats de subvention

² L'ERC finance l'excellence scientifique à la frontière des connaissances. C'est un programme scientifique dédié à la recherche exploratoire, dont l'unique critère de sélection est l'excellence scientifique. Il délivre quatre types de bourses pour les jeunes chercheurs ou les chercheurs confirmés.

(1) L'Agence française de développement (AFD)

L'AFD n'a pas vocation première de s'occuper de la mobilité internationale mais peut être un outil de soutien pour alléger les obstacles à cette mobilité. Elle est particulièrement investie en Afrique et dans les problèmes auxquels sa jeunesse est confrontée : emploi, inégalités intergénérationnelles, insertion sociale...

La moitié de l'activité de l'AFD est tournée vers l'Afrique. Elle mène actuellement des projets dans 44 États africains, dont le budget avoisine 4 milliards d'euros avec près de 500 collaborateurs engagés sur le terrain.

Comme l'a précisé M. Jérémie Pellet, directeur général délégué, l'AFD a le « cœur tourné vers l'Afrique ». Pour la période 2017-2021, l'AFD innove en passant d'une approche dissociée (l'Afrique du Nord d'un côté, l'Afrique subsaharienne de l'autre) à une approche embrassant l'ensemble du continent, pour tenir compte des enjeux transnationaux (démographie, sécurité, changement climatique) et des flux intracontinentaux (personnes, biens, argent) qui ne vont cesser de croître dans les années à venir.

L'accompagnement de l'explosion démographique du continent restera un axe majeur de l'intervention de l'AFD dans les années à venir, car celle-ci impacte en effet toutes les politiques publiques : les besoins en infrastructures et en services de base, la croissance des villes, la nécessité d'accroître la productivité agricole pour nourrir les populations, etc.

Une des ambitions de l'AFD est aussi de devenir « la Banque des innovations africaines ». L'innovation numérique constitue en effet un grand potentiel pour l'Afrique. Malgré le dynamisme des start-ups, les entrepreneurs du numérique doivent faire face à d'importants blocages : manque d'accompagnement, coût et qualité des infrastructures, difficultés d'accès au financement...

L'AFD soutient la transition numérique africaine et son activité se concentre en particulier sur les infrastructures, capacités, services et la gouvernance. Elle a aussi créé le concours **Digital Africa** avec Bpifrance. Lancée en octobre 2016, cette initiative a reçu plus de 500 candidatures et récompensé 10 startups lauréates.

Il faut noter que l'AFD est très associée aux dernières annonces du gouvernement français concernant l'Afrique en matière :

- d'éducation ;
- d'augmentation des moyens de l'aide au développement (objectif 0,55 % et 1 milliard d'euros supplémentaires dès 2019) ;
- d'accompagnement des projets d'enseignement supérieur (campus franco-sénégalais par exemple) ;
- et de formation professionnelle (financement des centres et de personnels chargés des projets sur le terrain).

Enfin, l'absorption d'Expertise France permettra de renforcer les moyens d'intervention en phase d'accompagnement des projets.

Deux actions visent particulièrement les jeunes africains :

1) *LeAD Campus*

Destiné aux futurs leaders du continent africain et fruit d'un partenariat né en 2015 entre l'Institut Supérieur de Management de Dakar, l'Université du Cap en Afrique du Sud, Sciences Po Executive Education et l'AFD, le programme LeAD Campus délivre un certificat commun aux quatre partenaires pédagogiques.

Les participants (35 en 2018) viennent de différents pays d'Afrique. Ce programme est ouvert aux personnes du secteur privé comme à celles du secteur public, aux entrepreneurs, aux responsables d'ONG, aux cadres de l'administration,... Il permet de les accompagner dans le développement de leur vision, de leurs compétences et de leur projet.

Tout au long du programme, les leaders sont accompagnés par un mentor, un professionnel expérimenté qui partage son expérience, son savoir-faire et son réseau. C'est aussi l'occasion d'étendre son réseau de contacts et de soutiens, et ainsi connaître une progression de carrière plus rapide.

2) *Young Leaders AfricaFrance*

Le programme « Young Leaders Africa France » initié par la Fondation Africa France de Lionel Zinsou et Orange, soutenu par l'AFD, a pour but d'identifier, assembler et promouvoir les leaders français et africains à haut potentiel avec un esprit de groupe. L'objectif est de créer des liens personnels durables et laisser émerger une réflexion commune sur les enjeux mondiaux.

Elle vise donc les très hauts potentiels africains, français et africains de la diaspora. Les candidats doivent avoir entre 28 et 38 ans, être français ou doivent venir d'un pays africain et les candidats anglophones doivent maîtriser un niveau de français suffisant pour tenir une conversation.

Le premier programme d'accueil a été mis en place en 2017 (3 au 7 juillet séminaire à Paris et 2 au 6 octobre séminaire en Afrique) ; il a réuni 20 personnes (13 hommes, 7 femmes) de 13 pays africains sélectionnés sur dossier et entretiens (569 candidatures de 43 pays) ; l'âge moyen des candidats était de 34 ans ; leur milieu professionnel était très divers (finance, agriculture, environnement science, etc.). Toutes les dépenses (visas, transport et hébergement) sont prises en charge.

Le CEFEB : l'université d'entreprise de l'AFD

Pour ses **actions de formation**, l'AFD s'appuie sur son Centre d'études financières, économiques et bancaires (CEFEB) qui compte à ce jour sur un **réseau de 7 000 anciens élèves et dont la grande qualité est reconnue.**

Situé à Marseille, le CEFEB met en œuvre des programmes de renforcement de capacités et de formation à destination des bénéficiaires de l'AFD, de ses salariés et de ses partenaires, en particulier ses cofinanceurs.

Les formations délivrées par le CEFEB portent sur l'économie publique et la gestion macrofinancière, les partenariats public-privé, le développement durable et la RSE, l'innovation financière pour le développement et la microfinance, les projets de développement des collectivités territoriales et la planification urbaine. Ces thèmes correspondent aux priorités de l'AFD, mais sont amenés à évoluer en fonction de son nouveau Plan d'orientation stratégique.

L'offre de formation du CEFEB est variée : le master Maîtrise d'ouvrage publique et privée (MOPP) ; les séminaires ; les projets comme la Plateforme panafricaine de renforcement de capacités (université panafricaine de haut niveau dans le domaine des infrastructures) ; interventions extérieures,...

(2) Expertise France

Expertise France est l'agence française de coopération technique internationale. Dirigée par M. Sébastien Mosneron-Dupin depuis sa création, elle conçoit et met en œuvre des projets destinés à contribuer au développement équilibré des pays partenaires, conformément aux objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 et aux priorités de l'action extérieure de la France.

Créée en 2014 par un amendement sénatorial prévoyant le regroupement de six opérateurs ministériels, Expertise France a su rapidement trouver sa place et est devenu un acteur important de l'aide au développement.

Comme le souligne un récent rapport d'information de la commission des affaires étrangères du Sénat¹, Expertise France a en effet gagné de nouveaux marchés d'expertise et projeté les experts publics français dans les pays en développement mais aussi dans les pays où nous souhaitons accroître notre influence ; elle a, en outre, drainé des financements internationaux pour valoriser les contributions françaises à l'Union européenne et aux organisations internationales ; enfin, elle est devenue une des agences européennes de référence dans son secteur, au bénéfice du pavillon français.

En moins de trois ans, le chiffre d'affaires de l'agence a augmenté de 35 % par rapport à celui des opérateurs fusionnés dont 50 % de fonds européens et elle compte 270 salariés au siège à Paris.

Elle intervient dans plus de 100 pays avec plus de 500 projets.

¹ Rapport d'information Sénat n° 104- 2013-2014

L’Afrique subsaharienne représente plus de la moitié de son activité, a souligné son directeur, M. Sébastien Mosneron-Dupin, lors de son audition. Expertise France a notamment pu mettre en œuvre des « offres intégrées », en particulier pour la MINUSMA et pour le G5 Sahel, qui lui permettent de sous-traiter la fourniture de biens et de services à des entreprises, notamment françaises.

Elle a coordonné le programme MEETAfrica (avec Campus France, l’Institut de recherche pour le développement (IRD) et l’Agence allemande de coopération internationale (GIZ). Ce programme financé par l’Union européenne, l’ICMPD (Instrument panafricain) et le ministère des Affaires étrangères vise à accompagner des diplômés de l’enseignement français ou allemand pour la création, dans leur pays d’origine, d’une entreprise à fort caractère technologique ou porteuse de solutions innovantes. En 2016, 80 projets en Afrique (Algérie, Cameroun, Mali, Maroc, Sénégal et Tunisie) ont ainsi été sélectionnés dans des domaines allant de l’agroalimentaire aux applications mobiles en passant par la revalorisation des déchets, les énergies renouvelables, la santé ou encore le paiement sans contact.

Sa prochaine fusion avec l’AFD pourrait permettre à la nouvelle entité d’offrir un savoir-faire conjoint financement/expertise. **Le succès d’Expertise France sera sûrement un atout pour l’AFD, révélant un réel « envie d’engagement pour l’Afrique » des jeunes français et parallèlement « une demande de France ».**

d) La coopération décentralisée

Les collectivités territoriales sont **des acteurs méconnus** de la mobilité internationale des jeunes qu’elles promeuvent pourtant au travers de leurs politiques de coopération décentralisée.

Comme l’ont rappelé les responsables des grandes associations d’élus, la mobilité de la jeunesse est pourtant l’un des éléments sur lequel les collectivités se sont le plus mobilisées. La mobilité recouvre en effet l’objectif de beaucoup de collectivités de s’ouvrir vers l’international et répond à des thématiques très actuelles comme l’environnement.

Les régions, départements et villes, déploient soit directement soit indirectement, par le biais des partenariats, de multiples projets.

Comme le soulignait le rapport conjoint IGAE/IGJS¹ de novembre 2015, « *Les montants comme le nombre de jeunes ainsi soutenus sont difficiles à évaluer précisément (nombre important de dispositifs, difficulté à obtenir des données consolidées etc.), mais représentent probablement un poids considérable* ».

¹ « *Évaluation de la politique publique portant sur l’engagement citoyen international des jeunes* » Rapport IGAE 2015/110204 et IGJS 2015-I-22 – Novembre 2015

(1) Les collectivités territoriales et leurs associations

L'aide publique au développement des collectivités territoriales représente 47 millions d'euros en 2017 hors aide aux réfugiés ; cinq secteurs sont prioritaires : eau et assainissement, agriculture, éducation et formation professionnelle, gouvernance et santé.

10 700 projets de coopération sont conduits par près de 4 720 collectivités françaises. Des partenariats sont ainsi engagés avec quelque 8 100 collectivités étrangères dans 133 pays.

65 % de cette aide est en direction de l'Afrique. Sur le total de l'APD hors réfugiés (47 millions), la répartition est la suivante :

- Afrique orientale : 6,4 millions,
- Afrique subsaharienne : 17,5 millions,
- Afrique du Nord : 3,3 millions.

Parmi les 20 pays prioritaires figurent 11 pays d'Afrique hors Afrique du Nord (Sénégal, Madagascar, Mali, Burkina Faso, Togo, Bénin, Niger, Cameroun, Guinée, Tchad et RDC).

L'action extérieure des collectivités territoriales se décline soit dans une action spécifique des collectivités avec éventuellement une aide du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement (international), soit par des appels à projets lancés par cette direction.

Dans ce dernier cas, il peut y avoir un cofinancement de la direction dont les taux varient suivant les zones (25 à 35 %) ; pour l'Afrique, le taux est de cofinancement est de 35 % et il y a des bonus qui peuvent porter le cofinancement jusqu'à 50 % en fonction du thème de l'action (environnement, parité, soutien aux entreprises françaises, etc.).

Au cours des auditions, les représentants des grandes associations de collectivités territoriales ont confirmé cette mobilisation vers l'Afrique qui, à leurs yeux, pourraient encore se développer pour peu que l'État en donne l'impulsion.

À titre d'exemple, l'association internationale des maires francophone (AIMF) agit en partenariat avec les collectivités adhérentes qui proposent des projets ; ensuite l'AIMF labellise et finance et organise le tour de table des investisseurs.

Parmi ces actions on peut citer : le soutien à l'aménagement urbain à travers le Réseau Apereau (Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme). Ce soutien concerne des jeunes qui vont en Afrique pour quelques mois faire l'interface entre l'AIMF et les responsables locaux d'un projet.

Ce réseau Apereau pourrait être développé en envoyant plus de jeunes volontaires.

Pour leur part, toutes les régions ont mis en place des bourses d'aide à la mobilité internationale des jeunes.

Les formes d'engagements se sont diversifiées : coopération décentralisée, représentation à l'international (bureaux à l'étranger), programmes de mobilité internationale des jeunes (lycéens, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi, etc.).

Ainsi, en Bretagne, le dispositif « Jeunes à l'international » est une bourse individuelle destinée à promouvoir la mobilité internationale. Il permet d'accompagner les projets de stages ou de séjours d'études à l'étranger.

Comme l'ont souligné les dirigeants auditionnés, pour les grandes agglomérations comme pour régions, le potentiel de développement serait considérable si une volonté politique forte s'exprimait dans ce sens.

(2) Cités unies France

Association « faitière ou tête de réseau » regroupant quelque 400 adhérents, Cités Unies France **fédère la majorité des régions, plus d'un quart des départements, presque toutes les grandes villes, un pourcentage important des villes moyennes, ainsi que de nombreuses communes de taille plus modeste.**

Elle regroupe 300 collectivités adhérentes et un vivier de 1000 collectivités partenaires, allant des grandes régions aux territoires ruraux. Son budget est de 2,5 millions d'euros dont 0,8 million de cotisations adhérents, 0,5 million de subvention du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et 0,3 million de l'AFD.

La convention signée avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères donne à l'association, entre autres, mission d'animation et de coordination pour l'ensemble des collectivités territoriales françaises engagées en coopération internationale, soit plus de **5 000 collectivités et 13 000 projets de coopération décentralisée avec plus de 10 000 autorités locales de 145 pays.**

Elle encourage la mobilité des jeunes sous différentes formes : programme jeunesse solidarité internationale (JSI), volontariat VSI, service civique international, programme européen Erasmus+, etc. Hormis le public étudiant, le principal blocage à cette mobilité est psychologique ; pour beaucoup de jeunes des quartiers et les JAMO, la mobilité est déstabilisatrice ; cela justifie **le rôle important des acteurs intermédiaires comme les missions locales, les centres sociaux, les maisons des jeunes ou les éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse** qui valorisent la mobilité comme vecteur de citoyenneté.

Les responsables de Cités Unis France, forts de leur expérience, ont beaucoup insisté sur la nécessité de rechercher désormais une meilleure articulation des dispositifs, et sur l'intérêt qu'il y aurait à créer **une plateforme d'échanges pour davantage structurer les offres.**

4. Le secteur privé : une pépinière d'initiatives mal évaluée

Le secteur privé a malheureusement été peu étudié comme levier de mobilité des jeunes alors que sa part est sans doute non négligeable au regard de **l'engouement des jeunes français pour l'expatriation** et du recours croissant, confirmé lors des auditions, aux binationaux et aux jeunes issus de la diaspora africaine dans le secteur privé.

a) Les entreprises et les groupes

Les entreprises jouent un rôle important à travers les stages, les missions ponctuelles et les offres d'emplois. Ce type de recrutement implique notamment le dispositif des VIE (soit environ 10 000 jeunes), en croissance constante. Il est soutenu par des organismes comme le Conseil français des investisseurs en Afrique, des fondations (Fondation AfricaFrance), de grands groupes implantés en Afrique (Bolloré, Total) mais il existe sans doute aussi un gisement important lié aux PME et au jeune entrepreneuriat type *start up* (mais difficile là encore à évaluer).

Un aperçu de l'importance de l'Afrique pour les entreprises françaises a été donné par l'audition de M. Etienne Giros, président délégué du CIAN, association d'investisseurs - essentiellement français - en Afrique qui regroupe 160 entreprises dont les deux tiers sont au CAC40.

Tous les secteurs économiques y sont représentés. Le CIAN est à l'origine de 80 % des investissements français en Afrique, 60 milliards de chiffre d'affaires hors pétrole. Au cours de son audition, M. Etienne Giros s'est dit convaincu que l'Afrique sera un relais de croissance pour la France : « *L'Afrique doit devenir une ambition nationale. L'Afrique est notre nouvelle frontière* ».

Pour ce qui est de la jeunesse, le CIAN suggère de développer le dispositif des VIE qui est une bonne formule avec une priorité sur l'Afrique. Estimant à 200 000 le nombre de Français vivant en Afrique, il suggère qu'une attention pourrait être portée à certains sujets fiscaux concernant les expatriés pour encourager cette mobilité comme le régime fiscal du bonus d'expatriation imposé dans le pays de retour -la France - et non dans le pays d'expatriation ou la transférabilité et le change des fonds épargnés pendant l'expatriation.

b) Les associations et les organismes professionnels

Une autre source de mobilité très encourageante se situe au niveau des organisations professionnelles.

À titre d'exemple, l'Association de solidarité internationale créée en 1975 après la grande sécheresse dans le Sahel, dénommée Agriculteurs français et développement international (AFDI), élabore des partenariats très intéressants entre les mondes agricoles français et ceux des pays en développement.

Elle est composée de professionnels de l'agriculture (agriculteurs, techniciens, cadres), membres d'organisations paysannes françaises, qui s'engagent dans la coopération internationale avec trois objectifs : l'engagement en faveur des agricultures familiales, l'accompagnement d'organisations paysannes des pays en développement et la sensibilisation du monde agricole français au développement international.

L'AFDI fait de l'accompagnement de la société civile agricole. Les moyens privilégiés sont les échanges professionnels entre pairs et le partage de savoir-faire.

Elle est particulièrement implantée en Afrique subsaharienne et a établi un réseau avec 60 organisations régionales africaines (syndicats, coopératives, etc.). Depuis 2014, l'AFDI a lancé un programme d'aide à l'installation de jeunes agriculteurs.

Le succès de l'AFDI repose beaucoup sur l'engagement de jeunes sur des missions dont la durée est sur plusieurs années (temps de réalisation des projets) et peuvent se faire dans le cadre de la coopération décentralisée (un projet ou dans un ensemble). Comme l'a précisé Mme Laure Hamdi, directrice, il s'explique aussi par l'organisation et la solidarité régnant dans le monde agricole qui offre la garantie d'une bonne sécurité sur place (accueil en famille ou dans des structures) et le profil des jeunes - plutôt des adultes (21 ans et plus) - professionnels impliqués.

c) Les ONG

Des dizaines d'ONG travaillent avec et en Afrique. Elles offrent souvent aux jeunes une occasion de découvrir ce continent et d'entrer en contact avec les populations locales.

Parmi ces nombreuses ONG, beaucoup sont d'origine française, ce qui facilite le recrutement auprès de la jeunesse hexagonale et constitue souvent la première expérience à l'international : Médecins du Monde, Médecins Sans Frontières, Secours Populaire, Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, Comité International de la Croix Rouge, etc.

Faute de recensement, cette mobilité est là encore mal connue mais milite pour une coordination plus grande au niveau des postes diplomatiques notamment afin que ces jeunes soient mieux recensés et suivis.

*

* *

Ce rapide inventaire, qui est loin d'être exhaustif, montre un **paysage très émietté**, rendu encore plus complexe par la gamme étendue de dispositifs et de programmes que chaque acteur a développée à son tour, seul ou en partenariat.

B. UNE POLITIQUE QUI MANQUE DE LISIBILITÉ ET DE VISION D'ENSEMBLE

Au-delà de cette diversité, la question de l'orientation et du pilotage de l'ensemble se pose. **On ne discerne pas une volonté politique claire** malgré ces interventions multiples.

Cette complexité touche également **le suivi administratif de ces activités**.

1. Un pilotage imprécis au niveau de l'État

a) Au niveau présidentiel

Le Président de la République est entouré d'un conseiller pour l'Afrique, lui-même secondé par deux adjoints.

Il a également créé un Conseil présidentiel pour l'Afrique (CPA) composé de onze personnalités plutôt jeunes (la trentaine), en majorité binationales et presque tous entrepreneurs ou engagés dans la société civile. Le Conseil se réunit en principe une fois par semaine.

Ces personnalités sont chargées d'éclairer « sans filtre » la vision du Président, de faire remonter la façon dont ses actions sont perçues et de formuler des propositions sur l'éducation qui est au cœur des enjeux, en particulier celle des jeunes filles. Le Conseil a, par exemple, été étroitement associé à la préparation du discours du Président à Ouagadougou.

On crédite en effet ce Conseil d'une nouvelle approche des relations entre la France et l'Afrique qui a été abondamment commentée lors des derniers déplacements présidentiels.

Le Président s'est également entouré de personnalités, comme Mme Leila Slimani, qui sont appelées à jouer un rôle important au regard des grands défis susrappelés. Le 20 mars, Journée de la francophonie, le Président Emmanuel Macron a ainsi présenté à l'Académie française sa « stratégie » pour promouvoir le français afin de le faire **passer de la cinquième à la troisième place des langues les plus parlées dans le monde**.

Il l'a fait devant les membres de l'Académie française mais s'est exprimé aussi devant 300 jeunes pour « *une vision nouvelle, décomplexée, de la francophonie et du multilinguisme* ».

Une trentaine de mesures ont ainsi été annoncées pour améliorer l'enseignement du français, promouvoir sa place - de plus en plus

contestée - dans les enceintes internationales et soutenir les artistes qui l'utilisent, comme les écrivains ou les musiciens.

Si cette implication présidentielle va incontestablement dans le bon sens, il reste un certain flou sur la question de l'application - et donc des moyens, du pilotage et du financement - de ces annonces.

b) Au niveau gouvernemental

Au niveau interministériel, il existe aussi diverses instances susceptibles de traiter de cette question : le comité permanent pour la mobilité de la jeunesse européenne et internationale, le comité interministériel pour la coopération et le développement¹, le conseil national pour le développement de la solidarité.

Ainsi, le Premier ministre a réuni, le 8 février dernier, le premier Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du quinquennat chargé explicitement de traiter de cette problématique. Son objet était en effet de « traduire les engagements présidentiels en matière de développement et de solidarité internationale et (de) bâtir une nouvelle politique partenariale d'un monde en commun qui doit se tourner vers la jeunesse, en particulier celle du continent africain. »

Le CICID de février 2018 a ainsi permis de décliner les cinq priorités 2018-2022 du gouvernement en matière de stabilité internationale et de restauration de l'État, de climat, d'éducation, d'égalité homme-femme et de santé.

De nombreuses décisions sont en lien, directement ou indirectement, avec l'Afrique.

- Les orientations intéressant directement l'Afrique sont notamment :

- . Accompagnement de la jeunesse africaine avec la mise en œuvre des engagements pris à Ouagadougou (I-2) ;
- . Sommet Afrique-France 2020 sur le thème de la ville durable (I-5.9) ;
- . Reconnaissance du rôle de la diaspora africaine dans le développement de l'Afrique et accompagnement des initiatives de coopération entre territoires d'origine et de destination (IV-24.3) ;
- . Soutien de la création d'un conseil africain de la recherche (IV-26) ;
- . Reconnaissance du rôle majeur des flux financiers privés dans le développement du continent africain (IV-27).

- Les orientations ayant un impact sur la politique de la France en l'Afrique sont en outre :

- . Éducation et formation : concentration des moyens sur l'espace francophone (I-4.1) ;

¹ Créé par le décret n° 98-66 du 4 février 1998, le CICID définit les orientations de la politique française de coopération internationale et d'aide au développement. Présidé par le Premier ministre, il réunit les ministres les plus directement concernés par les questions de développement. Depuis sa création, le CICID s'est réuni 11 fois.

- . Soutien au GIEC avec appui des programmes africains de collecte des données nécessaires au suivi des contributions des signataires de l'accord de Paris (I-5.5) ;
- . Renforcement du soutien à l'agriculture via les soutiens à la FAO et au PAM (I-8.1) ;
- . Moyens consacrés à l'aide au développement (ADP) concentration sur les 19 pays prioritaires (dont 17 pays africains) (II-13 et III-16) ;
- . Doublement d'ici 2022 des fonds destinés à l'action extérieure des collectivités territoriales (IV-24.2) ;
- . Augmentation des moyens dévolus au volontariat reconnu comme levier du développement et de la solidarité (IV-24.5) ;
- . Mobilisation à hauteur de 50 % du fonds communs AFD et CDC pour les infrastructures en Afrique (IV-27.4).

Mais un tel foisonnement de mesures a finalement été peu médiatisé.

c) Au niveau ministériel

Plusieurs ministères sont naturellement concernés : le ministère de l'Enseignement supérieur, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère de la Jeunesse, l'Intérieur...L'un des premiers rapports ayant tenté une évaluation de la politique de mobilité (2015) à travers le volontariat émane d'ailleurs de deux ministères clés (ville, jeunesse, sports/affaires étrangères).

Au sein même de l'actuel ministère de l'Europe et des affaires étrangères, outre le secrétariat d'État confié à M. Jean-Baptiste Lemoyne, les compétences sont réparties entre plusieurs directions ou délégations (direction de l'Afrique et de l'Océan Indien ; direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international, dont relèvent la direction des relations avec la société civile et partenariats ; la délégation à action extérieure des collectivités territoriales ; et la direction de la culture, de l'enseignement, de la recherche, et du réseau).

À titre d'exemple, on peut évoquer **le rôle à la fois stratégique et circonscrit de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales**. Depuis 2015, la Délégation publie des appels à projets dont une partie comprend une thématique jeunesse. Ces appels à projets se font en liaison avec les associations d'élus et les postes diplomatiques sur place. Le succès de cette procédure a entraîné sa pérennisation. L'importance de l'aide varie selon les dispositifs : VSI solidarité (exemple : Lille-Saint Louis du Sénégal), Service civique (exemple : Châtelleraut-Burkina Faso), apprentis (exemple : partenariat avec le Ministère de l'Agriculture), Campus France (accueil d'étudiants africains dans les universités).

Les jeunes sont impliqués de deux façons : appels à des jeunes (VSI, jeunes experts) pour mettre en œuvre un projet ; intégration dans la politique jeunesse de la collectivité (en particulier pour les JAMO).

Ils ont deux axes principaux : le développement et la sécurité au Sahel et la ville durable et son environnement. Entre 2015 et 2017, 47 projets ont été réalisés dont 16 en direction de l'Afrique (830 jeunes africains et 167 jeunes Français). Ces appels se font en partenariat avec d'autres ministères comme l'éducation nationale ; la jeunesse et les sports ou l'agriculture ou des associations comme France Volontaires ou l'Agence du service civique.

Les difficultés de réalisation et d'évaluation auxquelles la délégation se heurte ont été pointées lors des auditions :

- La baisse de la coopération décentralisée (après un pic en 2008) avec une part importante pour l'aide aux réfugiés (sur 83 millions en 2017, 48 millions pour réfugiés contre 72 millions au total en 2008) ;
- La difficulté d'isoler la composante africaine dans les projets ;
- L'absence de chiffres massifs - mais souvent un fort impact en matière d'enracinement car cela permet une multiplication des points de diffusion sur le territoire (exemple : au nord du Bénin pour la promotion du français, antenne à Parakou) ;
- L'organisation totalement centralisée des stages par le ministère des affaires étrangères ;
- La gratification uniforme de 500 euros environ, quel que soit le pays ;
- La nécessité de mobiliser la « *task force internationale* » : Banque européenne, Union africaine, Banque africaine de développement ;
- La politique des visas pour les volontaires africains...

2. Une coordination insuffisante des acteurs

On a rappelé précédemment le foisonnement des acteurs impliqués et la diversité des champs d'action. Les conséquences sont patentes.

a) *Un enchevêtrement de compétences*

On l'a vu, chaque opérateur a souvent **une histoire et une culture spécifiques** qui l'amènent à sélectionner un public de façon assez cloisonnée et dispose d'un financement souvent insuffisant pour assurer, en plus des coûts de la mission, la préparation au départ et un suivi efficace au retour.

La solution des partenariats qui se développe fortement n'est pas non plus sans défauts car elle génère une grande complexité, voire une certaine instabilité quand un partenaire décide de ne pas reconduire son engagement (généralement pour des raisons budgétaires).

Les contours des programmes varient en effet selon une **multitude de critères** :

- l'âge du public visé : des lycéens (OFAJ) aux jeunes adultes (volontaire de la francophonie 21-34 ans) ;
- le niveau des formations : des JAMO (Jeunes avec moins d'opportunités) aux étudiants de niveau bac+5 ou jeunes en formation professionnelle ;
- la durée de séjour : des courts de type stages découvertes à l'immersion (stage de formation humaine de sept mois pour les polytechniciens, six mois pour les élèves de l'ENA, etc.) ;
- les domaines : humanitaire (ONG), éducatif (Campus France), administratif (ENA),... ;
- le caractère collectif ou non : chantiers de jeunesse, stages de formation professionnelle, suivi de projet ;
- le partenariat avec les pays d'accueils (agences de volontariats en Afrique par exemple) ;
- le financement : souvent mixtes avec un partie publique rémunérations, bourses... et l'autre privée : à la charge des associations, des collectivités, des familles, d'entreprises, etc.

À titre d'exemple, les programmes de volontariat font intervenir une diversité d'acteurs qui interviennent à différents niveaux. Sept catégories d'acteurs peuvent être citées :

1/ Agence Service civique en France - ASC (www.service-civique.gouv.fr) ;

2/ Établissement d'enseignement agricole, Association des Lycéens, Étudiants, Stagiaires et Apprentis - ALESA, acteurs et associations des territoires ;

3/ Structures d'envoi des pays partenaires : acteurs associatifs, ONG et collectivités locales, partenaires dans le cadre de projets de développement et d'échanges et de coopérations décentralisées ;

4/ Agences Nationales de Volontariat (ANV) des pays ayant un accord de partenariat avec France Volontaires ;

5/ France Volontaires avec ses chargés de mission en région en France et son Réseau d'Espaces Volontariats dans les pays d'origine des volontaires (<http://www.reseau-espaces-volontariats.org/Les-Espaces-Volontariats>) ;

6/ Les réseaux géographiques de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) : la DGER porte l'agrément national (par convention avec l'ASC) pour les établissements publics. Elle ne finance ni la mobilité, ni les frais liés au séjour des volontaires étrangers.

Au vu de ce simple exemple, l'harmonisation des dispositifs et la mise en place d'une politique nationale en la matière apparaissent souhaitables.

b) Des résultats actuellement modestes

Pas plus qu'il n'existe un état des lieux des dispositifs de mobilité des jeunes entre la France et l'Afrique, il n'existe aujourd'hui de bilan des participants à cette mobilité internationale.

Il est admis que le nombre de jeunes concernés est modeste eu égard à l'effectif d'une génération.

Pour les seuls volontaires, le rapport IGAE/IGJS de novembre 2015 susmentionné considère que l'effectif est de l'ordre de 0,3 % d'une génération de jeunes français (toutes formes de volontariats confondus et sans distinction géographique) et que les caractéristiques des participants sont loin de représenter la diversité du public potentiel : les niveaux élevés de formation (bac+5) sont en effet surreprésentés tandis que les niveaux intermédiaires en sont quasi absents. Compte tenu de la situation de l'emploi en France le volontariat permet ainsi à de jeunes diplômés de trouver une première expérience professionnelle.

De façon très approximative, si on additionne le total des volontaires en Afrique (environ 3 800) aux quelques centaines de jeunes étudiants, stagiaires, humanitaires, moins de 5 000 jeunes français seraient actuellement en mobilité par an vers l'Afrique.

En sens inverse, l'effectif des jeunes africains, essentiellement composés d'étudiants, avoisine 450 000, ce qui est à mettre en regard de l'évolution démographique du continent.

Le diagnostic d'une perte de connaissances des jeunes français de l'Afrique est donc étayé.

Autre difficulté préoccupante résultant de ce panorama dispersé : **l'information à destination des jeunes et notamment des moins diplômés n'est pas dispensée de manière satisfaisante.**

Chaque organisme a son **propre réseau d'informations, via les sites internet, sans prévoir d'accueil personnalisé ni d'orientation en fonction du profil des demandeurs.**

Or on l'a rappelé, les candidatures ne manquent pas et celles qui ne sont pas retenues ne bénéficient pas de suivi ultérieur. Une telle « déperdition » devrait inciter à davantage s'interroger sur les lacunes du système actuel.

C. DES FINANCEMENTS FRAGILISÉS

1. Une estimation difficile de l'effort global

Conséquence de l'émiettement susmentionné, il est impossible d'évaluer l'effort financier fait en faveur de la mobilité des jeunes, notamment en Afrique, et qui nécessiterait d'agréger les dépenses publiques (État, collectivités, établissements publics) et les dépenses privées.

Au cours des auditions, la question financière de l'effort national consacré à la mobilité n'a pu être clarifiée mais **de nombreux interlocuteurs ont regretté que la France ne dispose pas en matière de coopération avec l'Afrique d'un organisme aussi puissant que la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit*, communément appelée GIZ.**

Issue d'une grande réforme de la coopération technique menée en 2011, la GIZ met en application les objectifs gouvernementaux en matière de coopération internationale. Elle opère dans plus de 130 pays, emploie près de 17 000 personnes et gère un **budget de près de deux milliards d'euros.**

Plusieurs programmes de la GIZ concernent les jeunes et leur formation professionnelle notamment le ProFoPEJ au Togo (Programme de Formation Professionnelle et Emploi des Jeunes qui a permis grâce à un partenariat avec les autorités locales la mise en place en 2015 d'une base de données informant sur tous les projets et programmes axés sur l'employabilité et l'emploi des jeunes).

Autre exemple, le projet « Sport et développement en Afrique » résulte d'une initiative du ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement intitulée « *Plus de place pour le sport - 1 000 chances pour l'Afrique* ». Ce projet régional, s'étendant de 2014 à 2017, vise à appliquer sur place des approches de développement durable et de promotion du sport dans le cadre des objectifs politiques prioritaires convenus.

2. La dispersion des moyens

On l'a souligné, les moyens mis à la disposition des jeunes pour effectuer une mobilité internationale sont dispersés entre plusieurs autorités.

Pour les jeunes, partir à l'étranger pour un échange entre universités ou écoles ou un stage représente un budget conséquent : billets d'avion, assurance, logement,...

De nombreuses collectivités dispensent des aides (départements, communes, établissements publics notamment).

La recherche de financement s'apparente souvent à un véritable « parcours du combattant ».

a) Les aides publiques

Au niveau de l'État, on a souligné la dispersion des moyens. Au niveau local, le constat est identique.

Il existe ainsi des aides régionales mais qui sont extrêmement variables.

Selon une étude publiée dans la presse¹, les aides financières dont les étudiants peuvent bénéficier ne varient pas seulement en fonction de leurs ressources financières, du pays d'accueil, du type et de la durée du séjour envisagé : **le lieu de leur établissement d'origine s'avère déterminant, puisque chaque région propose une aide dont elle fixe librement le montant, les critères d'attribution et la possibilité de cumul avec d'autres aides.**

Pour les non-boursiers, les aides aux étudiants de Corse et d'Auvergne-Rhône-Alpes peuvent s'élever respectivement jusqu'à 9 300 euros et 7 900 euros pour une année à l'étranger, en cumulant l'aide régionale et la bourse Erasmus+. A l'inverse, en Ile-de-France, l'aide se limite au dispositif Erasmus+, versée sans conditions de ressources, dont le montant varie de 150 euros à 450 euros mensuels selon qu'il s'agisse d'études ou de stages et en fonction du coût de la vie dans le pays d'accueil.

Pour les boursiers, les deux mêmes régions sont en tête, puisqu'ils pourront cumuler les aides précitées, et même bonifiées en Auvergne-Rhône-Alpes, avec l'aide à la mobilité du ministère de l'éducation nationale, versées aux boursiers qui en font la demande auprès de leur université, et d'un montant de 400 euros/mois en 2016-2017.

Plusieurs régions imposent un plafond de ressources maximum, au-dessus duquel les étudiants ne peuvent percevoir les bourses régionales de mobilité.

Les règles de non-cumul ou de plafonnement du cumul avec d'autres aides financières changent d'une région à l'autre. Ainsi, la bourse « Jeunes à l'international » de la région Bretagne n'est cumulable avec aucune autre aide financière (européenne, nationale, régionale, départementale ou locale), quand celle de la région Centre-Val de Loire l'est avec toutes les bourses, sauf celle d'Erasmus pour les séjours de stage. L'Ile-de-France, la Nouvelle-Aquitaine et les Pays de la Loire interdisent, elles, seulement le cumul avec la bourse du ministère de l'Éducation nationale.

L'écart entre régions se retrouve également sur les montants des bourses, leurs modalités de versement et leur calcul.

Certaines sont hebdomadaires, comme en Hauts-de-France, où elle peut s'élever jusqu'à 92,40 € par semaine (dégressif en fonction du quotient familial, d'un montant maximum annuel de 2 400 €), d'autres sont forfaitaires comme en Grand Est où la bourse s'échelonne de 500 à 800 € selon la durée du séjour et sa nature (études ou stage). Certaines régions offrent aussi des majorations : les étudiants boursiers des Pays de la Loire peuvent voir le montant de leur bourse doubler par rapport aux non-boursiers, et atteindre 2 000 € pour leur année à l'étranger ; la région Grand Est offre, elle, 100 € supplémentaires aux étudiants effectuant leur stage dans un pays frontalier (Allemagne, Belgique, Luxembourg, Suisse).

¹ http://www.lemonde.fr/campus/article/2017/07/11/mobilite-internationale-des-etudiants-la-grande-disparite-des-aides-regionales_5159100_4401467.html

b) Les autres ressources

La question de la prise en charge des dépenses est essentielle pour les jeunes et comporte de nombreux aspects :

- coûts de transport,
- dépenses de logement et de restauration,
- frais de visa et diverses formalités administratives,
- assurance et mutuelle,
- encadrement, formation et accompagnement,
- suivi, évaluation et bilan,
- frais de mission du volontaire en lien avec la mise en œuvre du projet,
- frais de communication pour la valorisation de la mission du volontaire.

Sur tous ces volets, une approche partenariale doit être entreprise pour faciliter la mobilité.

Le succès des dispositifs est souvent lié, on ne peut le nier, à l'ampleur de la prise en charge proposée au candidat : VIE, VIF, VIA, etc.

Or une des graves difficultés du système actuel concerne **le bouclage du financement qui oblige à de multiples partenariats financiers** : collectivités territoriales (Conseils Régionaux), MEAE/DAECT, Instituts Français, Union Européenne (programme Erasmus+ jeunesse et sport), Gouvernements des pays de départ, ANV...

*

* *

Au terme de cette analyse, ma conviction est **qu'il existe de nombreux freins à la mobilité des jeunes, mais qu'ils viennent moins des jeunes eux-mêmes que du système actuel qui ne procède pas d'une approche globale, cohérente et incitative.**

Il convient donc d'envisager une réforme ambitieuse, permettant à l'Etat à la fois de réintroduire de la rationalité dans ces dispositifs et de les mettre au service d'une politique d'intérêt général susceptible de répondre aux défis présents et futurs rappelés en introduction.

II. UNE INITIATIVE FRANCO-AFRICAINE POUR LA JEUNESSE : UNE NÉCESSITÉ ET UNE URGENCE

Cet inventaire des acteurs et des dispositifs de mobilité des jeunes entre la France et l’Afrique montre donc un **panorama complexe hétérogène et éparpillé**.

La priorité est donc de redonner de la visibilité à cette politique en lui fixant des objectifs clairs et en mettant en place des instruments efficaces pour sa mise en œuvre.

A. DÉFINIR UNE STRATÉGIE

Pour redonner de la lisibilité à sa politique de mobilité, la France doit afficher au plus haut niveau de l’État que sa priorité est la jeunesse et le renforcement de ses liens avec l’Afrique.

1. Préserver nos liens privilégiés

La France doit se fixer des objectifs clairs et tenir un discours de vérité. À défaut de politique africaine¹, la France partage des intérêts avec l’Afrique.

Au-delà des arguments démographiques et économiques rappelés en introduction, il faut souligner que **la relation entre la France et l’Afrique est sans équivalent**, comme cela a été écrit dans le rapport d’information au Sénat « l’Afrique est notre avenir »².

a) Des relations anciennes

Après les indépendances, la France a pu maintenir des liens étroits avec ce continent. Historiquement, l’aide française s’est dirigée vers l’Afrique en raison des relations économiques, culturelles, linguistiques et politiques entretenues avec les anciennes colonies. Pendant un demi-siècle, l’Afrique subsaharienne a reçu entre 40 % et 50 % des montants de l’aide bilatérale, faisant de la France le premier contributeur du continent, mais dans une proportion déclinante sur la dernière décennie.

Dans le cadre de cette politique, non seulement la France a accueilli de nombreux jeunes africains venus étudier ou travailler chez nous mais elle a également affecté, des années 60 aux années 80, des dizaines de

¹ « Je ne suis pas venu ici vous dire quelle est la politique africaine de la France comme d’aucuns le prétendent. Parce qu’il n’y a plus de politique africaine de la France ! Il y a une politique que nous pouvons conduire, il y a des amis, il y a des gens avec qui on est d’accord, d’autres non. Mais il y a surtout un continent que nous devons regarder en face ». Discours du Président de la République prononcé le mardi 28 novembre 2017, devant les étudiants de l’université Ouaga-I du Burkina Faso.

² L’Afrique est notre avenir. Rapport d’information n° 104 2013-2014 Sénat

milliers de coopérants et de VSN (Volontaires du Service national), qui effectuaient deux années de service civil de coopération en Afrique.

Au plus fort de la coopération, **plus de 10 000 jeunes français par an ont pu passer deux années puis 18 mois sur ce continent.**

Des générations de jeunes diplômés français ont ainsi acquis le « goût de l'Afrique ». Marquée par cette expérience, une proportion importante d'entre eux a ensuite maintenu des liens avec le continent en y revenant, travaillant ou s'y installant. **Ces expériences ont créé de part et d'autre** des réseaux de relations humaines et de sociabilité profonds.

Le paradoxe est que la connaissance réciproque, tant des jeunes français du monde africain que des jeunes africains des réalités françaises, a commencé à régresser au moment même où l'Europe et l'Afrique, continents voisins, se trouvent confrontés à des défis d'une ampleur inédite et devraient plus que jamais faire preuve de solidarité.

Aussi, la France doit se fixer comme objectif de retrouver l'étiage du niveau de coopération atteint dans les années 60 avec au moins 10 000 jeunes français par an en Afrique.

<p>Proposition 1 : Fixer au niveau national des objectifs de mobilité des jeunes français vers l'Afrique et d'accueil de jeunes africains en France.</p>

b) Un nouvel élan

Une prise de conscience se dessine depuis quelques années, et même s'accroît depuis quelques mois, en faveur d'un nouvel engagement de la France en Afrique.

En raison des défis sécuritaire, migratoire et de la lutte contre tous les trafics, la France est **militairement** présente en Afrique (intervention militaire au Mali, en Centrafrique, soutien au G5 Sahel...).

La France reconnaît aujourd'hui qu'elle a des **intérêts économiques** avec l'Afrique. Les économistes s'accordent désormais pour dire que l'Afrique est le « continent de demain » grâce à sa croissance économique, ses richesses naturelles, son poids démographique...

Et les groupes et investisseurs français tel le Comité français des investisseurs en Afrique, (CIAN)¹ manifestent leur intérêt pour ce marché, comme le montrent la création de la Fondation AfricaFrance présidée par Lionel Zinsou qui vise à « *renforcer les relations économiques entre l'Afrique et de France pour une croissance partagée, durable et inclusive* » ou encore le succès des Rencontres Africa 2016, qui se sont tenues au Conseil économique social et environnemental.

¹ Association d'investisseurs qui regroupe 160 entreprises dont les 2/3 sont au CAC 40

De son côté, le Président de la République a indiqué à de multiples occasions qu'il souhaitait également donner un nouvel élan à cette relation, comme en témoignent ses nombreux déplacements en Afrique depuis son élection et ses déclarations, qui mettent en particulier l'accent sur la jeunesse et l'éducation, et notamment :

- son programme présidentiel : *« Quand je regarde l'Afrique, je vois en effet le continent de l'avenir. L'Afrique est en train de connaître une transformation sans précédent, avec une croissance continue depuis 2000, l'urbanisation et l'essor des classes moyennes, le développement du secteur privé et une jeunesse créative et dynamique. Il y a bien entendu des défis que l'Afrique devra surmonter : la démographie, les pandémies ou le dérèglement climatique qu'elle subit, les inégalités et la faiblesse de la gouvernance. Mais je suis convaincu que l'Afrique surprendra le monde par son dynamisme. Il est de notre intérêt d'écrire une nouvelle page dans notre relation avec l'Afrique. »*

- son discours à l'Université d'Ouagadougou en novembre 2017 : *« J'entends souvent dire que la force de l'Afrique, c'est sa jeunesse. Quand je vois les chiffres, qu'il s'agisse du Faso comme de toute la région, il est difficile de dire le contraire. Mais permettez-moi de dire que la force de la France, surtout en Europe aujourd'hui, c'est aussi sa jeunesse. Et sa jeunesse, elle est en partie issue de cette Histoire commune. Sa jeunesse, pour partie, elle regarde aussi l'Afrique. Elle nous écoute quand nous parlons d'Afrique parce que nous lui parlons à elle-même. La jeunesse française est aussi pour partie une jeunesse sénégalaise, ivoirienne, guinéenne, burkinabé, nigérienne, malienne ; elle est aussi tout cela. Et donc lorsque je vous parle de vous, je vous parle aussi de moi. ...».*

- sa participation au lancement du Partenariat mondial pour l'éducation (PME). Le « Partenariat mondial pour l'éducation » a été créé en 2002 pour soutenir la scolarisation des enfants dans 65 pays dont 34 pays de l'Afrique subsaharienne ; en 2017, à Dakar, s'est tenue la troisième édition en présence de sept chefs d'États africains et du président de la République. Avec 200 millions d'euros de contribution sur trois ans, la France se hisse au quatrième rang des contributeurs, derrière la Grande-Bretagne, la Norvège et la Commission européenne ;

- encore récemment, le 20 mars, le Président de la République a présenté à l'Institut de France sa stratégie pour la langue française qui a fait une large place à l'Afrique : *« Nous nous battons aussi pour la formation des maîtres, car il importe de continuer à accompagner à cet égard toutes les initiatives d'appui à une éducation de qualité en France qui soit accessible à toutes et tous et en particulier avec le déploiement à tous les pays d'Afrique francophone du Programme d'accompagnement des enseignants Apprendre réalisé en lien avec les agences de l'OIF, la création d'un fonds pour améliorer l'accessibilité aux ressources pédagogiques et la mobilisation du ministère français de l'Éducation nationale et de ses opérateurs pour proposer des dispositifs innovants de formation initiale et continue et le renforcement des actions bilatérales menées par nos ambassades ».*

Les exemples sont donc nombreux d'une volonté nouvelle de renouer avec cette histoire singulière de la France avec l'Afrique et de bâtir aujourd'hui une nouvelle relation avec ce continent. L'heure est venue d'adopter un langage de vérité et reconnaître l'existence de nos liens inéluctables et de nos intérêts communs avec l'Afrique.

Proposition 2 : Reconnaître l'existence d'intérêts partagés avec l'Afrique.

2. Appliquer la réciprocité

Il est essentiel que cette politique soit menée dans un esprit de **totale réciprocité** avec les pays africains afin de développer une relation de réel partenariat.

La réciprocité est en effet une des conditions préalables de sa mise en place et la clé de sa réussite.

a) L'exemple du volontariat

À ce titre, la démarche de France Volontaires pourrait servir d'exemple et de point d'appui.

Dans le cadre de sa stratégie de développement du Volontariat International de Réciprocité (VIR), France Volontaires développe des partenariats avec les autres Organisations Nationales de Volontariats (ONV) dans le monde, dans le but qu'ils soient acteurs et porteurs d'initiatives novatrices du VIR entre des pays partenaires.

Aujourd'hui, six ONV africaines sont contractuellement partenaires opérationnels et financiers, pour la mise en œuvre du volontariat en engagement de service civique en France sur le principe de la réciprocité :

- l'Agence Nationale du Volontariat au Togo (ANVT) ;
- le Centre National de Promotion du Volontariat au Mali (CNPV) ;
- l'Office Béninois des Services de Volontariat des Jeunes au Bénin (OBSVJ) ;
- le Programme National de Volontariat au Burkina Faso (PNVB) ;
- l'Agence Nigérienne de Volontariat pour le Développement au Niger (ANVD) ;
- le Service civique National au Sénégal (SCNS).

- Tirant les leçons très positives d'un programme porté par l'association Cool'eurs du Monde, à Bordeaux, en partenariat avec l'Espace Volontariats du Sénégal¹, France-Volontaires a même édité récemment le guide « *Vers plus de réciprocité dans le volontariat* » qui s'inscrit parfaitement dans cette logique.

Dans le cadre des partenariats avec ces ONV, France Volontaires soutient et encourage en effet la mise en œuvre du **volontariat international de réciprocité** entre des pays qui souhaitent l'expérimenter et le développer dans le but de **raffermir les liens de coopération, de favoriser les échanges culturels et de renforcer la cohésion sociale et la paix régionale.**

De nouvelles ONV africaines, comme l'Agence du Service civique de Participation au Développement au Cameroun (ASCNPD) et l'Agence Nationale de Volontariat Jeunesse en Guinée Conakry (ANVJ), sont également en contact avec France Volontaires, qui apporte son soutien institutionnel et opérationnel **aux pays qui désirent mettre en place un Programme National de Volontariat** pour développer du volontariat national. C'est le cas au Tchad (PNVT/CDVT, au Congo (CJVC), au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Mauritanie, au Maroc, à Madagascar,...

Le succès de ces premières actions réciproques est en train de créer une dynamique : France Volontaires a organisé en 2016 à Lomé au Togo et 2017 à Niamey au Niger les *Rencontres des acteurs du volontariat international* avec les six agences de volontariat des partenariats. En 2017, France Volontaires a contribué à la réalisation de 82 missions d'accueil de jeunes internationaux en service civique en France provenant de 14 pays.

Proposition 3 : S'appuyer sur les réseaux du volontariat mis en place en Afrique pour promouvoir une politique de réciprocité.

b) Des perspectives prometteuses

Des perspectives prometteuses existent aussi dans d'autres secteurs que ce soit au niveau universitaire, des grandes Écoles (Sciences Po, ENA, Polytechnique,...), ou la francophonie.

- S'agissant des grandes écoles, l'ouverture de l'ENA, par exemple, à l'international s'est beaucoup développée depuis 2000. Ainsi, plus d'un quart des anciens élèves sont d'origine africaine. Elle leur propose en effet une grande variété de formats d'échanges : stages Cisap ; cycles longs (CIL ;

¹ Depuis 2014, l'Association Cool'eurs du Monde met en œuvre des projets de volontaires en engagement de service civique à l'international et en France basé sur le principe de la réciprocité. En partenariat avec des associations de la Région Aquitaine et des associations du Sénégal et du Maroc, le programme concerne une dizaine de jeunes en service civique dans chaque pays pour des séjours de sept mois.

CSPA formation des administrateurs neuf mois, CI perfectionnement) ; visites d'études...

Les associations d'anciens élèves Alumni de l'ENA sont donc nombreuses et en Afrique se sont même regroupées sous l'impulsion de la section du Maroc.

Comme l'a souligné M. Pierre Thenard, directeur des relations internationales, parmi les raisons qui expliquent ces résultats, figure le fait que l'ENA a défini il y a trois ans une stratégie internationale dans laquelle l'Afrique est placée au premier plan. De plus, les élèves africains représentent une part importante des bénéficiaires du système des bourses géré par les ambassades.

- S'agissant des universités et de la francophonie, lors de son discours du 20 mars, le Président de la République a annoncé que les effectifs de la mobilité étudiante dans le monde augmentant fortement dans les prochaines années, **la France devra accroître le nombre d'étudiants étrangers sur son territoire.**

La ministre de l'Enseignement supérieur présentera donc en 2019 un plan d'ensemble avec le concours de Campus France.

Dans le même esprit, une Maison des Étudiants francophones sera prochainement créée à la Cité internationale universitaire de Paris. Sa construction commencera en automne 2018 et elle proposera 150 places aux meilleurs étudiants du monde francophone.

Pour créer dès à présent cette dynamique d'échanges, **la France pourrait montrer l'exemple, en accueillant de jeunes africains chaque année pour faire connaître aux jeunes français la culture, la langue, la société, l'histoire et les civilisations africaines.** Ils séjourneraient dans différents départements français pendant plusieurs mois afin de rencontrer les jeunes français et la société française.

Les programmes scolaires devraient prendre en compte cet enjeu en mettant en valeur les grandes réalisations et créations africaines (architecturales, musicales,...). Pour la littérature africaine francophone par exemple : **de « jeunes lecteurs » africains pourraient être accueillis dans des établissements secondaires pour faire connaître et découvrir aux jeunes Français l'histoire, la culture et les sociétés de leurs pays.**

<p>Proposition 4 : Accueillir des effectifs de jeunes « lecteurs » africains dans les établissements d'enseignement pour mieux faire connaître l'histoire, la culture, les civilisations africaines.</p>

B. FÉDÉRER LES ACTEURS

Pour mettre en œuvre cette stratégie, assurer une continuité et peser sur les arbitrages budgétaires, il est proposé de mettre en place **une structure pérenne** dédiée.

1. Une structure dédiée

Cette structure aura des missions clairement identifiées et un statut juridique lui garantissant une certaine autonomie.

a) Missions

Cinq missions essentielles peuvent être identifiées :

1) Établir une cartographie des besoins potentiels de chaque pays

Il est nécessaire en effet que les mouvements de mobilité qui seront promus correspondent aux intérêts des États et des jeunes concernés.

Cet inventaire doit d'abord résulter d'une discussion avec les responsables des pays mais pourra être complétée par la contribution des experts, services, organismes et entreprises pouvant faire valoir leurs expériences ; au cours des auditions, de nombreux organismes se sont d'ailleurs spontanément proposés - CIAN, IRD, AFD - pour faire des propositions concrètes.

L'idée est d'abord d'analyser l'existant, puis de signaler les manques et enfin de construire ensemble un nouveau dispositif de mobilité.

2) Travailler avec les États africains pour mettre en place des programmes co-construits et garantir la réciprocité

Les programmes de mobilité à promouvoir pourraient se concentrer au départ sur un nombre limité d'États, pour plus d'efficacité, et avancer en fonction des résultats.

L'Afrique subsaharienne, en raison de ses spécificités, serait dans un premier temps privilégiée ; seraient bien évidemment concernés des États francophones mais également anglophones (Ghana, Éthiopie, Kenya, Afrique du Sud) et lusophones (Cap vert, Angola).

3) Proposer une plate-forme unique sur la mobilité des jeunes

L'information des jeunes est actuellement trop dispersée entre une multitude d'organismes renvoyant pour la plupart à des sites Internet. Il est donc souhaitable qu'une plate-forme regroupe l'ensemble des renseignements utiles sur un seul portail.

Celle-ci serait un outil de sensibilisation des différents publics aux avantages de la mobilité en utilisant toutes les ressources technologiques modernes (*web class*, contenus numériques...).

4) Coordonner les actions des opérateurs

La structure devra être en capacité d'intervenir à différents niveaux :

- européen : en particulier pour mobiliser les différents programmes et fonds disponibles ;

- national : pour s'appuyer sur les acteurs déjà existants comme les collectivités locales, les associations, les ONG et être complémentaires avec ces structures pour rationaliser leurs interventions ;

- local : **afin d'assurer une meilleure connaissance des efforts réels déployés par notre pays et permettre sur le terrain une meilleure mutualisation des moyens.**

Comme l'a montré un déplacement récent du Président du Sénat au Tchad et au Niger, la visibilité de l'action française est trop souvent insuffisante au niveau des services extérieurs de l'État. Un grand nombre d'initiatives est parfois déployé sur place par le biais de multiples canaux (ONG, associations, Volontariat) qui se concertent peu.

Réciproquement, une meilleure coordination sera recherchée en France pour les jeunes africains au niveau des institutions relais : campus, associations, collectivités locales,...

Les collectivités territoriales françaises notamment, acteurs de terrain essentiels, devraient également accroître leur rôle. Elles disposent d'une expertise et d'une expérience de projets concrets, particulièrement en Afrique. Leurs compétences dans les secteurs de l'éducation, de la formation professionnelle et de l'emploi, du sport et de la culture (auprès des jeunes étrangers dans le cadre des coopérations décentralisées) seraient davantage mobilisées pour l'accompagnement de cette politique.

Il est proposé de nommer la nouvelle structure dotée de ces différentes missions : Initiative franco-africaine pour la jeunesse ou IFAJ.

5) Assurer la valorisation de ces expériences de mobilité

Contrairement au modèle américain des *Peace Corps*, les expériences de mobilité des jeunes français dans le cadre notamment du volontariat ne sont pas ou peu valorisées dans leur parcours professionnel.

Le but est à la fois :

- de constituer un **vivier de personnes** connaissant en profondeur chaque pays et dont les compétences seront susceptibles d'être sollicitées ;

- de faire en sorte que ces séjours soient une **véritable plus-value dans le parcours des jeunes** : employabilité, opportunités professionnelles, formation humaine,...

À cet égard, toute expérience de mobilité réussie devrait faire l'objet d'une véritable carte de visite ou d'une recommandation délivrée par cette structure.

Elle devra recenser ces jeunes (fichiers de CV et coordonnées), maintenir un contact avec eux, encourager les réseaux de type Alumni, Jeunes leaders, ou encore Jeunes responsables ou futurs responsables politiques sur les modèles vus en première partie.

Un exemple dont il conviendrait de s'inspirer tout particulièrement est celui du Comité d'action politique franco-qubécois (CAPFQ). Créé en 1994, le CAPFQ conduit chaque année des stages croisés de **jeunes responsables de partis politiques** auprès des instances gouvernementales et législatives.

Ce dispositif a permis de mettre en place un échange de jeunes appartenant, tant au Québec qu'en France, à tous les partis politiques constitués en groupe dans les assemblées, afin qu'ils puissent découvrir le fonctionnement des administrations politiques de l'autre gouvernement. De nombreux ministres et parlementaires, tant en France qu'au Canada, ont bénéficié de cette mobilité, et des réseaux ainsi créés.

Proposition 5 : Créer une structure auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères dédiée à la mobilité des jeunes vers l'Afrique et dénommée Initiative franco-africaine pour la jeunesse (IFAJ).

b) Statut

Le statut juridique de cette structure reste encore à définir. En raison du nombre d'États concernés et des délais inhérents aux procédures multilatérales, la France pourrait commencer déjà par rationaliser ses propres structures en se dotant **d'une agence de coordination, légère et opérationnelle, rattachée au ministre de l'Europe et des affaires étrangères.**

Plusieurs formes sont envisageables :

- Association (comme France Volontaires) ;
- Établissement public industriel et commercial (Expertise France, Campus France) ;
- Groupement d'intérêt public (Agence du service civique) ;
- Fondation (AfricaFrance),...

À défaut de la création d'une nouvelle structure dont le processus est toujours long et complexe ou de la réorientation d'une structure déjà existante, comme par exemple l'Agence du service civique dont la vocation première reste avant tout hexagonale malgré son ouverture progressive vers l'international, une voie possible serait **la création d'une entité**

rattachée directement au ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, et dotée de moyens budgétaires et humains suffisants.

Elle pourrait prendre la forme d'une **structure transversale du MEAE** créée par redéploiements des personnels travaillant actuellement au sein des différentes directions du MEAE concernées, et de ceux des ministères en charge de l'enseignement supérieur et de la jeunesse en charge de ces questions.

2. Des programmes fléchés

Les auditions ont confirmé que la mobilité est l'une des aspirations majeures des jeunes français et africains - à de rares exceptions près signalées en particulier par Cités unies France¹ - mais que **l'accès aux dispositifs de mobilité reste compliqué**. L'IFAJ pourrait sélectionner les programmes correspondant à cette stratégie et chercher à coordonner les acteurs sur le terrain.

Pour donner une nouvelle impulsion à cette mobilité, une des tâches de l'IFAJ serait de **labelliser des programmes fléchés, facilitant la mobilité des jeunes avec le continent africain, en portant une attention particulière à la mobilité des jeunes filles afin d'éviter les discriminations de fait.**

Proposition 6 : Charger l'IFAJ de la labellisation des offres de mobilité des jeunes et de l'aide à l'orientation de ces derniers.

Ces programmes pourraient avoir les caractéristiques suivantes :

a) Public

Seraient visés les jeunes (tranche d'âge 18-30 ans) **de tous niveaux**, pour intégrer aussi bien des étudiants (bac +5) que des jeunes en formation professionnelle, des jeunes des villes comme **du monde rural**.

Il y a sans doute **un vivier très important** de jeunes susceptibles d'être concernés. En France, une classe d'âge est d'environ 800 000 jeunes par an. L'ASC, principal opérateur en nombre du volontariat, recrute actuellement 130 000 jeunes par an dont une faible proportion, on l'a rappelé, est actuellement orientée à l'international.

La réforme du service national en cours d'étude pourrait servir de vivier aux différentes formes de volontariat, et au-delà de mobilité.

La parité devra être assurée de façon à permettre aux jeunes filles, à égalité avec les jeunes garçons, de tirer profit de ces programmes.

¹ Il existe divers blocages psychologiques pour certains jeunes notamment défavorisés. L'intervention d'acteurs intermédiaires (missions locales, centres sociaux, maisons des jeunes, éducateurs) et un travail en amont - l'international est un vecteur de de citoyenneté - permet de lever ces obstacles.

Enfin, si l'enseignement supérieur - les grandes Écoles en particulier - intègre naturellement de plus en plus des cursus à l'étranger, un effort particulier devrait être prodigué **en direction de ceux qui comme le soulignent certains travailleurs sociaux n'ont pas forcément « la culture de la mobilité »** (en termes d'envie et/ou de compétence), à l'inverse d'autres issus de milieux sociaux plus favorisés.

Sur le terrain, les ambassades seraient notamment chargées de recenser les besoins et de les faire connaître à l'IFAJ.

Proposition 7 : Confier aux ambassades la coordination des actions de mobilité des jeunes français à l'étranger.

b) Domaines

Les domaines d'action des jeunes seraient **fonction de la demande des États partenaires**. Sans préjuger des négociations susmentionnées, les secteurs suivants seront particulièrement ciblés :

- **l'éducation/l'enseignement/la recherche** notamment pour des postes de lecteurs, d'assistants, de formateurs ;
- **la culture** en visant des étudiants, des artistes, des intellectuels et des entrepreneurs culturels, les jeunes professionnels et les structures de formation pour des liens durables et structurants ;
- **l'aide à la création d'entreprise et les nouvelles technologies ;**
- les métiers techniques et de l'artisanat ;
- l'agriculture et l'environnement ;
- la santé, l'eau et l'assainissement selon les zones,...

Il ne s'agit que de quelques exemples mais qui constituent une base de discussion avec les pays d'accueil. Dans le domaine de l'éducation, le 20 mars, à l'occasion de la Journée internationale de la francophonie, le Président de la République a annoncé qu'il souhaitait faire passer le français de la cinquième place des langues les plus parlées au monde à la troisième.

Il souhaite développer les moyens consacrés à l'apprentissage de cette discipline en Afrique. Il compte aussi doubler le nombre d'élèves accueillis dans les lycées français à l'étranger d'ici à 2030, et doubler l'accueil d'étrangers dans les universités hexagonales.

Des postes d'accompagnement éducatif seront donc nécessaires et les jeunes pourraient contribuer à la réalisation de ces objectifs ambitieux.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, deux programmes européens pourraient être davantage sollicités : Erasmus+ (voir supra) et le Conseil européen de la recherche (CER) ou *European Research Council* (ERC)¹.

Proposition 8 : Cibler des domaines prioritaires comme l'éducation, l'agriculture, l'artisanat, la culture et la création d'entreprises.

c) *Modalités*

Les programmes fléchés seront marqués par **une volonté d'immersion** : en fonction des missions, toutes les formes de séjours sont envisageables, des périodes courtes (type stages découverte) aux séjours plus longs, continus ou alternés.

L'intérêt et l'objectif de ces programmes seront que les jeunes acquièrent une connaissance réelle, intime, des réalités de la vie quotidienne des sociétés dans lesquelles ils seront immergés.

Cette immersion réussie suppose de privilégier un accueil dans des familles, via des associations professionnelles ou encore dans des collectivités de proximité.

Le type d'immersion recherché pourrait s'inspirer de deux exemples : ce qui prévaut dans l'hexagone pour les études de français langue étrangère (FLE) ou la mobilité des jeunes agriculteurs à travers l'AFDI (Agriculteurs français et développement international).

Depuis 2014, l'AFDI a lancé un programme d'aide à l'installation de jeunes agriculteurs. Elle organise des missions qui consistent en des échanges entre la France et les pays africains. Dans le cadre de l'aide publique au développement (reconnue par l'AFD) « Éducation-développement », elle réalise :

- des interventions dans les lycées agricoles pour sensibiliser les jeunes aux problématiques agricoles avec des intervenants africains et français ;

- des conférences thématiques avec des intervenants français et africains,

- l'envoi de personnels jeunes pour des missions dont la durée est de plusieurs années (temps de réalisation des projets).

Selon sa directrice, le succès reconnu de l'AFDI s'explique en particulier par :

- l'organisation et la solidarité régnant dans le monde agricole ;

¹ Récompense chaque année des chercheurs aux idées novatrices. Ce programme vise ainsi à encourager une « recherche à la frontière de la connaissance » dont l'unique critère de sélection est l'excellence.

- la garantie d'une bonne sécurité sur place (accueil en famille ou dans des structures) ;
- le profil des candidats qui sont plutôt des jeunes adultes (21 ans et plus) et des professionnels.

Proposition 9 : Privilégier les modes d'accueil immersifs dans les sociétés d'accueil.

C. MOBILISER LES MOYENS PERTINENTS

Pour atteindre ces objectifs, il faudrait accroître substantiellement les moyens financiers affectés à la mobilité des jeunes.

Cet effort budgétaire devra d'abord être inscrit chaque année **dans la loi de finances (programmes 209 et 185). L'IFAJ aura pour tâche de veiller au maintien du niveau de ces crédits en pesant sur les arbitrages budgétaires.**

L'entremise de l'IFAJ pourra aussi être utile pour mobiliser davantage les contributions européennes (Erasmus+) et privées (fondations, groupes).

1. Prévoir le rattrapage financier pour certains dispositifs

L'IFAJ devra permettre :

- **d'opérer un rattrapage pour les dispositifs existants** comme le volontariat international, en baisse depuis 10 ans.

S'agissant par exemple du système de financement mis en place pour les VSI et qui repose sur le principe du financement partagé : le MEAE prend en charge la formation, les frais de réinsertion et les charges sociales (affiliation obligatoire à la caisse des français de l'étranger).

Pour les cotisations sociales, qui sont en forte augmentation, le taux de remboursement a été fixé en 2005 et n'a pas évolué depuis. En 2018, un tiers des dépenses ne sont pas couvertes par le MEAE et est donc réparti sur les autres opérateurs. **Cette charge supplémentaire représente 2 millions d'euros sur un budget total de 17 millions et constitue donc un frein à son développement ;**

- **de remédier aux faiblesses des dispositifs actuels** concernant, selon les cas, la prise en charge des frais de transport, ou d'hébergement,...

Le financement des dispositifs de mobilité présente **de trop fortes disparités. Elles sont d'autant plus mal ressenties que sur place les jeunes ont des missions souvent très proches et peuvent se comparer.**

Une table ronde¹ organisée à l'Ambassade de France au Tchad sur ce sujet a révélé par exemple au moins six types de volontariats (VSI, VIA, VIE, VNA, DSC, DCC) et autant de régimes de droits.

Autre exemple, la situation des bourses d'État qui devrait être réexaminée en vue d'un rattrapage et d'une remise à niveau. Une étude spécifique devra être menée sur ce point. En 2004, les crédits affectés aux bourses se montaient à 133 millions d'euros contre 68 millions d'euros en 2018.

Proposition 10 : Opérer le rattrapage du financement des dispositifs de volontariat et mobiliser des moyens budgétaires spécifiques à la hauteur des objectifs annuels de mobilité des jeunes.

2. Harmoniser les droits

L'indemnité ou rémunération des stagiaires diffère en effet suivant le type de volontariat par ailleurs, les règles de fixation sont diverses et complexes avec des autorités multiples pour déterminer les montants à verser.

Si des différences de traitements peuvent se justifier par la nature même des volontariats - un jeune en service civique ne peut être, par exemple, traité de la même façon qu'un volontaire international en entreprise - les procédures mériteraient d'être **simplifiées ou harmonisées**.

L'indemnité ou rémunération versée aux volontaires peut aller du simple au quadruple d'une catégorie de volontaires à l'autre ; les indemnités s'élèvent actuellement à :

- 1 065 euros pour les VSI de France Volontaires ;
- 200 euros pour les volontaires de la Délégation catholique pour la coopération (DCC) ;
- 3 000 à 3 500 euros pour les VIA/VIE.

Les règles de fixation de ces indemnités ou rémunération sont très diverses : arrêté interministériel pour les VSI, référence à l'indice de la fonction publique et arrêté interministériel pour les VIA/VIE, référence à l'indice de la fonction publique pour les Volontaires du service civique.

Par ailleurs, les frais « d'expatriation », à savoir les frais pris en charge par les organismes accueillants et/ou les structures de sélection (frais de visa transport, hébergement, etc.), sont également traités différemment suivant le type de volontariat :

¹ Déplacement au Tchad et au Niger (février 2018) avec M. Gérard Larcher, Président du Sénat

- pour les VSI, France volontaires prend en charge les frais de visa et de voyage et les structures d'accueil les logements équipés des volontaires ;

- pour les volontaires de la DCC, la structure d'accueil prend en charge les billets d'avion en début et fin de contrat. Le cas échéant, la DCC peut venir en appui. Sur place, les structures d'accueil participent à hauteur de 230 € comme indemnité de subsistance ou fournissent parfois le logement ;

- Pour les VIA/VIE, sont pris en charge les frais de visa, les billets d'avion en début et fin de contrat et les frais pour un petit déménagement.

Idem pour le chômage : le droit au chômage au retour est prévu pour les VSI, mais pas pour toutes les autres catégories de volontaires, ce qui crée des disparités parfois choquantes.

L'évaluation d'une telle mesure est délicate mais si on s'appuie sur les chiffres figurant dans le rapport conjoint IGAE/IGJS de novembre 2015 susmentionné, on voit que le coût moyen pour l'État d'une mission de volontariat de 12 mois varie entre 5 000 et 11 000 euros. Si on prend un coût intermédiaire de 8 000 euros et un objectif de 10 000 jeunes, on a une estimation de 80 millions d'euros.

Il faudrait par ailleurs **redonner de l'attractivité au Master FLE**. Les masters FLE sont gérés par le ministère des affaires étrangères soit par la DGM (coopération culturelle) soit par la DCSD (coopération de sécurité et de défense).

Jusqu'en 2016, les deux volets du programme étaient gérés de manière identique notamment pour l'attribution d'une bourse aux lauréats. Le montant de cette bourse, versée par l'opérateur Campus France, variait d'un pays à l'autre pour prendre en compte le niveau de vie et allais en moyenne de 600 à 1.000 €/mois.

La loi n°20104-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires ainsi que les décrets n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages n° 2015-1359 du 26 octobre 2015 relatif à l'encadrement du recours aux stagiaires par les organismes d'accueil ont modifié ce système notamment pour le calcul du montant des bourses versées au bénéficiaire.

Depuis 2017, le programme des Masters FLE est divisé en 2 parties :

- les Masters FLE géré par la DGM : le bénéficiaire reçoit une gratification versée par le poste diplomatique au tarif horaire de 3,75 euros soit près de 300 euros par mois à raison de 18 heures par semaine pour un stage de neuf mois ;

- les Masters FLE géré par la DCSD : les nouvelles dispositions ne s'appliquent pas et dans le cadre du Programme de bourses d'aide à l'enseignement du français dans le cadre de la coopération de sécurité et de

défense, le bénéficiaire reçoit une bourse par l'opérateur Campus France dont le montant varie de 600 €/mois à 1 960 €/mois en fonction du niveau de vie et/ou de la situation du pays de destination.

L'évolution chiffrée en nombre de lauréats sur chacun des deux volets du programme puis pour l'intégralité du programme ainsi que le nombre de candidatures démontre que les nouvelles dispositions ont eu un impact très négatif sur le nombre de candidatures et en conséquence de bénéficiaires pour chaque programme et sur l'ensemble.

Années	Nombre de lauréats FLE DCSD	Évolution	Nombre de lauréats FLE DGM	Évolution	Nombre de lauréats FLE DCSD et DGM	Évolution	Nombre de candidatures	Évolution
2013-2014	40		101		141		285	
2014-2015	45	13%	91	-10%	136	-4%	262	-8%
2015-2016	49	9%	100	10%	149	10%	257	-2%
2016-2017	36	-27%	90	-10%	126	-15%	236	-8%
2017-2018	28	-22%	42	-53%	70	-44%	121	-49%

Cette perte d'attractivité du programme Masters FLE due essentiellement au programme géré par la DGM (-53%) a deux causes principales :

- Le montant de la gratification plafonnée à de 300 euros est très faible dans certains pays même s'ils sont émergents comme en Afrique et donc a fortiori dans d'autres pays au niveau de vie plus élevé ;
- La limitation de la durée des stages est fixée à six mois (au lieu de neuf mois). Cette disposition permet de conserver des stages d'une durée de neuf mois avec 18 heures par semaines, soit 702 heures. Si la durée du stage est limitée à six mois à raison de 35 heures par semaine, la gratification pourrait passer à 577,50 euros par mois. Mais l'attractivité du programme n'en est pas vraiment augmentée puisque la durée du stage de six mois n'est pas en adéquation avec la durée d'une année académique, en général de neuf mois aussi à l'étranger.

Enfin, deux dossiers relatifs à la fiscalité et au lieu de paiement des salaires versés aux expatriés notamment VIE méritent attention :

- **Le bonus expatriation** payé de retour en France et imposé en France. Ce bonus acquis par l'expatriation devrait être imposé selon les règles du pays de l'expatriation souvent plus favorables que les règles fiscales françaises même s'il est perçu en France au retour du volontaire ;

- Pour **les fonds d'épargne** réalisés par les expatriés pendant l'expatriation dans les pays africains de la zone franc (14 pays), il n'y a pas de souci de taux de change ni de transférabilité. Mais dans les pays hors zone franc (40 pays), la question du taux de change et de la transférabilité se pose ; pour résoudre cette question, il faudrait pouvoir autoriser le paiement du salaire en France pendant l'expatriation et donc la localisation de l'épargne.

Proposition 11 : Harmoniser les droits des jeunes entrant dans le cadre des programmes labellisés de mobilité.

3. Réorienter l'aide publique au développement

Il faut saluer l'annonce d'un objectif ambitieux **(0,55 % du PNB, soit 15 milliards de ressources supplémentaires à horizon 2022) pour l'aide publique au développement** avec une augmentation plus importante du volet bilatéral (deux tiers de l'effort fait y seront consacrés) et également des dons par rapport aux prêts.

Au milieu des années 1990, l'effort d'aide publique au développement avait amorcé une chute drastique. Entre 1994 et 2000, il a été divisé par deux et est passé de son point le plus élevé de 0,63 % à son niveau le plus bas, soit 0,31 % du revenu national, pour être rejoint par la Grande-Bretagne, qui avait longtemps été le mauvais élève de l'aide publique au développement.

Alors que l'aide française représentait environ 12 % du total des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) depuis les années 1960, elle s'établit autour de 8 % après 1994. La réaffirmation par les gouvernements successifs des grands objectifs a relevé souvent de l'incantation.

En 2005, le gouvernement français avait comme objectif de porter l'APD à 0,5 % du PIB en 2007 et à 0,7 % en 2012, dont les deux tiers destinés à l'Afrique. Deux ans plus tard, l'engagement a été remis en cause et le taux a stagné à 0,4 %. Le gouvernement a décalé alors l'objectif de 0,5 % à 2012 et celui de 2015 à 0,7 %, dont 60 % pour l'Afrique subsaharienne, qui a été difficile à tenir pour des raisons liées à la structure de l'aide et à l'état des finances publiques.

Il convient donc de se féliciter du fait que le gouvernement actuel s'est engagé dès 2019 à :

- **mener une trajectoire budgétaire ambitieuse, en vue d'atteindre cet objectif de 0,55 % du revenu national brut (RNB) consacré à l'aide publique au développement (APD) en 2022 ;**
- concentrer cette aide sur des **zones prioritaires**, les Pays les Moins Avancés (PMA) et l'**Afrique** ;
- présenter un rapport annuel du suivi de cette trajectoire pour s'assurer que la France tient ses engagements.

Proposition 12 : Inclure les dispositifs de mobilité des jeunes dans l'augmentation de l'aide publique au développement.

D. MIEUX ACCOMPAGNER

« La révolution de la mobilité, c'est celle qui nous permettra de repenser nos liens, mais aussi la circulation des femmes et des hommes en Afrique, et entre l'Afrique et l'Europe. La mobilité, c'est d'abord celle des étudiants, et je sais ici vos attentes. La France est bien souvent la première destination, je veux qu'elle soit la première destination, non pas par habitude, mais par choix, par désir, pas nécessairement pour l'ensemble des études, mais pour nourrir les échanges entre nos pays, pour cela, je veux que la France vous accueille mieux, cela veut dire offre des places et des formations dans les filières qui correspondent à vos besoins, cela veut dire aussi, offrir les conditions d'une véritable circulation dans la durée. Et j'en prends devant l'engagement aujourd'hui ».

Discours du Président de la République à l'Université d'Ouagadougou. Novembre 2017

Les meilleures conditions de mobilité sont aussi indispensables à la réussite de l'initiative franco-africaine pour la jeunesse.

Évidemment, la question de la sécurité - prégnante en Afrique - dans les pays d'accueil est centrale et devra être assurée au niveau des acteurs étatiques.

1. Mieux préparer et informer

Une préparation devra être proposée pour les jeunes se rendant en Afrique. Elle mettra à contribution les volontaires ayant déjà eu une expérience de terrain.

Une attention particulière sera portée aux jeunes éloignés de la « culture de mobilité ».

Parallèlement, le Président de la République a rappelé qu'il faudra aussi mieux accueillir les étudiants étrangers qui viennent apprendre en France, citant le livre *La préférence nationale*, de Fatou Diome, qui relate de façon drolatique les avanies d'une étudiante sénégalaise finançant ses études par des emplois de maison.

Pour accompagner ce travail d'information, des sociétés savantes ou des associations pourraient être sollicitées, eu égard à leur vocation. M. Pierre GENY, Secrétaire perpétuel, et Joëlle LE MORZELLEC, membre de l'Académie des sciences d'outre-mer ont évoqué cette piste lors de leur audition, de même que M. Joël BROQUET Président et responsable des partenariats eura-africain de l'association Carrefours des acteurs sociaux.

2. Faciliter la circulation des personnes

La politique de délivrance des visas pour les volontaires africains a souvent été évoquée par les personnes auditionnées parce que la mobilité croisée dépend beaucoup d'une politique dynamique en la matière. Pour assurer un développement des échanges en réciprocité, il faut une **politique de visas plus souple** qui permette à tous les publics d'être mobiles entre les pays africains et entre la France et l'Afrique. Le discours du Président de la République française à Ouagadougou indique cette évolution.

Ainsi, le ministère de l'Intérieur a récemment donné instructions aux postes consulaires pour la **délivrance du VLS-T** (visa long séjour temporaire) avec la mention « Dispense temporaire de carte de séjour aux jeunes venant en France pour réaliser leur engagement de Service civique ». **Ce visa fait référence au cadre de la réciprocité** prévue à l'Article L120-4, alinéa 2 du code du Service national de la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au Service civique¹.

Par ailleurs, est prévue depuis novembre 2016 pour les volontaires l'extension du visa VLS-T de six à douze mois alors que ce visa a une durée de quatre à six mois².

Conditions d'éligibilité pour les volontaires étrangers venant en France pour réaliser leur Service civique dans le cadre d'un projet de partenariat

L'accueil d'un volontaire venant de l'étranger nécessite la construction du projet en amont de la publication de l'offre de mission et doit reposer sur un partenariat avec un organisme étranger et les autorités consulaires françaises basées dans le pays concerné (échanges de jeunes tel que le programme Volontariat franco-allemand, projets de coopération décentralisée, etc.). L'accueil de volontaires étrangers nécessite en effet de s'assurer du transport du volontaire, de son hébergement et de son visa (le document valable est le visa de long séjour temporaire (VLS-T) avec mention « dispense temporaire de titre de séjour »).

Dans ce cas, la condition de durée de résidence ne s'applique pas aux personnes étrangères volontaires lorsque des volontaires français sont affectés dans les pays dont ces personnes sont ressortissantes, sous réserve des dispositions régissant l'entrée et le séjour des étrangers en France.

¹ **Art. L .120-4** : La personne volontaire doit posséder la nationalité française, celle d'un État membre de l'Union européenne ou celle d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Peut également souscrire l'un des contrats mentionnés à l'article L. 120-3 :

1° L'étranger auquel un titre de séjour a été délivré dans les conditions prévues à l'article L. 311-3 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et qui séjourne en France depuis plus d'un an ;

La condition de durée de résidence mentionnée aux 1° et 2° du présent article ne s'applique pas aux personnes étrangères volontaires lorsque des volontaires français sont affectés dans les pays dont ces personnes sont ressortissantes, sous réserve des dispositions régissant l'entrée et le séjour des étrangers en France

² Note ministère de l'Intérieur et du MEAE du 31 octobre 2016

Au-delà, il semble nécessaire de **créer un « visa volontaire »** qui permettrait de donner un cadre stable à cette volonté **d'encourager la mobilité croisée** en matière de volontariat. Cette nouvelle catégorie de visa de long séjour s'appuiera sur l'article L.120-4 du code du service national puisque la condition principale serait la possibilité d'échanges de jeunes entre la France et les pays concernés. Il y a de ce point de vue une véritable doctrine à construire.

Les risques migratoires illégaux sont minimes puisque ces volontaires sont encadrés et viennent sur des projets précis. Cette politique dynamique permettrait aussi de reconnaître les compétences des jeunes français d'origine africaine en facilitant les échanges entre jeunes françaises et africaines.

Proposition 13 : Améliorer le régime des visas pour les jeunes africains, en particulier ceux engagés dans des programmes de volontariat ou de formation labellisés.

3. Gérer « l'après »

Selon le cadre de la mobilité, le retour est plus ou moins facile et valorisé. Le volontariat notamment n'est pas assez reconnu comme acquis ou expérience professionnelle par les employeurs. Les volontaires reçoivent une attestation de volontariat à la fin de leur mission et sont accompagnés dans le retour comme à France Volontaires. Mais les employeurs potentiels ne comprennent pas forcément le principe le **volontariat, souvent assimilé à du bénévolat**. Par conséquent, ce temps passé sur le terrain est difficilement valorisable. Et certains volontaires font remarquer que leur volontariat était parfois considéré comme un temps sabbatique.

Proposition 14 : Confier à l'IFAJ les différentes missions de préparation, d'accompagnement et de suivi post mobilité.

Quelques **mesures pourraient être prises pour valoriser le volontariat** quel que soit son type comme :

- La création d'une **réserve citoyenne** plus large qu'actuellement **incluant le volontariat** ; le rapport remis en avril 2015 au Président de la République « Libérer l'engagement des français et refonder le lien civique » de la mission de réflexion de l'Assemblée nationale « Engagement citoyen et appartenance républicaine » présidée par

Claude Bartolone faisait cette proposition (Mesure 2.2 pour lever les freins à l'engagement civique ou bénévole)¹ ;

- La **valorisation des formations dispensées aux volontaires au départ et au retour de leurs missions en les intégrant dans le compte personnel de formation (CPF)**² créé par la loi du 5 mars 2014. Les formations visées par le CPF sont notamment celles permettant « d'acquérir le socle de connaissances et de compétences ou de « faire un bilan de compétences » ;
- La **valorisation des acquis de l'expérience (VAE)**. Elle est prévue dans l'article L. 120-1 du code du service national mais sa mise en œuvre est difficile au regard des conditions de validation (constitution d'un dossier, entretien avec un jury) et nécessite un accompagnement. La loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels a modifié le VAE sur un point important : le délai de prise en compte du VAE est passé de trois à un an. Les VSI pourraient donc en bénéficier eu égard à la durée de ce type de volontariat ; toutefois, le VSI est plus du volontariat qu'une acquisition de compétences. Et le service civique des jeunes de 16 à 25 ans dont la durée est beaucoup plus courte (6 à 12 mois) ne peut bénéficier de ce dispositif. L'extension de la VAE à toutes les catégories de volontariat quelle qu'en soient la durée ou la nature devrait permettre de lever cet obstacle ; la normalisation des processus de validations des VAE devrait aussi contribuer à une meilleure prise en compte du volontariat ;
- La reconnaissance du **droit à l'année de césure** pour l'ensemble des volontaires quel que soit leurs cursus de formation. Actuellement, ce droit est reconnu pour les formations relevant de l'enseignement supérieur³ par une circulaire de 2015 du ministère de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur ; le volontariat international est expressément cité mais seul l'enseignement supérieur est concerné. Ce droit pourrait être étendu à tous les types de formation.

Notre pays doit pouvoir également optimiser et comptabiliser ces expériences pour développer sa diplomatie d'influence, comme il a su le faire par le passé.

Proposition 15 : Valoriser fortement les périodes de mobilité des jeunes à l'étranger dans leur cursus professionnel.

¹ Mesure 2.2 : Développer une réserve citoyenne dans les principaux services territoriaux de l'État et des collectivités locales. Les réservistes se verront proposer des missions ponctuelles, régulières ou de courte durée.

² La loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

³ Circulaire 2015-122 du 22 juillet 2015 – Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

En résumé, les dispositifs et statuts permettant de développer les mobilités croisées entre la France et l'Afrique sont nombreux mais leur coordination et leur visibilité font défaut.

Leur grand nombre correspond à la multiplicité des profils de bénéficiaires et à une sédimentation progressive des dispositifs.

Le système ne peut plus rester en l'état car d'une part, la ressource publique est rare et doit être mieux utilisée, d'autre part les besoins sont patents.

Outre un travail de recensement et de simplification, l'IFAJ devrait s'attacher à réunir les moyens financiers additionnels - publics et privés - permettant de mener cette politique publique indispensable.

CONCLUSION

« L'Afrique a besoin de l'Europe qui, à son tour, a besoin de l'Afrique. Il est donc normal que les deux continents investissent dans un avenir commun. Cela nécessitera, des efforts de part et d'autre dans le cadre d'un partenariat gagnant-gagnant ».

M. Mahamadou Issoufou, Président du Niger
(Sommet du G20, mars 2017)

Le temps me paraît venu d'une initiative de l'Afrique et de la France.

Une grande initiative franco-africaine pour la jeunesse est non seulement nécessaire **mais semble également, pour la première fois depuis longtemps, réalisable.**

L'Afrique et la jeunesse sont en effet aujourd'hui au cœur des discussions Nord-Sud¹, comme en attestent les récents sommets internationaux. Une nouvelle relation est en train de s'écrire avec l'Afrique. La France, qui a en commun avec ce continent une histoire ancienne, a vocation à s'inscrire dans ce mouvement grâce à « *cet alignement favorable des planètes* ».

Selon l'opinion largement partagée des personnalités auditionnées, le moment est aujourd'hui particulièrement favorable.

Du côté du pouvoir exécutif, on l'a rappelé, le Président de la République a manifesté à plusieurs reprises dans ses déplacements et ses discours sa volonté de relever les défis de la jeunesse du continent africain.

Le Président a également donné un nouvel élan à la francophonie en nommant Mme Leila Slimani comme représentante personnelle², en lançant des consultations citoyennes sur la promotion de la langue française et le multilinguisme lors de la Conférence internationale sur la langue française (14 et 15 février 2018 Paris) et en présentant un vaste plan de promotion de la langue française et du plurilinguisme, le 20 mars 2018³.

¹ Le G20 en mars 2017 a lancé le « Pacte pour l'Afrique ». Des pays africains (Côte d'Ivoire, le Maroc, le Rwanda, le Sénégal, Afrique du Sud et Tunisie) se sont associés avec le G20, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Banque africaine de développement pour négocier un plan d'action spécifique pour chaque État.

² « Dans le cadre de sa fonction, Mme Slimani portera au plus haut le rayonnement et la promotion de la langue française et du plurilinguisme, ainsi que des valeurs que les membres de la Francophonie ont en partage. Elle représentera une politique francophone ouverte, en action, centrée sur des projets concrets liés aux priorités du Président de la République telles que l'éducation, la culture, l'égalité femmes-hommes, l'insertion professionnelle et la mobilité des jeunes, la lutte contre le dérèglement climatique et le développement du numérique ». Communiqué de la Présidence de la République du 6 novembre 2017.

³ Stratégie internationale pour la langue française et le plurilinguisme présentée le 20 mars 2018

Pour sa part, le Premier ministre a réuni, le 8 février dernier, le premier Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du quinquennat chargé explicitement de traiter de cette problématique. Son objet était en effet de « *traduire les engagements présidentiels en matière de développement et de solidarité internationale et [(de)] bâtir une nouvelle politique partenariale d'un monde en commun qui doit se tourner vers la jeunesse, en particulier celle du continent africain.* »¹

Le CICID de février 2018 a ainsi permis de décliner les cinq priorités 2018-2022 du gouvernement en matière de stabilité internationale et de restauration de l'État, de climat, d'éducation, d'égalité homme-femme et de santé.

On l'a rappelé, de nombreuses décisions sont en lien directement ou indirectement, avec l'Afrique et, pour les accompagner, le gouvernement a confirmé l'objectif de 0,55 % du revenu national brut (RNB) qui sera consacré à l'aide publique au développement (APD) en 2022, notamment vers l'Afrique.

Du côté législatif, la conjoncture est également favorable car le Parlement aura deux opportunités de se saisir de ce dossier en 2018 : la révision de la loi du 7 juillet 2014 relative à la politique de développement et de solidarité internationale d'une part, la mise en place d'un service national universel qui pourrait renforcer les effectifs du service civique et du volontariat, d'autre part.

Il convient de rappeler que la loi du 7 juillet 2014 relative à la politique de développement et de solidarité internationale encadre notre politique publique en matière de coopération et développement. Elle résulte d'un travail préparatoire approfondi dont les deux principales étapes ont été les « Assises du développement » réunies début 2013 et le CICID du 31 juillet 2013.

Cette loi fixe notamment dix secteurs prioritaires d'intervention : santé et protection sociale ; agriculture, sécurité alimentaire et nutritionnelle ; éducation et formation ; secteur privé et responsabilité sociétale ; développement des territoires ; environnement et énergie ; eau et assainissement ; gouvernance et lutte contre la corruption ; mobilité, migration et développement ; commerce et intégration régionale.

Elle classe les pays en quatre catégories dans le cadre de « partenariats différenciés » : les pays pauvres prioritaires ; l'Afrique et la Méditerranée ; les pays en crise et en sortie de crise ou en situation de fragilité et le reste du monde, en distinguant les pays émergents.

Enfin, elle fixe les objectifs et les orientations de la politique de développement et de solidarité internationale pour une période de cinq ans, à l'issue de laquelle elle sera révisée de cette loi ; **la loi devra donc être révisée au plus tard en juillet 2019.**

¹ Communiqué de presse du 8 février 2018.

Cette révision pourrait être l'occasion de redéfinir notre stratégie, le rôle des acteurs et de faire le point sur les moyens mis en œuvre notamment pour faciliter la mobilité des jeunes africains et français.

Promesse de campagne du Président de la République¹, le **service national universel** pourrait renforcer prochainement les effectifs du service civique et du volontariat à l'étranger, une fois ses modalités précisées.

Le groupe de travail présidé par le général Ménaouine a remis récemment son rapport sur le sujet et pourrait faire rebondir les débats sur l'engagement des jeunes à l'international.

Parmi les nombreuses options, est envisagé un dispositif obligatoire et à plusieurs étapes : avec une première phase obligatoire de deux fois quinze jours après la classe de troisième, puis une seconde phase, d'engagement volontaire, de trois à six mois, avant 25 ans.

Sur le contenu du SNU; le champ est potentiellement large, allant du «*prolongement*» de l'enseignement moral et civique reçu à l'école à des «*compétences élémentaires*» (secourisme, capacité à s'orienter avec une carte) en passant par la prise de conscience «*des enjeux de la défense et de la sécurité nationales*».

*

* *

Le moment venu, le Sénat devra apporter sa contribution à ce grand sujet national. Il pourra le faire bien évidemment lors des débats législatifs, à travers le travail de ses commissions, mais également en utilisant **tous les ressorts de la diplomatie parlementaire** dont il dispose tels que les groupes d'amitié ou la coopération parlementaire à travers l'accueil des nombreuses délégations et personnalités d'avenir du continent africain.

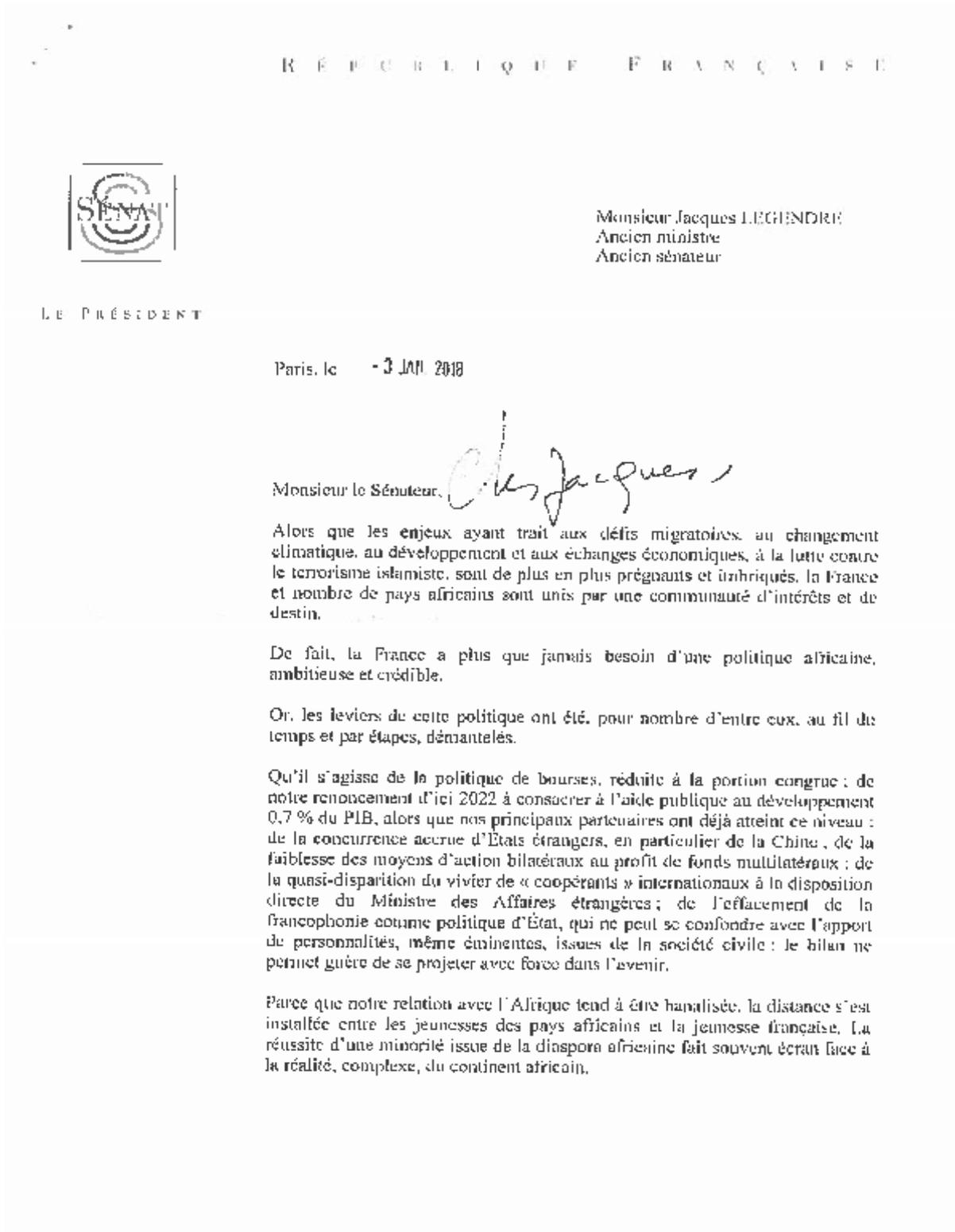
En effet, ma conviction est l'urgence absolue de se saisir de ce dossier de la mobilité afin qu'une Initiative franco-africaine conjointe en faveur de la jeunesse permette de replacer l'Afrique au cœur de nos projets d'avenir.

¹ « Ce service national universel, encadré par les armées et la gendarmerie nationale, s'adressera aux jeunes femmes et hommes aptes de toute une classe d'âge, soit environ 600 000 jeunes par an », a précisé le candidat. « Ce temps de service militaire universel devra intervenir dans les trois ans suivant le 18^e anniversaire de chacun ». Emmanuel Macron 18 mars 2017

ANNEXES

Annexe 1

Lettre de mission de M. Gérard LARCHER, Président du Sénat



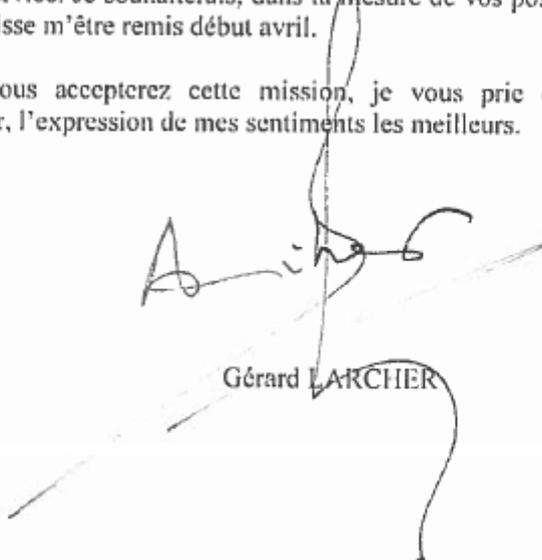
Dans ce contexte, afin de relever les différents défis, je souhaiterais vous confier une mission de préfiguration de ce qui pourrait devenir un Office franco-africain de la jeunesse.

Votre expérience de sénateur engagé dans le développement des liens entre notre pays et l'Afrique, mais aussi votre fine connaissance du monde francophone acquise, en particulier, au sein de ses instances interparlementaires, vous désignent naturellement pour cette mission.

Vous pourrez notamment prendre appui sur les acquis de l'Office franco-allemand et de l'Office franco-québécois de la jeunesse. Votre attention vous portera principalement vers le monde francophone, mais sans exclusivité. Au cours de vos travaux, vous serez conduit à examiner comment inciter les jeunes français à se tourner davantage vers l'Afrique et quelle articulation prévoir avec les structures et initiatives, nombreuses, qui existent déjà (dans le champ de l'éducation et de l'action humanitaire, par le biais des ONG, de la coopération décentralisée ...).

Afin de faciliter l'accomplissement de votre mission, j'ai demandé au Secrétaire général de la Présidence de vous porter assistance dans la préparation de votre rapport, par des moyens appropriés qui tiennent compte des contraintes de service. Je souhaiterais, dans la mesure de vos possibilités, que votre rapport puisse m'être remis début avril.

En espérant que vous accepterez cette mission, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Gérard LARCHER

Annexe 2

Liste des auditions

ORGANISME	AUDITIONS
Académie des sciences d'outre-mer	M. Pierre GENY, Secrétaire perpétuel et Joëlle LE MORZELLEC, membre de l'Académie
AFD Agence française de développement	M. Jérémie, PELLET directeur général délégué et Mme Zolika BOUADALLAH, chargée des relations avec le Parlement
AFDI Agriculteurs France Développement International	Mme Laure HAMDI, directrice
Agence du service civique	M. Yannick BLANC, Président et Mme Fabiola RIVAS, chargée de mission
AIMF Association internationale des maires francophones	M. Pierre BAILLET, Secrétaire permanent
AIRF Association Internationale des Régions Francophones	M. Bruno CHIAVERINI Directeur des Relations internationales
Ambassade de France au TCHAD	Déplacement au Tchad de M. Legendre avec Gérard LARCHER, Président du Sénat. (27 février- 2 mars 2018) - M. Marc DIDIO premier Conseiller et Mme Radhia OUDJANI, Directrice de l'Institut Français et chef du service de coopération et d'action culturelle.
APF Assemblée parlementaire de la Francophonie	Jacques KRABAL, Secrétaire général parlementaire
Association France Volontaires	M. Jacques GODFRAIN, Président et M Jean-Daniel BALME, délégué général
AUF Agence universitaire de la francophonie	M. Jean-Paul de GAUDEMAR recteur et Mme Aïcha MOUTAOUKIL, conseillère diplomatique du recteur
Campus France	Mme. Béatrice KHAIAT, directrice
Carrefours des acteurs sociaux	M. Joël BROQUET Président et responsable des partenariats eura-afrique
CESE Conseil économique, social et environnemental	Mme Marie-Béatrice LEVAUX, rapporteur de l'avis "Le rôle de la France dans une francophonie dynamique"
CIAN Conseil français des investisseurs en Afrique	M. Etienne GIROS Président délégué
Cités unies France	Mme Geneviève SEVRIN, Directrice générale
CPA Conseil présidentiel pour l'Afrique	M Jules-Armand ANIAMBOSSOU, Directeur général Afrique du groupe Duval et Membre coordinateur du CPA
ENA	M. Pierre THENARD, Directeur des relations internationales
Expertise France	M. Sébastien MOSNERON-DUPIN, directeur général et M. Frédéric SANSIER, directeur
Fondation des alliances françaises	M. Bertrand COMMELIN et Mme Camille LEFEVRE, volontaire international
Institut français	Mme Valérie MOUROUX directrice du développement et du partenariat

ORGANISME	AUDITIONS
IRD Institut de recherche pour le développement	M. Jean-Paul MOATTI Président et M. Olympio KYPRIANOU-PERRIMOND, conseiller relations institutionnelles
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.	M. Jean-Baptiste LEMOYNE Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères.
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.	Mme Marie-Christine MORO, Déléguée et Mme BONNET et M. SAVARY, chargés de mission - Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	M. Michel TARAN, délégué et Mme Anne-Sophie JOUANNEAU cheffe du pôle volontariat Programme Jeunesse - délégation relations société civile et des partenariats
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	Mme Laurence AUER, Directrice - Direction de la culture, de l'enseignement, de la recherche, et du réseau
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	M. Rémy MARECHAUX, directeur Afrique et Océan indien
Ministère de l'Éducation nationale	M. Pierre MONTAUDON Chef du bureau des relations internationales direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
OFAJ Office franco-allemand pour la Jeunesse	Mme Béatrice ANGRAND, Secrétaire générale (française)
OFQJ Office franco-québécois de la jeunesse	Mme Marianne BESEME, secrétaire général (France)
OIF Organisation internationale de la Francophonie	M. MABIALA, Directeur Éducation Jeunesse et M. Yves NASSOURI, Mmes Mireille ROUX et Fatima AOUIAT, responsables de Programme
Polytechnique	M. Franck PACARD, directeur de l'enseignement et de la recherche
Présidence de la République	Mme Marie AUDOUARD, conseillère Afrique adjointe
Université Senghor (Alexandrie)	M. Thierry VERDEL, recteur et M. Jean-Dominique ASSIE, Directeur

Annexe 3
Tableau comparatif des différents régimes de volontariat

Type de volontariats	Gestionnaire des candidatures	Aire géographique	Durée	Conditions d'âge	Indemnité	Texte de référence
VSI	- MAEDI-DRSP - France Volontaires - Fonjep	Tous pays hors UE et EEE	1 à 2 ans renouvelables dans la limite de 6 ans	Plus de 18 ans	Barème fixé par arrêté	Loi 2005-159 du 23 février 2005
VIA VIE	- MAEDI-RH -MINF - direction du Trésor Business France	Tous pays hors France	6 à 24 mois renouvelables une fois dans la limite de 24 mois	18-28 ans	Indemnité 50% du point d'indice 244 de la fonction publique et indemnité variable suivant les pays d'affectation	Code service national Art. L .122-1 à L. 122-20
Service Civique	Agence du service civique (ASC)	Tous pays	De 6 à 12 mois	16-25 ans	Indemnité 35.45% (ASC) et 7.43% (organisme d'accueil) du point d'indice 244 de la fonction publique et complémentaire pour affectation à l'étranger	Code service national Art. L .120-1 à L. 120-36
JSI-VVV/SI	Fonjep	Pays émergents	15 jours à 3 semaines	15-25 ans en groupe	Aucune - Participation demandée (150 euros minimum)	Fonds interministériel - association loi 1901
Service volontaire européen	Agence française Erasmus+ et INJEP	Pays du programme et pays partenaires	12 mois maximum	18-30ans et à partir de 16 ans pour les JAMO	Indemnité variable suivant le pays d'affectation	Règlement UE 1288/2013 du Parlement et du Conseil

Annexe 4

Liste des propositions

Proposition 1 : Fixer au niveau national des objectifs de mobilité des jeunes français vers l'Afrique et d'accueil de jeunes africains en France.

Proposition 2 : Reconnaître l'existence d'intérêts partagés avec l'Afrique.

Proposition 3 : S'appuyer sur les réseaux du volontariat mis en place en Afrique pour promouvoir une politique de réciprocité.

Proposition 4 : Accueillir des effectifs de jeunes « lecteurs » africains dans les établissements d'enseignement français pour faire mieux connaître l'histoire, la culture, les civilisations africaines.

Proposition 5 : Créer une structure auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères dédiée à la mobilité des jeunes vers l'Afrique et dénommée Initiative franco-africaine pour la jeunesse (IFAJ).

Proposition 6 : Charger l'IFAJ de la labellisation des offres de mobilité des jeunes et de l'aide à l'orientation de ces derniers.

Proposition 7 : Confier aux ambassades la coordination des actions de mobilité des jeunes français à l'étranger.

Proposition 8 : Cibler des domaines prioritaires comme l'éducation, l'agriculture, l'artisanat, la culture et la création d'entreprises.

Proposition 9 : Privilégier les modes d'accueil immersifs dans les sociétés d'accueil.

Proposition 10 : Opérer le rattrapage du financement des dispositifs de volontariat et mobiliser des moyens budgétaires spécifiques à la hauteur des objectifs annuels de mobilité des jeunes.

Proposition 11 : Harmoniser les droits des jeunes entrant dans le cadre des programmes labellisés de mobilité.

Proposition 12 : Inclure les dispositifs de mobilité des jeunes dans l'augmentation de l'aide publique au développement.

Proposition 13 : Améliorer le régime des visas pour les jeunes africains, en particulier ceux engagés dans des programmes de volontariat ou de formation labellisés.

Proposition 14 : Confier à l'IFAJ les différentes missions de préparation, d'accompagnement et de suivi post mobilité.

Proposition 15 : Valoriser fortement les périodes de mobilité des jeunes à l'étranger dans leur cursus professionnel.